

L'UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

LUS MAG

DOSSIER

Europe et éducation

COLLÈGES "AMBITION RÉUSSITE"

**Laboratoire
de déréglementation**

16 - 18 MARS

**Toujours plus nombreux
Retrait du CPE !**





38 Fenêtre sur
Prendre l'art au Mac/Val

21 Dossier
Europe et éducation

10

Actualités
7 mars :
un million de manifestants



Sommaire

Revue de presse

30 jours

Débats/Courriers

Débat/opinion

- Faut-il redouter une « inflation scolaire » ?

Actualités

- CPE : après la forte mobilisation du 7 mars
- Assises ZEP
- La violence à l'école
- Des audits pour contourner le dialogue social
- Juridique : nouvelles du front
- Présidentielles : se faire entendre
- Pétition Hors-classe

Eco/social

- Santé : un panorama de l'OCDE
- Retraites : il y a d'autres urgences !
- Qui sont les classes moyennes ?

Dossier

- Europe et éducation : quels liens avec la stratégie de Lisbonne ?

Droits et libertés

- Contre l'immigration jetable !

4

5

6

8

10

18

21

31

Métier

- Le socle de la loi Fillon
- Réseaux « ambition réussite »
- Note de vie scolaire
- La Réunion : monsieur le ministre, vous avez dit « démocratisation » ?
- Séries technologiques : Bercy pilote ?

Catégo

- Mouvement interacadémique 2006
- La notation administrative
- CAPN d'accès à la chaire supérieure

Fenêtre sur

- Prendre l'art au Mac/Val

International

- Bamako : un forum pas comme les autres
- Algérie : syndicats de l'éducation en lutte

Portrait

- 7 mars : portrait de manifestations

Culture

- Livres-revues
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
- Multimédia

Entretien

- Pierre Merle : l'école, une zone de non-droit ?

Tribune libre

- Expression des courants de pensée

32

35

38

40

42

44

50

52

Édito

Tous ensemble

Depuis longtemps nous entendons les plaintes sur la mort du syndicalisme, sur l'incapacité à porter de nouvelles idées, des valeurs, un contre-projet de société cohérent. Depuis des lustres, certains nous affirment que notre jeunesse, devenue individualiste, consumériste, à l'image du reste de la société ne se reconnaît plus dans les mouvements collectifs. On nous assène sans raison que les fonctionnaires sont coûteux, inutiles et que cette opinion serait partagée par tous.

L'isolement, le repli sur soi, le refus du collectif, auraient ainsi creusé le lit du libéralisme et la montée d'idées de plus en plus autoritaires, proches de l'eugénisme de la fin du XIX^e siècle lorsque les classes laborieuses qui défilaient étaient considérées comme les classes dangereuses.

Les individus auraient fini par accepter ce monde dans lequel chacun entre en concurrence avec l'autre dès son plus jeune âge pour une position sociale. Dans cette course seuls les plus méritants triompheraient, les autres, laissés pour compte, discriminés du fait de leur faible qualification, leur âge, leur sexe, leur origine sociale ou ethnique, devraient accepter la précarité, l'insécurité sociale ou bien tenter de se révéler « méritants » pour obtenir certains droits aux études, au travail, aux allocations.

Or, la réalité est tout autre. Notre jeunesse, lycéens, étudiants, jeunes salariés, dans un grand mouvement qu'ils ont construit avec le mouvement syndical et notamment les salariés du privé, vient de démontrer que le libéralisme n'a pas forcément un avenir. La jeunesse est capable avec ses aînés de défendre le Code du travail, les droits construits au fil des luttes par les générations précédentes. Plutôt que la guerre des générations que d'aucuns nous prédisent, c'est la construction collective d'un mouvement porteur de valeurs

de solidarité, de progrès, d'égalité, d'alternatives que ce 7 mars vient de révéler.



Gisèle Jean
cosecraire générale

ÉGALITÉ

La dure bataille du travail



21 février 2006

EN SEINE-SAINT-DENIS, LES MAIRES DÉSESPÈRENT

Comme si rien ne s'était passé, ou presque. Quelques subventions rétablies en urgence, des dossiers de renouvellement urbain en cours d'instruction, et pas grand-chose d'autre. Trois mois après les nuits de violence qui ont embrasé une vingtaine de villes de Seine-Saint-Denis, les maires concernés déplorent que l'État n'ait toujours pas pris de mesures exceptionnelles en faveur du département. Et beaucoup se demandent si le gouvernement n'a pas tout simplement remis le couvercle sur la marmite, sans se demander pourquoi elle avait explosé. À Clichy-sous-Bois, d'où sont parties les émeutes le 27 octobre, c'est le *statu quo*. « J'interpelle l'État depuis trois mois pour qu'il débloque deux dossiers symboliques pour les Clichois, explique le maire PS Claude Dilain. Le premier concerne l'implantation d'un commissariat de plein exercice et le rétablissement d'une forme de police de proximité. Le second porte sur le désenclavement de la ville en matière de transport : nous voulons être raccordés au tramway qui va passer près de chez nous. » Pour l'instant, aucune réponse. [...]



1^{er} février 2006

VILLEPIN LICENCIE AVEC COURTOISIE

Le Premier ministre a une façon bien à lui, par exemple, de présenter le chômage et la précarité, comme des phénomènes sans histoire, coupés de la politique générale du gouvernement en matière d'emploi depuis quatre ans. Et, très innocemment, de s'en servir pour justifier ses coups de force parlementaires et expédier par voie d'amendement sa mesure phare du moment contre le chômage des moins de 26 ans : le contrat première embauche (CPE). [...] Gardons confiance, le Premier ministre est *optimiste*. Pour



1^{er} février 2006

La crise du logement frappe les jeunes

Présenté aujourd'hui, le rapport de la Fondation Abbé Pierre pour 2005 dénonce l'exclusion grandissante des jeunes du marché du logement. « Une nouvelle fois l'année qui vient de s'écouler aura vu la situation se dégrader sur le front du mal-logement », écrit Raymond Étienne, président de la Fondation Abbé Pierre, en préface au onzième « Rapport sur l'état du mal-logement ». Si la France a atteint des niveaux de construction record en 2005, l'écart continue néanmoins de se creuser entre l'offre et la demande d'habitats à loyers accessibles, montrant l'échec des politiques conduites depuis maintenant quatre ans par les gouvernements successifs de Jacques Chirac. Malgré les gesticulations médiatiques du ministre de la Cohésion sociale, les coûts du logement explosent, les aides diminuent et la crise affecte désormais de façon pérenne une part non négligeable des classes moyennes. Après les hébergés, en 2004, le rapport de la Fondation Abbé Pierre met cette année l'accent sur l'aggravation de la situation du logement des jeunes. Ce ne sont « plus seulement ceux qui sont en difficulté d'insertion professionnelle ou sociale, mais bien l'ensemble des jeunes, même lorsqu'ils disposent d'un travail et de ressources » qui sont concernés. Pourquoi ? Parce qu'ils sont les premiers à être touchés par la précarité de l'emploi (les deux tiers d'entre eux accèdent au travail sous une forme précaire), par le chômage (plus d'un jeune de moins de 25 ans sur cinq est sans emploi) et par la pauvreté (les jeunes entre 18 et 25 ans représentent plus d'un tiers des SDF alors que leur classe d'âge ne représente que 23 % de la population française). [...] Pour cette catégorie de demandeurs de logement, là encore, l'offre idoine fait défaut. Le secteur conventionné ne dispose pratiquement pas de petits logements et les jeunes, faute de mieux, sont alors contraints de se tourner vers le privé. Et là, c'est le coup de matraque assuré, puisque les petits logements ont un coût supérieur de 40 % à 50 % à ceux des grands appartements. Au final, les jeunes paient les loyers les plus chers du marché alors que ce sont ceux qui disposent *a priori* des plus faibles revenus !

justifier les qualités du CPE, il revendique les bons résultats de son frère jumeau, le CNE, le contrat nouvelle embauche, lancé cet été dans les entreprises de moins de 20 salariés. A priori, on serait tenté de penser que le bilan de l'opération ne peut s'analyser qu'au bout de deux ans et qu'en moins de six mois on peut difficilement comptabiliser le nombre des véritables créations d'emploi... Il s'agit donc d'un nouveau bluff politique. Mais très civilement présenté. Et c'est bien tout l'art de Dominique de Villepin : tenir courtoisement la porte à tous ceux qui pensent que la protection du travail est un frein à l'emploi, que le CDI est un archaïsme et que le modèle français est encore beaucoup trop *politiquement correct*.



21 février 2006

QUAND UN PATRON DE DROITE VANTE LE CDI

C'est le rapport de droite qui plombe la droite. En confiant à l'automne à Henri Proglio, président du groupe Veolia Environnement, un rapport sur l'insertion professionnelle des jeunes, le gouvernement ne s'attendait sans doute pas à se voir proposer un « anti-CPE ». Baptisé ainsi par la gauche, ce rapport, rendu public en catimini la semaine passée, préconise une chose simple : il appelle les entreprises à faire du CDI la « forme normale d'embauche » des jeunes. Proglio (un proche de Jacques Chirac) et son groupe de travail notent que, pour améliorer l'emploi des jeunes diplômés, « les solutions ne sont ni du côté de la fuite en avant vers la professionnalisation des études, ni dans la multiplication des mesures incitatives pour favoriser l'embauche des jeunes ». En effet, « près de trente ans de mesures jeunes ont fini par ancrer dans les esprits la conviction que l'on ne peut débiter sa vie professionnelle sans bénéficier d'une mesure incitative ». En plein débat sur le CPE (contrat première embauche) de telles conclusions font désordre. [...]

Le dessin du mois



Le Canard enchaîné, 1^{er} mars 2006



© AFP/Richard Bouhiet

RÉUNION

Imprévisible chikungunya?...

Si « gouverner c'est prévoir » les ravages du chikungunya ont clairement révélé l'imprévoyance et les incompétences de ce gouvernement et de son administration locale pour faire face à ce qui apparaît de plus en plus comme un désastre sanitaire (ce virus s'est avéré beaucoup plus dangereux que ce qu'on pensait), écologique (les produits anti-moustiques se sont révélés beaucoup plus nocifs que prévus) et économique (dans tous les secteurs d'activité, en particulier le tourisme) à La Réunion. À chaque étape du développement de cette épidémie, les autorités n'ont cessé de minimiser, par volonté ou par ignorance, l'ampleur des problèmes de tous ordres posés par ce virus. Il a fallu que des dizaines de milliers de nouveaux cas se déclarent chaque semaine pour que le gouvernement commence à se pencher sur le malheureux sort des Réunionnais. On a alors vu défiler dans notre île moult ministres et technocrates compatissants venant assurer la population de leur solidarité avec les « chikungunysés ».

Les conséquences pour la vie scolaire seront certainement très importantes : après le report d'une semaine de la rentrée scolaire, pour cause de démoustication tardive, il est clair que de nombreux problèmes vont apparaître du fait du nombre d'élèves et de personnels touchés... peut-être faudrait-il que les autorités anticipent sur les solutions?...

Michel Zerwetz, Lionel Millot

25 janv. **Démocratie.** Le Hamas remporte les élections législatives palestiniennes.

28 janv. **Libéralisme.** Le numéro un mondial de l'acier, Mittal Steel, présente une OPA hostile sur Arcelor.

31 janv. **Droits civiques.** Décès de Coretta Scott King, veuve de Martin Luther King, et militante des droits civiques aux États-Unis.

8 fév. **Justice.** Audition du juge Burgaud devant les parlementaires.

16 fév. **Droits de l'homme.** Le groupe d'experts désignés par la Commission des droits de l'homme de l'ONU publie un rapport accablant sur le centre de détention américain de Guantanamo, que Washington refuse de fermer.

17 fév. **Le bateau ivre.** Jacques Chirac décide le rapatriement du « Clemenceau ».

Fous volants. Premier cas de grippe aviaire en France, dans le département de l'Ain.

19 fév. **Nucléaire.** Jacques Chirac en visite en Inde.

21 fév. **Censure.** L'opposition dépose une motion de censure contre la politique sociale du gouvernement.

22 fév. **Ile de Beauté.** Les deux commanditaires supposés de l'assassinat du préfet Érignac sont acquittés.

Religion. L'attentat contre le sanctuaire chiite de Samarra fait craindre le déclenchement d'une guerre civile en Irak.

Libéralisme (bis). Convention de l'UMP sur l'éducation.

26 fév. **Chikungunya.** Visite du Premier ministre à La Réunion. **Contre le racisme et l'antisémitisme.** Manifestation en hommage à Ilan Halimi.

27 fév. **Patriotisme économique.** Privatisation de GDF, qui fusionne avec Suez.

28 fév. **Politique de l'emploi.** Remontée du chômage.

7 mars **Génération précaire.** Journée de mobilisation réussie contre le CPE.

BILLET D'HUMEUR

Délinquants = (jeunes) malades

La délinquance est une maladie qui s'attrape jeune nous disent une étude de l'INSERM et le ministre de l'Intérieur. Il faut donc faire des tests de détection dès la petite enfance. La biométrie serait-elle une méthode efficace? Doutons-en : la pupille de l'œil ou la paume de la main peuvent masquer des vices cachés. Des tests d'urine ou de sang comme au Tour de France? On sait qu'on peut passer au travers, au moins sept fois de suite. L'ADN? Certainement, si on arrive à isoler le gène en cause. Mais la maladie est sans doute virale, car son effet contagieux est démontré. Virus D3N1 (dès 3 ans, niveau 1 de délinquance)? Espérons qu'on trouvera le Tamiflu adapté. Constatons qu'au fil du temps les choses s'aggravent : à l'époque soviétique, la déviance était une maladie d'adulte. Mais peut-être qu'avec les progrès de la Science, on soignerait aujourd'hui Plioutch dès l'enfance. D'ailleurs, comme l'a écrit notre ministre dans *Libération*, les neurosciences font des progrès extraordinaires, elles arrivent même à démontrer la supériorité de la méthode syllabique. Si en plus, on pouvait montrer qu'elle peut nous immuniser contre le chikungunya, ce serait vraiment une bonne nouvelle.

Daniel Rallet

ZEP

L'attaque a bel et bien commencé!

Christian M., Nouzonville (Ardennes)

Certains journaux ont cru pouvoir crier victoire : à la prochaine rentrée, aucune ZEP ne serait dépouillée! C'est méconnaître la réalité : des ZEP perdent déjà des moyens. C'est aussi oublier qu'il existe ça et là des ZEP non officielles : des collèges difficiles, éligibles au statut ZEP mais non retenus faute de crédits et qui, bon an mal an obtenaient quand même des moyens supplémentaires proches de ceux des ZEP. Tel était le cas, entre autres, du collège de Nouzonville, dans les Ardennes. En 1998, 23 collèges de l'académie (Reims) sont devenus ZEP. S'il y avait eu des crédits pour simplement 2 de plus, Nouzonville aurait été aussi ZEP. L'inspecteur d'académie de l'époque, convaincu entre autres par les représentants du SNES dans les instances paritaires

départementales, avait accepté de donner à ce collège (et à un autre) des moyens en plus. Deux de ses successeurs ont sagement poursuivi dans la même voie. Mais le troisième, contraint de participer activement à la chasse aux postes de profs organisée par le gouvernement actuel, avec le soutien de tous les élus locaux UMP, en a décidé autrement. Malgré des effectifs en hausse (+16), malgré la difficulté grandissante à mettre beaucoup d'élèves au travail, malgré le chômage qui ravage le canton (22 %), le collège de Nouzonville va perdre 41 heures de cours par semaine, soit près de 1500 sur chaque année scolaire à venir. Conséquences : encore plusieurs suppressions de postes, des classes plus chargées, suppression de l'allemand en Sixième, moins d'aide aux élèves, etc.

Laïcité

Consterné J.-L. F.

En consultant, dans la salle des professeurs de mon collège [Condorcet, Fleury-les-Aubrais (45)], le numéro 633 de *L'US*, j'ai été consterné de voir la photo que vous publiez pour illustrer la lutte contre le CPE. En effet, il s'agit d'une jeune fille avec la tête en partie voilée de noir... Où sont donc la lutte pour la laïcité, la liberté des femmes, le refus des intégrismes et de l'exclusion? Ce qui pour moi est la lutte de base, en particulier pour la gauche. La photo provient de l'AFP, ce qui ne m'étonne pas. Mais qu'elle soit reprise par la FSU... Il y a certainement eu d'autres photos, donc, c'est soit une erreur... soit c'est volontaire...

TPE

Peut mieux faire...

Georges O., Créteil

Des élèves de Première ES faisant des TPE en associant SES et Histoire-géographie qui doivent choisir un thème aussi ardu et pour eux totalement abstrait du genre « territoire et territoires », « ruptures et continuité », en les inscrivant dans des programmes méconnus et qui ne font pas sens (n'ayant jamais fait par ailleurs et pour un tiers d'entre eux de SES en Seconde)... Des élèves à qui ont demandé de définir une problématique, de construire un plan alors que les techniques de

la dissertation et de la question de synthèse n'ont pas encore été mises en place et feront l'objet d'un apprentissage progressif au cours de l'année... Des enseignants qui ont des difficultés à placer la limite de l'encadrement et à ne pas aller plus loin, qui en fin de période multiplient les heures supplémentaires gratuites pour tenir les objectifs et ne pas pénaliser les élèves... Des examinateurs qui ne savent plus quoi faire pour évaluer les candidats quand des équipes



Éditions L'Échope
La Corne de Rollay,
03320 Coulevre
30 € (3€ de port)

Après de brillantes études qui l'ont mené à la Sorbonne puis à l'IPES, Daniel Soudry a obtenu un Certificat de littérature française et un Certificat d'histoire moderne et contemporaine, puis il a préparé une licence de Lettres modernes pour pouvoir enseigner. Sa carrière, riche en expériences, l'amènera à devenir Conseiller en formation continue pendant de nombreuses années, après quoi il réintègrera l'enseignement jusqu'à sa retraite. Mais l'École aura bien changé... Soucieux d'accomplir son métier avec rigueur et bonheur, il fut toujours proche de ses élèves pour obtenir de bons résultats, même si ses méthodes ne correspondaient pas tout à fait aux « normes » imposées par l'Éducation nationale. D'un mode d'enseignement traditionnel il y a quelques années au laxisme actuel de celui-ci, il pousse son *coup de gueule*, dénonçant les impérities et la dégradation de notre système éducatif. Daniel Soudry nous a quittés en mai 2005. Ce livre est donc posthume.

Grippe aviaire : s'informer

L'extension de l'épidémie de grippe aviaire est chaque jour à la Une des médias. Il faut pouvoir s'informer et informer nos élèves. Devant l'abondance des pages consacrées à ce sujet sur le Net, faire une recherche sélective prend chaque jour plus de temps. Rappelons quelques adresses qui, réunies, parfois confrontées, peuvent aider à constituer une documentation sérieuse :

- Institut de Veille Sanitaire, http://www.invs.sante.fr/surveillance/grippe_aviaire/default.htm ;
- Organisation Mondiale de la Santé, http://www.who.int/topics/avian_influenza/fr/ ;
- Institut Pasteur, http://www.pasteur.fr/actu/presse/documentation/grippe_aviaire.html ;
- Groupes Régionaux d'Observation de la Grippe, <http://www.grog.org/grippeaviaire.html> ;
- Agence Française de Sécurité Sanitaire des aliments, <http://www.afssa.fr/Object.asp?ldObj=32046> (des dossiers d'experts, pas toujours faciles à lire) ;
- Association Futura-Sciences, http://www.futura-sciences.com/sinformer/o/grippe_aviaire.php ;
- Ministère de la Santé, <http://www.sante.gouv.fr/> ; ou le site interministériel à l'intention du grand public <http://www.grippeaviaire.gouv.fr/> avec numéros d'appels et recommandations diverses...
- Site Science-Citoyen de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg, <http://science-citoyen.u-strasbg.fr/dossiers/grippe/index.html> (un dossier très simple qui dit l'essentiel) ;
- Un document de 2 pages, du CNRS, <http://neptune.ipbs.fr/vivant/sdv/grippes.pdf>

Et bien évidemment, chaque grand média a construit son propre dossier, parfois avec des animations intéressantes (*Le Monde*, *TV5*, etc.).

**Quelques publications
d'ADAPT
plus ou moins récentes
mais toujours d'actualité !**

pédagogiques ont décidé de ne respecter ni les programmes ni les thèmes nationaux alors que d'autres sont restés « dans les clous », imposant des contraintes plus fortes à leurs élèves... Des élèves et des enseignants à qui on demande de découvrir, de faire, d'être évalués et d'être évaluateurs sur le premier semestre de l'année dans le cadre d'une démarche nouvelle et difficile... Oui, il

faut que le Ministère revote sa copie TPE : leur suppression en Terminale est un non sens pédagogique qui n'a d'autre souci qu'une logique financière. À moins qu'on ne crée « quelque chose » en Seconde pour permettre aux élèves de réussir en première en s'inscrivant dans une démarche novatrice mais qui aurait pour eux une réelle signification...

Option sciences

Un espace de liberté

Robert V., Narbonne

« J'adhère au SNES depuis mon entrée dans le métier et suis partie prenante dans l'option sciences dans l'Académie de Montpellier.

Je trouve votre analyse dans *L'US* n° 632 un peu surprenante. Il me semble en effet que cet enseignement est un espace de liberté pour les 3 collègues qui travaillent ensemble et est fort intéressant pour les élèves qui peuvent aborder les sciences et les mathématiques en particulier sous un jour plus expérimental. Je ne vois pas en quoi cette option est une sélection ; tous les élèves qui le souhaitent peuvent s'orienter en Première S qu'ils aient ou non suivi cette option. »

Des dangers réels

Michel G., Sète

« ...À mon avis :

- les dangers pointés dans *L'US* sont réels (pré-carré, élitisme) ; à nous de les éviter ;
- il ne faut pas que ce soit une pré-orientation ;
- l'installation d'une telle « option » est favorisée par le piètre horaire de SVT en Seconde et par la diminution des exigences en maths et en sciences physiques.

Ici : ça ne marche pas mal et les principaux écueils sont à peu près contournés. Sur le fond : c'est l'enseignement scientifique en Seconde qui doit être revu pour mettre en place dans les 3 disciplines attractivité, exigences sur les fondamentaux et horaires « décents ».

Sciences

L'aventure de la chimie jusqu'à Lavoisier

De la Grèce antique à la révolution scientifique de Lavoisier, ce que les artisans et alchimistes ont apporté à la connaissance de la matière.

- Claude Lécaille - septembre 2004, 310 pages - 30 euros

Histoire de l'acoustique sous-marine

Préface de Pierre Alais
Sondage et repérage en mer

Connaître la hauteur d'eau sous la quille, naviguer par temps de brume : comment les savants ont-ils tenté de résoudre ces problèmes en étudiant la transmission du son par l'eau ? Un petit ouvrage original, plein d'anecdotes et illustré, d'où les collègues de Physique extrairont idées et documents pour enseigner les ondes.

- De Pierre Juhel - ADAPT/Vuibert - 192 pages, 25 euros

Lettres

Exercices de remédiation pour la classe de Sixième

Tome I : La Bible et l'Odyssée (réédité) - Tome II : Fables et contes ;
Tome III : Au pays de l'écrit - Tome IV : Au pays des mots

- Dominique Beloud, Françoise Droz et Isabelle Hout, 10 euros chaque tome



Entrées dans la ville

Enseigner la ville : une démarche citoyenne

Les multiples visages de l'espace urbain à travers les arts et autres disciplines scolaires.

- Recueil d'articles, ADAPT, 84 p., 1998, 10 euros

Autour du métier

Drogues et toxicomanies chez les jeunes

Approche plurielle, ouvrage collectif, avec la participation de la *Ligue des Droits de l'Homme*.

Pour les éducateurs (parents, enseignants, etc.), des articles de réflexion, interviews et témoignages. Une approche plurielle pour être mieux armé face à un problème complexe.

- ADAPT, 160 p., mars 2001, 14,50 euros

Les projets des jeunes : une question d'identité

Psychologues, sociologues et praticiens analysent les processus complexes par lesquels chaque adolescent affronte ou évite l'interrogation sur son devenir. Psychologues, sociologues et praticiens analysent les processus complexes par lesquels chaque adolescent affronte ou évite l'interrogation sur son devenir.

- Recueil d'articles, ADAPT, 180 p., 1995, 19 euros franco de port

BON DE COMMANDE (port gratuit)

Nom :

Adresse :

Commande

À envoyer à ADAPT Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13
avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT
ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu (paiement par carte sécurisée).
Tél. : 01 40 63 28 30 ou 01 40 63 27 71 - Fax : 01 40 63 28 15

Correspondance

Canada : Habitant un petit coin de paradis à Comox en Colombie-Britannique, notre collègue enseigne les maths et l'EPS, et son fiancé l'anglais. Ils sont sur l'île de Vancouver et jouent au football et au golf, font du ski. Bienvenue aux correspondants de toute région.

Espagne :

- Couple marié, deux fils de 8 et 10 ans, professeurs d'économie, à Lucena, près de Cordoue, recherche des correspondants parlant espagnol pour correspondre et éventuellement faire des échanges de séjour ou de logement.
- Notre collègue est professeure de français aux Iles Canaries et recherche des collègues aimant la littérature, le cinéma, la natation, pour correspondre et échanges de séjour éventuellement après.

- Professeur de mathématiques à Valence cherche des correspondants pour ensuite éventuellement faire des échanges de logement ou de séjour.
- Angleterre :** Notre collègue recherche des correspondants de toute région pour éventuellement faire des échanges de logement ou de séjour.

Suède : Notre collègue d'anglais et de suédois, 42 ans, trois enfants,

SNES-Échanges vous propose

enseigne au lycée à Mellbystrand, s'enthousiasme à l'idée de pouvoir correspondre avec des collègues de Guyane ou des Antilles.

Échanges de logement - séjour

Canada :

- Habitant dans les montagnes rocheuses à Lethbridge dans l'Alberta, notre collègue, son épouse et ses enfants aimeraient échanger leur logement pour les vacances avec des collègues de toute région.

- Professeur dans une école francophone au nord de l'Ontario, aimerait correspondre avec des collègues des DOM-TOM en vue d'un échange de maison. Ils en possèdent deux : à Timmins (Ontario) et en Gaspésie (Québec).

- Ayant l'intention de visiter la France en mai et en août 2006, nos deux collègues, mariés sans enfant, recherchent des collègues qui pourraient les héberger contre un séjour à Calgary en Alberta.
- Professeur marié, deux enfants, 43 ans, parfaitement bilingue, à St-Paul (Alberta), petit village de 5000 habitants avec une vibrante communauté francophone, est intéressé par un échange avec un collègue des DOM-TOM.

- Professeur de français langue étrangère à des étudiants de 18-19 ans à l'université de Sainte-Anne en Nouvelle-Écosse, 38 ans, célibataire, aimant sports, musique et théâtre, aimerait faire un échange de séjour (juillet/août) avec un collègue des DOM-TOM.

Espagne : Professeur de physique à Albacete, accueillerait volontiers un(e) collègue chez elle en juillet/août contre un séjour équivalent. Elle parle anglais, français, espagnol.

Échange de poste

Canada : Notre collègue de sciences et d'éducation physique à l'école Nouvel Horizon de Hawkesbury (primaire) aimerait échanger son poste contre celui d'un professeur des écoles d'Outre-mer.

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Échanges, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES Échanges sur notre site : www.snes.edu.

Roger Charles Le Breton

Faut-il redouter une «

Aujourd'hui la sortie du système éducatif sans diplôme est un enjeu de société important, car le diplôme plus que jamais scelle les destins sociaux.

L'ascenseur social étant en panne, le diplôme fonctionne comme un filtre sur le marché du travail, conduisant, lorsque l'offre d'emplois est insuffisante, à une file d'attente pénalisant les sans-diplôme, et produisant un déclassement pour les diplômés.

Si les diplômés s'insèrent mieux, tous les diplômés ne se valent pas sur le marché du travail. Les catégories sociales d'origine marquent à la fois le niveau, le type de diplôme obtenu et la qualité d'insertion sociale.

L'avenir des jeunes passe-t-il par un renoncement à

qualifier plus que la génération précédente au nom d'un « réalisme » qui confond services et services non qualifiés ? Faut-il renoncer à la relance de la démocratisation et à construire une école juste qui s'attaque à la difficulté scolaire des plus démunis socialement et scolairement, faut-il accepter cette représentation imposée d'un volume d'emploi stable ? Faut-il accepter la précarisation des emplois sur le monde du travail et adapter le système éducatif en évinçant de manière précoce dès 14 ans les jeunes en difficulté ou bien faut-il à la fois mener des politiques d'emploi actives et relancer la démocratisation du système éducatif ? C'est ce choix que fait le SNES.

L'inflation scolaire

À la racine de ce livre, il y a la question quelque peu iconoclaste de savoir si et jusqu'où l'expansion de l'éducation est nécessairement un progrès, dans les pays qui, comme le nôtre, ont élevé considérablement le niveau d'instruction des jeunes. Et ce à la fois pour les individus et pour la société.

Pour les jeunes d'abord. S'ils se placent d'autant mieux qu'ils sont diplômés bien que certaines lézardes apparaissent dans la hiérarchie des diplômés, les emplois auxquels ils accèdent (et les salaires qui vont avec) ont tendance à se dévaluer avec le temps, parallèlement à l'inflation des diplômes eux-mêmes ; et bien que nettement plus instruits que leurs aînés, ils s'insèrent de plus en plus mal. Mais les jeunes sont pris dans un piège puisqu'il vaut toujours mieux, dans la course aux emplois, en avoir un peu plus qu'un peu moins. Cette « inflation scolaire » entretient les inégalités sociales car il faut avoir les moyens de se maintenir dans la course jusqu'à 24-25 ans, et de détecter les filières qui restent « rentables ». Dévaluation des diplômes et maintien d'inégalités sociales d'accès aux diplômes font qu'au niveau de la société cette fois, le développement de l'éducation ne se soit pas accompagné d'un accroissement significatif de la mobilité sociale.

Marie Duru-Bellat
L'inflation scolaire
Les désillusions de la méritocratie,
Seuil, 2006,
coll. « La république des idées »

L'expansion de l'éducation finit par se retourner contre l'école, par les effets pervers qu'elle entraîne auprès des jeunes

Certes, le développement de l'éducation est volontiers justifié par des considérations économiques. De fait, dans les pays où le niveau d'instruction se situe au-delà d'un certain seuil, il n'y a aucune démonstration solide d'une relation causale entre éducation et croissance. Il n'est pas plus établi que les emplois de demain seront plus exigeants en diplôme ; de fait, les emplois très qualifiés ne représenteront jamais qu'une petite portion de l'emploi total. Quant aux autres effets sociaux de l'éducation également attendus (sur le civisme, l'intégration sociale etc.), ils restent plus souvent postulés que démontrés.

Dans le même temps, l'expansion de l'éducation finit par se retourner contre l'école, par les effets pervers qu'elle entraîne auprès des jeunes : ils tendent à se polariser sur la seule utilité des diplômes, développent des attitudes de consommateur anxieux, et restent de plus en plus longtemps dans des formations qui ne correspondent pas toujours à d'authentiques intérêts personnels,

mais sont davantage un repli face à un monde du travail peu accueillant. Ces formations et leurs débouchés réels les laissent parfois déçus et désocialisés, et ne semblent guère les aider à entrer dans la vie, tout en différant les autres aspects de la prise d'autonomie (logement indépendant, autonomie financière...). Tout ceci étant à nuancer fortement selon les filières, car il existe à la fois des formations aux débouchés réels et des nasses, où se retrouvent majoritairement les

étudiants les moins favorisés.

Que faire alors ? Quelques pistes sont esquissées. La première consiste à prôner une nette dissociation entre une formation commune à finalité délibérément culturelle et intégrative, de niveau élevé et où la logique du mérite scolaire interviendrait de manière plus tardive et plus circonscrite. Une seconde phase, à finalité professionnelle, suit nécessairement et la question de l'orientation/sélection ne peut alors être éludée. Elle revêt évidemment une portée moins dramatique si elle fait suite à une formation commune solide et si elle peut être suivie de formations continuées plus nombreuses. En partant d'une réflexion sur plusieurs modèles étrangers, un équilibre est prôné, entre une logique étatique et une nécessaire implication des professionnels, tant au niveau employé-ouvrier qu'au niveau de l'enseignement supérieur, avec en outre, à ce niveau, la nécessité de contrer les effets pervers de la séparation entre un secteur ouvert et un secteur sélectif.

Enfin, on souligne que les politiques scolaires ne peuvent pas tout en matière de réduction des inégalités sociales : face à une main-d'œuvre massivement mieux formée, les inégalités dans l'emploi sont de moins en moins tolérables. Il faut alors relancer le débat classique entre inégalité des chances et inégalité des positions, que tranchent de facto les politiques d'expansion scolaire. Ces dernières, non seulement entretiennent les inégalités, mais par les arbitrages qu'elles réalisent, amènent à négliger d'autres politiques peut-être plus efficaces en termes de justice sociale. ■

inflation scolaire » ?

Les jeunes Français feraient-ils trop d'années d'études ?

La remise en cause de l'« inflation scolaire » semble décidément avoir le vent en poupe. Quelques semaines avant la parution du livre de Marie Duru-Bellat, on pouvait déjà trouver dans les premières lignes d'un ouvrage alimenté par les contributions d'une trentaine de chercheurs associés au Céreq, l'interrogation suivante : « *Faut-il encore favoriser un allongement de la formation initiale en tablant sur une forte hausse des niveaux de qualifications ?* » (« *Des formations pour quels emplois ?* » sous la direction de Jean-François Giret, d'Alberto Lopez et de José Rose, publié en septembre 2005 aux éditions La découverte.)

De fait, de nombreux constats nous amènent à être sceptiques face à ceux qui présentent l'élévation du niveau de formation des jeunes générations comme un enjeu essentiel, voire un impératif, au regard du développement économique et de la lutte contre le chômage. À commencer par le développement des situations de « déclassement » en début de vie active.

Incontestablement, les jeunes diplômés occupent fréquemment des emplois dont le niveau est inférieur à celui sur lequel leurs homologues des générations antérieures s'inséraient. Ainsi, trois ans après l'entrée sur le marché du travail le taux de déclassement est passé de 32 % pour les jeunes sortis du système éducatif en 1980 à 46 % pour les sortants de 1995. Les méthodes pour définir ce déclassement peuvent varier mais ne remettent pas en cause le résultat. D'ailleurs, plus d'un tiers des jeunes diplômés s'estiment employés en dessous de leur niveau de compétences ou indiquent qu'un diplôme de niveau inférieur suffirait pour occuper correctement leur emploi.

À ce premier constat, ajoutons celui qui concerne les jeunes sortants sans aucun diplôme de premiers cycles de l'enseignement supérieur. Trois ans après leur sortie du système éducatif, leur taux de chômage dépasse de plus de quatre points celui des diplômés de CAP ou BEP. Deux ans d'enseignement professionnel pourraient-ils mieux insérer certaines populations dans l'économie que quatre à cinq années passées dans l'enseignement général ? Or, près d'un quart des jeunes sort de l'enseignement supérieur sans diplôme.

L'Université serait-elle donc un miroir aux alouettes pour une partie des jeunes ? Chômage de jeunes bacheliers, déclassement massif des diplômés ; tout cela devrait nous amener à dénoncer une « sur-éducation » en France comme on parle de « surinvestissement » dans une usine quand il apparaît que trop de machines ont été fabriquées au regard de la production prévisible et que vraisemblablement certaines d'entre elles ne seront jamais utilisées. Mais comme Marie Duru-Bellat, il nous faut ici éviter de franchir la ligne jaune pour deux raisons.

Jean-François Giret
Docteur en économie,
Ingénieur de recherche au CEREO

Alberto Lopez
Chef du département
des Entrées dans
la Vie Active au CEREO

D'abord, plusieurs constats viennent un peu relativiser l'ampleur du déclassement dans les parcours des jeunes générations. Primo, quelle que soit la génération, un phénomène de reclassement intervient dans les premières années de carrière. En dix ans de carrière, le taux de déclassement des différentes générations baisse en moyenne de 10 à 15 points. Secundo, les situations de déclassement occultent des situations de surclassement, moins fréquentes mais pas négligeables. Par exemple, si 24 % des diplômés de CAP ou de BEP indiquent cinq ans après leur sortie qu'aucun diplôme n'est

nécessaire pour occuper correctement leur emploi, 15 % indiquent même que le bac ou un bac +2 est nécessaire. Tertio, les jeunes, en situation de déclassement, sont en moyenne mieux payés que ceux qui occupent le même emploi avec un niveau de diplôme inférieur. Le jeune récupère donc une partie de l'investissement éducatif correspondant à sa poursuite d'étude.

La demande des employeurs, l'aspiration des familles et l'intérêt électoral des décideurs politiques dans un contexte de chômage de masse, convergent pour tirer sans cesse vers le haut l'investissement éducatif.

Ensuite, plus fondamentalement, même si l'ampleur du déclassement constitue un sérieux indice de suréducation, elle est loin de constituer une preuve. Les effets pervers d'embauches surdiplômées sont décriés depuis longtemps, y compris pour des DRH... et pourtant il est considéré comme normal aujourd'hui de recruter des employés de banque et certains employés administratifs au niveau bac +2. D'une certaine manière, dans ces secteurs les évolutions de l'organisation du travail et l'incorporation des nouvelles technologies ont été possibles grâce à l'abondance de main-d'œuvre juvénile diplômée. La façon dont le développement de la scolarité stimule le développement économique reste mal connue à un niveau macro-économique. Donc, d'accord avec Marie Duru-Bellat pour constater qu'aucune étude ne prouve qu'il serait bénéfique pour l'économie française d'allonger encore la scolarité supérieure. Mais en sens inverse, aucune étude ne prouve le contraire. Alors, à qui la charge de la preuve ? En réalité, les moteurs d'un développement de la formation initiale sont puissants. La demande des employeurs, l'aspiration des familles et l'intérêt électoral des décideurs politiques dans un contexte de chômage de masse convergent pour tirer sans cesse vers le haut l'investissement éducatif. Dans ces conditions, le scepticisme des chercheurs risque de peser assez peu. Pourtant, tôt ou tard, les acteurs auront à trouver des voies alternatives à une inflation scolaire non maîtrisée, que ce soit au regard de l'efficacité de notre économie ou au regard de la justice sociale... ■



© Thierry Nectoux

CPE

Réactions syndicales

Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU, « le CPE est dangereux pour tous mais surtout, pour nous éducateurs, il n'est pas admissible qu'on traite ainsi les jeunes que nous formons... ».

Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT, voit dans le succès du 7 mars la preuve d'un refus commun de voir « s'installer le droit de licencier sur un claquement de doigt ».

Karl Stoekel, président de l'UNL (lycéens) : « Le gouvernement refuse le dialogue, nous l'y obligerons ».

François Chérèque, secrétaire général de la CFDT : « Il n'est pas question pour nous d'"enrichir" le CPE ».

et politiques

Le Premier ministre, **Dominique de Villepin**, à l'Assemblée nationale le 7/03, dit « respecter les peurs qui s'expriment » mais « refuse l'immobilisme ».

Jean-Louis Borloo, ministre de l'Emploi, reconnaît que le texte n'a pas suffisamment été « expliqué » et affirme que « dans ce genre de chose, le doute n'est pas forcément une marque d'imbécillité. » (AFP)

Selon **Bernard Accoyer**, président du groupe UMP à l'Assemblée, les manifestations sont le fait d'une « minorité d'étudiants politisés qui veulent empêcher la majorité d'avancer ».

Gilles de Robien, ministre de l'Éducation nationale : « J'ai hâte que le CPE soit appliqué (...) pour produire plus d'emplois pour les jeunes » (France 2, le 10/03).

François Hollande, Premier secrétaire du PS : « Si le gouvernement s'obstine à toujours passer en force, il y aura d'autres mouvements, d'autres 7 mars ».

Hervé de Charrette (UMP) : « Le CPE, c'est un échec qui peut, si le gouvernement s'obstine, nous coûter l'élection présidentielle ».

Yves Jégo (UMP), il est « impensable qu'on n'écoute pas ce qui s'exprime dans la rue, chez les jeunes. »

Sondages

Ingrats

Selon un sondage CSA publié le 9/03, peu sensibles aux arguments de Villepin, 55 % des Français veulent le retrait du contrat première embauche, 26 % le maintenir et 19 % ne se prononcent pas. Parmi les moins de 30 ans, la génération concernée par ce projet, 80 % des sondés s'opposent au texte, 16 % le soutiennent.

Plouf

Selon le baromètre mensuel IFOP publié le 7/03, le Premier ministre perd 11 points d'opinions favorables en un mois, à 41 %.

LE 7 MARS UN MILLION DE MANIFESTANTS!

Pari tenu. Selon les sources, le 7 mars, ce sont entre 400 000 et un million de manifestants qui se sont mobilisés, à l'appel des syndicats de salariés, d'étudiants et de lycéens, pour le retrait du CPE – « contrat précarité exclusion, contrat première exploitation, contrat première embûche »... la liste est infinie – partout en France, dans plus de 200 défilés.

Cette journée, pour le succès de laquelle l'unité syndicale a été un facteur décisif, marque un tournant pour plusieurs raisons. Elle reflète la montée de la contestation profonde envers la nature même de ce projet : le nombre de manifestants a doublé, voire triplé par rapport à la première journée du 7 février, avec des cortèges particulièrement importants à Paris (100 à 150 000), Marseille (plus de 50 000), Bordeaux (30 000), ou Rennes (20 000)... mais aussi à Clermont (20 à 25 000), Lyon (25 000), Grenoble (20 000), Draguignan (1 500), Toulon (10 000), Blois (3 000), Nice (10 000), Bourges (3 500) ou Metz (6 000). De nombreux personnels de l'Éducation nationale, répondant à l'appel à la grève lancé par la FSU et le SNES, étaient présents dans les cortèges.

Globalement, la part des étudiants et des lycéens a été importante, représentant entre le quart et le tiers des cortèges, aux côtés de nombreux salariés, du public mais aussi du privé, contre un

projet qui menace bien de remettre en cause l'ensemble du code du travail.

La mobilisation du 7 mars coïncide avec le basculement d'une opinion publique longtemps indécise face à un projet vendu comme volontariste face au chômage massif des jeunes : une large majorité de Français se déclarent désormais favorables au retrait du projet.

Contrariant le plan de bataille gouvernemental qui tablait sur une « blitzkrieg » parlementaire dans un contexte de vacances scolaires, plusieurs universités avaient, grâce à la ténacité des organisations étudiantes, réussi à informer les jeunes, et à les mobiliser, comme à Rennes, Toulouse ou Poitiers.



© Thierry Nectoux

Au soir des manifestations du 7, Bruno Julliard, président de l'UNEF, appelle à généraliser la grève dans l'ensemble des universités ; dans les jours suivants, malgré les dénégations de Robien, le mouvement de grève fait tache d'huile, avec assemblées générales fortement suivies – 4 000 à Poitiers, 3 000 à Rennes, 1 500 à Lille, 2 000 à Nancy –, débats animés et vote de l'occupation des locaux (jugée « inadmissible » par le ministre de l'Éducation nationale), touchant rapidement plus de la moitié des centres universitaires, sur l'ensemble du territoire. Le 9 mars, plusieurs dizaines d'étudiants occupent la Sorbonne. La suite reste à écrire. ■

Matthieu Leiritz

UNIVERSITÉ DE POITIERS : « ÇA FAIT CHAUD AU CŒUR... »

3 000, 4 000, 5 000 peut-être ; la pluie qui tombe sans discontinuer ne freine pas leur ardeur. Tambours en tête et slogans anti-CPE repris en chœur, ils défilent en rangs serrés sur les 5 km du parcours. Pour les étudiants de Poitiers cette manif du 7 mars est l'aboutissement d'une mobilisation entamée dès les premiers jours de janvier par les étudiants STAPS. Scandalisés par l'hémorragie des postes offerts au CAPEPS, ceux-ci multiplient très vite les actions en centre ville, qui alertent l'opinion publique : devant l'IUFM, dans le rectorat occupé quelques heures, en sit-in devant la gare ou bloquant la circulation à la Porte de Paris. Mais rapidement ils comprennent que l'élargissement de leur mouvement est la première condition du succès ; dès la seconde quinzaine de janvier chaque UFR est représentée dans des AG qui, presque quotidiennement, regroupent – malgré les examens – un millier d'étudiants. La plateforme aussi s'élargit pour ensuite se recentrer sur le CPE, symbole unifiant des obstacles à abattre pour entrer dans la vraie vie. Les manifestations bon enfant se multiplient (on y brûle des voitures... en carton) ; début février il est temps de franchir une étape : l'AG du 9 décide le blocus des facs de géo, psycho, lettres et langues qui, la semaine suivante, sera étendu à toutes les UFR. Dès le 16 février aucun amphitheâtre ne peut accueillir les AG qui se tiennent alors au stade Rébeilleau prêté par la municipalité ; à 2 500 on vote la reconduction du blocus et on organise la lutte. Élaboration et diffusion de tracts, sécurité manifs, relations inter-UFR et inter-facs, contact avec les médias font l'objet de commissions qui rendent compte chaque jour de leur action. Un collectif contre le blocage de l'université se crée ; qu'à cela ne tienne, on organise un scrutin à bulletins secrets – avec toutes les garanties de régularité – qui confirme la volonté majoritaire de poursuivre le blocus perçu comme une vraie décision de justice car, comme le dit un responsable « seul le blocus permet de mettre tous les étudiants dans la même situation » (puisque aucun ne peut suivre de cours).

Jean-Pierre Gay, SG du S3 de Poitiers



© Thierry Nectoux

POUR LE RETRAIT DU CPE 16 MARS : MANIFESTATIONS AVEC LES ÉTUDIANTS ET LYCÉENS

18 MARS : SALARIÉS, JEUNES ET FAMILLES TOUS DANS LA RUE

Les organisations syndicales de salariés et les organisations étudiantes et lycéennes se sont réunies à nouveau le 9 mars. L'accord a été unanime pour constater la montée en puissance du mouvement contre le CPE (près d'un million de manifestants le 7 mars, développement du mouvement étudiant, montée croissante du rejet du CPE par l'opinion publique), et l'affaiblissement très sensible de la position du gouvernement, contesté désormais dans sa propre majorité. Tout le monde considère qu'il est désormais possible de contraindre le gouvernement au retrait du CPE.

Les étudiants, l'UNEF notamment, ont fait part du nombre croissant des universités en grève (plus de 40) et exprimé le souhait d'une date rapprochée de mobi-

DÉCLARATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIÉS ET DES ORGANISATIONS ÉTUDIANTES ET LYCÉENNES RÉUNIES LE 9 MARS 2006

Les manifestations du 7 mars marquées par un très grand succès constituent une montée en puissance dans la mobilisation et les actions engagées tant chez les salariés que chez les étudiants et les lycéens pour le retrait du CPE.

À ce jour le gouvernement s'obstine.

Les organisations syndicales de salariés, étudiantes et lycéennes réunies ce jour, lui répondent avec force en décidant d'une nouvelle étape de mobilisation qui sera - que le gouvernement n'en doute pas - encore plus forte que la précédente.

Les organisations syndicales de salariés, étudiantes et lycéennes réaffirment leur volonté d'obtenir le retrait du CPE porteur de précarité, discriminatoire pour la jeunesse et donc pénalisant pour l'avenir de la société.

Les organisations syndicales de salariés, étudiantes et lycéennes appellent les salariés et les jeunes à s'engager plus fortement encore dans la bataille contre le CPE.

Elles appellent à réussir la journée de mobilisation du 16 mars décidée à l'initiative des étudiants et lycéens et à une nouvelle journée d'action nationale le samedi 18 mars se traduisant par des manifestations dans toute la France.

Les signataires de cet appel restent en contact permanent et se retrouveront le 18 mars au soir pour examiner la situation. Liste des organisations réunies : CFTD, CGT, CGT-FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, UNSA, Solidaires, UNEF, CÉ, UNL, FIDL.

lisation générale tout en précisant qu'il y aurait le 16 mars une journée de mobilisation et de manifestations à l'initiative des étudiants et des lycéens. FO a indiqué qu'il appellerait à la

grève interprofessionnelle le 16 mars, tout en précisant qu'il restait ouvert à d'autres propositions. La FSU a proposé l'idée d'un appel interprofessionnel à la grève pour ce jour-là. L'accord n'a cependant pas pu se faire avec les autres confédérations sur la possibilité de réussir à rassembler beaucoup plus de monde que le 7 mars avec une telle initiative. Il a donc été décidé, d'une part d'appeler ensemble à une journée nationale de manifestations le samedi 18 mars, mais également d'apporter le soutien de tous à la journée d'action du 16 mars à l'initiative des jeunes. Il a été également décidé que les organisations restaient en contact permanent pour faire face à toute

La FSU Somme appelait, à l'initiative du SNES/80, à la grève le 9 mars contre les mesures de carte scolaire, mouvement suivi par l'UNSA-Éducation et la FCPE qui ont également appelé au rassemblement devant la préfecture où se tenait le Conseil départemental de l'Éducation nationale : environ 40 % de grévistes chez les enseignants de collège, certains collèges étant à 100 % de grévistes, et 200 manifestants ; par ailleurs des collèges de l'Oise se préparent à débrayer (collège mort à Nogent-sur-Oise vendredi 17 mars par exemple) sur cette question des dotations horaires.

évolution de la situation et de se retrouver au plus tard le soir du 18 mars. ■ Bernard Boisseau

7 mars : mobilisation des lycées et collèges contre le CPE

Les premières informations parvenues au SNES à 11 heures le 7 mars portant sur près de 300 établissements, montraient que la grève était suivie par près d'un enseignant sur trois dans les établissements de second degré (34 % en collège et 30 % en lycée). La grève était particulièrement bien suivie par les surveillants et les assistants d'éducation. Ces chiffres confirment la mobilisation des enseignants et annonçaient leur forte implication dans les manifestations du 7 mars. Les personnels des lycées et collèges se sentent, comme tous les salariés, pleinement concernés par le CPE, d'une part parce qu'il touche directement le proche avenir de leurs élèves et d'autre part parce qu'ils sont eux-mêmes confrontés dans leur secteur au développement de la précarité, à la remise en cause des règles statutaires, à la pression croissante des hiérarchies locales et à des recrutements ramenés à la portion congrue.

Réunion des fédérations de l'éducation du 8 mars 2006

Étaient présents la FCPE, les fédérations de l'Éducation nationale (FSU, SGEN, UNSA-Éducation, SGEN-CFDT), les associations. L'UNEF et les syndicats lycéens s'étaient fait excuser.

Un premier échange a eu lieu sur l'action CPE : l'appréciation du mouvement est pour tous positive et la volonté de poursuivre est partagée. Il y a eu accord pour un appel commun sur les suites.

La FSU a par ailleurs rappelé la proposition qu'elle fait depuis plusieurs semaines d'une manifestation nationale pour l'Éducation en précisant qu'il fallait peut-être en revoir le calendrier initial (fin mars, début avril), en fonction de l'évolution du mouvement contre le CPE. Elle a précisé que si la décision devait être prise, il importait de ne pas tarder à l'annoncer.

Le SGEN a affirmé ne rien exclure mais a besoin d'en débattre dans ses pro-

chaines instances (semaine prochaine). Il a en même temps dit son souci qu'un tel appel ne puisse pas apparaître comme une récupération du mouvement anti-CPE.

La FCPE a dit elle aussi ne rien exclure mais s'est interrogée sur la possibilité de prendre une décision rapidement.

L'UNSA Éducation et le SE ont pour leur part affirmé que les personnels étaient aujourd'hui centrés sur la seule question du CPE et que la mobilisation des personnels de l'éducation était trop faible pour envisager une telle action.

La FEREC-CGT, pour sa part, a soutenu l'idée d'une telle initiative dès fin mars/début avril pour servir de relais aux actions en cours (ZEP, carte scolaire...).

Chacun doit maintenant consulter ses propres instances avant de faire à nouveau le point. La FSU réunira son Conseil fédéral les 14 et 15 mars.

ASSISES ZEP DU 8 MARS IL Y A URGENCE À SAUVER L'ÉDUCATION PRIORITAIRE



© Thierry Nécoux

Les assises nationales organisées par plusieurs syndicats de la FSU ont permis à quelque 150 délégués d'établissements de rendre compte de la situation dans leurs écoles, collèges et lycées, de donner leur avis sur la réforme ministérielle et de dégager des axes forts pour une véritable relance de la politique d'éducation prioritaire.

Les témoignages et débats de la matinée ont montré que les situations pouvaient être diverses sur le terrain, mais que les moyens octroyés pour faire face aux difficultés grandissantes n'étaient pas à la hauteur des enjeux et des besoins. Dans certains endroits, la dégradation est telle qu'elle suscite découragement et désespoir chez des enseignants, qui se sentent totalement démunis pour faire entrer dans les apprentissages scolaires des jeunes qui se comportent de moins en moins comme des élèves.

Tous les avis ont convergé pour dénoncer la décision de rayer de la carte ZEP des centaines d'établissements, la logique d'abandon et de renoncement pour les élèves de milieux populaires, la focalisation sur le seul socle commun pour la plupart d'entre eux, le renforcement des ségrégations scolaires avec la possibilité accordée aux élèves les plus méritants

de fuir le lycée de leur quartier, le redéploiement des moyens vers les réseaux EP1 (dits « ambition réussite »), la volonté de faire de ces réseaux de véritables laboratoires de la déréglementation. Les infirmières ont démontré que les créations d'emplois ne permettaient pas de garantir un emploi à temps complet dans chaque collège EP1 (et que cela se ferait au détriment des autres établissements), les assistants sociaux ont dénoncé l'absence dans la réforme de toute référence au nécessaire travail social, et l'obsession gouvernementale à ne mettre en avant que le repérage, la sanction et la culpabilisation. Il a été contesté que les lycées ne soient plus concernés par l'éducation prioritaire.

Sans surprise, les débats ont beaucoup porté sur la question des réseaux EP1, vécus par beaucoup comme le cheval de Troie pour expérimenter le tri social prévu par la loi Fillon, et une remise en cause de nos statuts et qualifications.

Une soixantaine d'occupations nocturnes depuis janvier

De nombreux délégués de Seine-Saint-Denis sont intervenus pour témoigner de la combativité de leurs collègues (mais aussi des parents) contre cette réforme (une soixantaine d'occupations nocturnes depuis le mois de janvier, une grève départementale

réussie le 26/01, de multiples motions votées en CA...) et demander que la FSU appelle les personnels concernés à refuser le classement EP1 et à boycotter les comités exécutifs. D'autres délégués ont témoigné de la difficulté qu'ils rencontraient avec des collègues qui n'ont pas toujours conscience de tous les enjeux et qui sont prêts à s'engager dans le dispositif, en raison des moyens supplémentaires qu'on leur fait miroiter. Tous ont constaté la volonté ministérielle d'avancer très vite : les comités exécutifs se réunissent en ce moment pour définir les postes à profil avant même que les textes réglementaires ne soient officiels (voir article sur le projet de note de service p. 33) ; plusieurs ont fait état de pressions exercées sur les (jeunes) collègues pour qu'ils acceptent de s'associer à la déréglementation qui se profile, et pour les dissuader d'utiliser les moyens ZEP à autre chose qu'à cette déréglementation. Plusieurs délégués ont proposé d'appeler les personnels à refuser collectivement, non pas le classement et les moyens qui lui sont associés, mais la déréglementation voulue par le ministère et à imposer leurs contre-propositions pour une autre utilisation des moyens octroyés (dédouplements, baisse des effectifs, temps de concertation dans le service...). Un délégué de Marseille Nord a évoqué la pétition qui circule dans ce sens.

Imposer d'autres choix

Il a été convenu que chaque syndicat organisateur mettrait rapidement ces propositions en débat dans ses instances délibératives. La discussion a tout aussi naturellement porté sur la nécessaire mobilisation sur l'ensemble des questions éducatives, sur la volonté d'aboutir rapidement à une décision de manifestation nationale en faveur d'une école de la réussite pour tous. Gérard Aschiéri a rappelé que cette manifestation nationale sur l'éducation restait l'objectif de la FSU, et

que le prochain CDFN de la FSU ferait des propositions pour articuler cette manifestation avec les mobilisations en cours et à venir contre le CPE (voir page 11). À l'issue du rassemblement de l'après-midi, une délégation porteuse des propositions alternatives des syndicats de la FSU (consultables sur www.snes.edu) a été reçue au ministère par deux membres de la direction des enseignements scolaires qui se sont engagées à rendre compte de nos demandes. Ces Assises ne constituaient qu'une première étape de la mobilisation en faveur d'une autre politique d'éducation prioritaire. Le SNES appelle l'ensemble des personnels à se saisir de la question des ZEP (qui concerne toute la profession) pour faire grandir le mouvement de protestation contre les choix régressifs du gouvernement et imposer d'autres choix en matière d'éducation de la jeunesse. ■

Monique Parra-Ponce

Créteil :

Un député-maire irascible
Éric Raoult, de sa bonne ville du Raincy, a cru bon début février de demander au ministre de l'Éducation « d'interdire les occupations nocturnes » par des enseignants et des parents d'élèves et d'« engager des poursuites contre eux », en raison d'actes d'« une rare gravité » qui ne sont pas « sans conséquences sur l'image de l'École ». Le SNES Créteil rappelle que si depuis janvier de nombreux établissements sont occupés la nuit par enseignants et parents d'élèves, c'est pour les défendre symboliquement contre les attaques du gouvernement (loi Fillon, loi Borloo, dynamitage des ZEP, travail de nuit des mineurs...); face à cette tentative de criminalisation de l'action syndicale, de la part d'un responsable politique favorable à une École au rabais pour les élèves des classes populaires, les enseignants, avec le SNES, ne renonceront pas.



© Thierry Nécoux

JURIDIQUE NOUVELLES DU FRONT

LE SNES DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, dans le cadre de l'action syndicale, porte devant les tribunaux des dossiers d'intérêt général ou des dossiers individuels de collègues dont le résultat est susceptible d'élargir ou de conforter les droits de tous. Ci-dessous un bilan d'étape pour l'année 2005.

Au plan général, le SNES a obtenu

L'annulation par le Conseil d'État d'une note de service du recteur de Bordeaux (devenu depuis directeur de cabinet du ministre), autorisant le recrutement de vacataires en documentation, ce que ne permet pas le décret du 12 juillet 1989.

L'annulation de l'arrêté ministériel du 17 janvier 2005 relatif aux référentiels des BTS pour le français, l'administration ayant délibérément refusé de consulter les « commissions professionnelles consultatives ».

Si le Conseil d'État suit les conclusions de son commissaire du gouvernement, le SNES devrait obtenir l'annulation de l'arrêt du 17 mars 2005 qui supprimait la condition de licence pour l'accès au corps des professeurs certifiés par voie de liste d'aptitude. L'arrêt devrait être rendu vers le 10 mars.

Nous avons par ailleurs mis en demeure le Premier ministre d'abroger le décret du 11 mai 1981 qui autorise le recrutement par des personnes privées d'enseignants destinés à exercer dans les sections internationales des écoles, collèges et lycées, où l'en-

seignement, par voie de conséquence, est payant.

D'autres affaires sont en cours d'instruction comme le décret de Robien sur les remplacements et l'arrêté instituant des « mentions complémentaires », c'est-à-dire la bivalence, au CAPES, CAPET et CAPEPS.

Concernant les dossiers individuels

Nous avons obtenu (avec le secours du cabinet Weyl en appel) de la cour administrative d'appel de Nancy, la confirmation d'un jugement du tribunal administratif de Strasbourg condamnant l'État à verser d'importantes indemnités d'expatriation à un collègue détaché auprès du ministre des Affaires étrangères, affecté dans un établissement de la Mission laïque française et rémunéré ensuite sur la base d'un pseudo-contrat local. Nous avons fait condamner (avec le secours du cabinet Bouzidi) l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), qui prétendait se faire verser rétroactivement des droits de scolarité par des collègues en poste à l'étranger, dont pourtant... elle les avait elle-même exonérés ! Nous avons

obtenu du tribunal administratif de Paris qu'il reconnaisse à une collègue détachée à l'Institut français d'Athènes et qui s'était vue imposer un prétendu contrat de droit hellénique, que son contrat était de droit français. Il en résulte qu'elle devrait se voir verser les indemnités d'expatriation (« de résidence ») prévues par le décret du 28 mars 1967. Même punition à propos d'un détaché à l'Institut français de Yokohama, mais là l'État est condamné à lui verser de lourdes indemnités, et il a fait appel. En revanche le Conseil d'État a validé la pratique des faux résidents de l'AEFE, malgré les conclusions contraires de son commissaire du gouvernement. Nous avons fait condamner le recteur de Créteil à prendre en compte dans son reclassement quatre années d'exercice à l'étranger effectuées par une collègue, avec rappels de traitements et intérêts capitalisés.

Enfin nous avons réussi à faire réintégrer rétroactivement par le juge des référés deux certifiés stagiaires d'espagnol, licenciés à l'issue de leur stage après leur succès à l'examen professionnel, malgré une très grande ancien-

neté comme non-titulaire dans les deux cas, au motif qu'ils n'avaient pas été prévenus de la date de leur inspection ni de la classe concernée, le juge ordonnant qu'une nouvelle année de stage leur soit accordée.

Nous avons bien d'autres actions en cours, sur les sujets les plus divers (notamment des problèmes de rémunération, d'affectation, de retraite). ■

Francis Berguin

action.juridique@snes.edu

**Avec le SNES,
je me fais
entendre !**



PRÉSIDENTIELLES SE FAIRE ENTENDRE

A droite comme à gauche, les partis politiques, les candidats potentiels, supposés ou pressentis, préparent leur programme en vue des élections présidentielles de 2007. Conventions, assises décentralisées, colloques, les initiatives se multiplient.

Le SNES porte un projet pour l'éducation et ses personnels largement partagé par la profession comme l'attestent ses résultats aux élections professionnelles de décembre dernier. Sur cette base, il entend débattre en toute indépendance avec tous les

partis (extrême-droite exceptée) pour convaincre et faire prendre en compte le plus possible ses propositions. C'est le sens des demandes de rencontres que le syndicat a lancé auprès des organisations politiques. Un texte général en cours d'élaboration, accompagné de notes sur des points particuliers, servira d'appui pour ces rencontres. Mis à la disposition de chaque syndiqué via le site internet du SNES, il a vocation à être utilisé largement à tous les niveaux du syndicat. Premières étapes de cette démarche le 22 février avec la

présence de Gérard Aschieri à la convention UMP sur l'éducation. Invité au titre de la FSU, il y a défendu une conception progressiste de l'école et de son rôle social, devant un public très éloigné des analyses du SNES et de la FSU. Le 2 mars, Gisèle Jean et Frédérique Rollet rencontraient les responsables des questions d'éducation au parti socialiste. La discussion a permis de dégager des analyses convergentes sur la nécessaire priorité à l'éducation, la construction d'un autre projet pour la jeunesse, la nécessité d'abroger la

loi Fillon sur l'école. Mais elle n'a pas éludé les points de vue divergent ; essentiellement sur la conception du métier d'enseignant et la bivalence.

Compte rendu plus détaillé et rendez-vous à venir dans nos prochains numéros. ■

Claudie Martens

claudie.martens@snes.edu

VIOLENCE: QUELLES REP

APRÈS L'AFFAIRE D'ÉTAMPES et les réactions indignées de nombreux collègues qu'elle a suscitées, *L'US* du 10 février ouvrait le débat sur la violence en milieu scolaire avec quelques repères chiffrés sur la réalité des agressions, des informations pratiques sur la marche à suivre en cas de problème, l'exercice du droit de retrait... Aujourd'hui nous poursuivons, en vous présentant l'expérience du centre académique d'aide aux écoles et établissements de Versailles à travers l'interview de son directeur, et des témoignages de collègues du collège Cézanne de Mantes-la-Jolie. Compte rendu également de l'audience au ministère qui prépare une nouvelle circulaire « prévention et lutte contre la violence en milieu scolaire ».

PRÉVENIR ET GÉRER LA VIOLENCE

Entretien avec Dominique Berteloot (CAEE)

Créé en 2001 dans l'académie de Versailles, le centre académique d'aide aux écoles et établissements (CAEE) vise à prévenir et à gérer la violence en milieu scolaire. Le centre est composé de dix personnes : enseignants du premier et du second degré, de lycée professionnel, CPE, CO-Psy, psychologue. L'AEF interviewait son directeur, Dominique Berteloot, en janvier. [Extraits]

L'AEF : Les enseignants sont-ils suffisamment préparés à la violence scolaire ?

Dominique Berteloot : [...] Tous les personnels peuvent avoir accès à des formations spécifiques sur la violence dans le cadre du plan académique de formation. Cela peut être « réagir aux gestes et aux aléas de la parole de l'élève » pour un enseignant ou comment « communiquer dans une situation de tension » pour un chef d'établissement. Cette formation peut prendre la forme d'un stage classique mais aussi celle d'un atelier de théâtre forum où des professeurs se mettent en situation par rapport à un type d'événement survenu dans le cadre scolaire qui est ainsi travaillé, dédramatisé. Nous organisons également les « mercredis du centre » qui permettent aux enseignants de trouver de l'aide très directement, sans passer obligatoirement par l'appareil hiérarchique. Les gens qui se posent des questions, se sentent en difficulté, peuvent nous passer un coup de fil et s'inscrire quand ils le souhaitent. Pendant ces sessions, les participants mettent en scène et analysent collectivement leurs difficultés. Ces situations, issues du réel de la classe, vont du profes-

seur qui a reçu un tube de colle dans la tête à celle d'un élève qui lit une litanie d'insultes à son enseignant au lieu de lire le texte qu'il devait préparer. Les relais vers les psychologues, les médecins de prévention, l'accompagnement pédagogique, peuvent être construits à l'occasion de ces rencontres.

L'AEF : À quel moment vous déplacez-vous dans les établissements ?

D. B. : Nous faisons de l'accompagnement sur site en complément des solutions locales. On mène alors un travail de diagnostic, de compréhension des situations d'établissement avec les personnels. Quand, par exemple, des professeurs nous demandent comment intervenir dans les couloirs ou la cour de récréation quand ils assistent à des bousculades ou des attitudes provocatrices, nous construisons avec eux les conditions pour qu'ils mettent en place des attitudes partagées. [...] L'autorité est renforcée d'être soutenue par un collectif. Même chose lorsque des élèves contestent bruyamment certains savoirs « sensibles » en histoire ou en biologie : il faut apprendre aux élèves qui souhaitent s'exprimer à le faire dans un

cadre bien précis, et donc multiplier les occasions de nourrir une argumentation structurée. C'est le lieu par exemple des conseils de vie lycéenne ou de la formation des délégués. [...]

Outre cette réflexion collective, nous pouvons apporter une aide personnalisée. Les psychologues du centre peuvent ainsi accompagner un professeur qui a été bousculé dans sa personne ou dans ses convictions et l'aider à « retrouver » sa classe.

L'AEF : Avez-vous eu l'occasion d'intervenir au lycée Louis-Blériot d'Étampes où une enseignante a été poignardée le 16 décembre dernier ?

D. B. : Une semaine avant l'agression, nous avons proposé un stage sur la prévention de la violence d'expression discrète auprès du personnel de douze établissements dont celui d'Étampes. En ce moment, nous sommes à Étampes pour accompagner les personnels et les élèves. Il ne s'agit pas d'interventions ponctuelles mais d'un travail de fond. Il y a certains établissements que nous suivons depuis deux ans. Pour d'autres, un seul coup de fil va suffire. À Étampes, le travail se poursuivra au-delà des vacances de février.

L'AEF : Le centre possède également un centre de recherche. Quelle est sa finalité ?

Dominique Berteloot : Notre centre de recherche essaie de répondre aux questions que se pose l'école. Comme, par exemple, savoir s'il existe une violence propre aux lycées professionnels.

Ces recherches nous apprennent qu'il n'existe pas de violences spécifiques de la part des élèves mais plutôt des souffrances symboliques liées à l'absence de projet personnel. Ainsi, le pôle va pouvoir orienter les établissements vers des solutions pratiques, en lien avec les services de l'orientation, ou avec les inspecteurs. L'autre facette du pôle est d'examiner la violence sous toutes ses facettes, de multiplier les analyses pour pouvoir multiplier les outils ou les valider, les préciser.

Son rôle c'est aussi de produire des rencontres d'idées, ce fut le cas avec Michel Wiervorka ou François Dubet, Jacques Pain et bientôt Hugues Lagrange et Éric Debarbieux. On demande aussi aux chercheurs d'analyser notre propre fonctionnement et notamment de mesurer l'impact de nos interventions auprès des établissements. ■

© Daniel Maunoury



ONSES?

VERS UNE NOUVELLE CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE ?

Dans le cadre de la préparation d'une circulaire «prévention et lutte contre la violence en milieu scolaire», le ministère a reçu la FSU la semaine dernière. Ce fut l'occasion de rappeler que depuis 1983, six circulaires, un décret, six BO, l'article L.421-8 du Code de l'éducation, deux articles de loi, ont porté sur cette question. Quel bilan de leur application? Quels bilans des dispositifs existants dans certains rectorats, des policiers référents mis en place depuis quelques années en partenariats choisis par les établissements? Comment mieux suivre les signalements faits, comment s'assurer que les faits de violences soient réellement déclarés, que ces questions puissent être abordées collectivement, com-

ment obtenir des équipes pluriprofessionnelles complètes disposant de temps pour prévenir la violence et discuter avec les familles. Quel accompagnement des collègues et élèves victimes de violence? Comment mieux informer tous les collègues de leurs droits?

Toutes ces questions, nous les avons posées à nos interlocuteurs, en développant nos positions. La discussion a clairement montré les priorités du ministère: le rôle et la place des parents, l'ouverture de l'établissement en dehors des heures de cours, le partenariat avec la justice... loin devant une véritable prévention qui ne peut faire l'économie de personnels qualifiés en nombre suffisant. ■

Gisèle Jean

POLICIER RÉFÉRENT: QUELLE VIE SCOLAIRE POUR QUELLE ÉCOLE ?

Le conseil général des Hauts-de-Seine a autoritairement mis en place un protocole départemental «visant à renforcer la sécurité» au sein de douze collèges expérimentaux par la mise à disposition des collègues d'un policier référent: lequel aura dans l'établissement bureau et uniforme.

Le travail avec les partenaires extérieurs doit reposer sur un libre choix des équipes acté en conseil d'administration et basé avant tout sur des actions de prévention. Le collège n'est pas une zone de non-droit et les règles communes du droit s'y appliquent comme n'importe où. Le renforcement de l'encadrement éducatif est une demande constante des parents et des personnels; la seule réponse apportée par l'État a été la suppression des MI-SE puis des aides-éducateurs et leur remplacement par les assistants d'éducatifs et les nouveaux contrats aidés. Le tout n'a fait qu'accroître la précarité des personnels de la vie scolaire et décrédibiliser le discours de promotion sociale auprès d'élèves ne côtoyant plus que des personnels sans perspective de formation et d'insertion.

Quelle crédibilité accorder désormais à l'autorité du chef d'établissement et de l'équipe éducative, dès lors que tout incident sera susceptible d'être soumis à l'intervention du policier référent?

Comment ne pas établir une comparaison, au

moment même où les CPE voient leur recrutement chuter dramatiquement? Quels personnels seraient chargés de la mission de suivi et d'écoute des élèves dans le nouveau type d'établissements rêvé par certains?

Ces missions relèvent-elles d'une autre époque?

Quelle éducation veut la Nation pour sa jeunesse, formatage et dressage ou épanouissement personnel? Comment ne pas établir de corrélation avec tous ces rapports (Binesti, Inserm) qui visent à cataloguer les comportements déviant et ce dès la maternelle, au mépris du secret professionnel des personnels, et des droits de l'enfant et de sa famille? Dans le département de la Seine-Saint-Denis, des élus de droite réclament le même dispositif que dans les Hauts-de-Seine. Et pourtant, sur le terrain, des acteurs locaux réagissent courageusement: dans deux de ces collèges, les conseils d'administration viennent de refuser ce dispositif. ■

Guy Bourgeois,
Catherine Goubier



© DR/John Rattall

Lors des assises ZEP du 8 mars, les collègues du collège Cézanne de Mantes ont exprimé la violence qu'ils vivent au quotidien dans leur collège, violence des mots et des situations. Il ne s'agit pas de généraliser (les témoignages venus de toute la France ont révélé une situation très diverse dans les collèges ZEP). Il nous a semblé important de leur donner la parole.

Annie: Je travaille depuis 25 ans dans ce collège, cette année je sais que le ghetto est dans les têtes: contestation des savoirs au nom de la religion dans mes cours, irrespect permanent silencieux, passivité extrême, indifférence. Provocations pour nous pousser à la faute, insultes sexuelles, insolences constantes, absence totale de confiance... L'école n'a plus de sens pour ces adolescents. Nous n'exerçons donc plus notre métier. Les souffrances personnelles sont énormes car il faut absorber tout cela et venir tous les jours. Le collège est devenu inhumain, nous nous serrons les coudes entre profs, entre adultes, mais j'ai le sentiment que c'est un état de guerre. Comment enseigner alors aux trois ou quatre jeunes filles silencieuses, immobiles, qui sentent tout cela et qui souhaitent malgré tout apprendre même si elles sont dans des difficultés immenses.

Anouche: Notre rêve d'enseignement est bien loin au bout d'un an comme au bout de quatre. Le plaisir est là quand même dans toutes les petites choses auxquelles on se raccroche chaque jour. Mais les proportions sont inversées: pour un sourire, un bon cours, une bonne réponse... qui redonne envie, on tolère trop sans s'en rendre vraiment compte. Ce qui est fait tous les jours ressemble peu à ce que l'on pensait venir faire et très peu à ce que l'on a appris à faire.

Souvent j'ai craqué sur le chemin du retour. Plus d'une heure pour essayer d'évacuer, se persuader qu'on est capable de continuer, qu'avec du temps on fera mieux...

Arrivée au bout le sourire de ma fille, ma famille, l'idée que je suis bien à ma place et l'envie de faire mieux le lendemain. Surtout ne pas se faire totalement bouffer... difficile quand on est seul et que personne ne nous attend... Quelle chance j'ai!

Anne-Claire: On fait tant de choses, on en supporte tant qui ne relèvent pas du métier. Face à cette réalité, on est constamment en recherche de notre équilibre personnel, toujours remis en cause, atteint par ce que l'on vit ici. Moi, si je tiens c'est parce qu'il y a l'équipe: si j'étais seule je ne sais pas comment ça se passerait. L'agressivité des élèves est forte: tout est marchandé.

Bruno: J'ai la chance, cette année, de travailler avec une classe qui fonctionne et qui donne satisfaction et plaisir. J'ai conscience de me trouver de ce fait dans une «bulle» déconnectée de ce que vivent les collègues tous les jours. Mais c'était loin d'être le cas l'an dernier, avec une classe dans laquelle je ne me sentais plus enseignant. À tel point, d'ailleurs, que j'ai très souvent envisagé une réorientation professionnelle...

IUFM

Projet (inquiétant) de cahier des charges

Le SNES s'est procuré le texte remis au ministre par Gilbert Pietryk, inspecteur général⁽¹⁾. Le projet de cahier des charges rédigé par la commission qu'il a présidé décline les principales prescriptions contenues dans la loi d'orientation.

Il s'en tient au volet pédagogique de la formation des enseignants et des CPE et, en apparence, ne bouleverse pas fondamentalement le paysage, très certainement pour éviter des blocages et ainsi ne pas compromettre le processus d'intégration des IUFM dans les universités.

Il propose cependant des inflexions redoutables vers la formation d'un fonctionnaire soumis, respectueux de la hiérarchie, dont la mission se réduirait à l'application disciplinée des programmes scolaires. Il dénote une conception excessivement appauvrie du métier.

Il met en place les éléments d'une césure définitive entre les dimensions universitaire et professionnelle de la formation des enseignants et des CPE. En d'autres termes, il propose une formation organisée pour moitié sur le terrain, sur le mode du compagnonnage. Retour vers le CPR en guise d'intégration à l'université.

1. Le texte est disponible intégralement sur le site www.edm.snes.edu

Le texte du projet du cahier des charges élaboré par la Commission Pietryk est téléchargeable à partir de la page d'accueil du site EDM. Bon à faire savoir, notamment sur le site Internet des S3. Un lien sera placé aussi sur la page d'accueil du site du SNES.



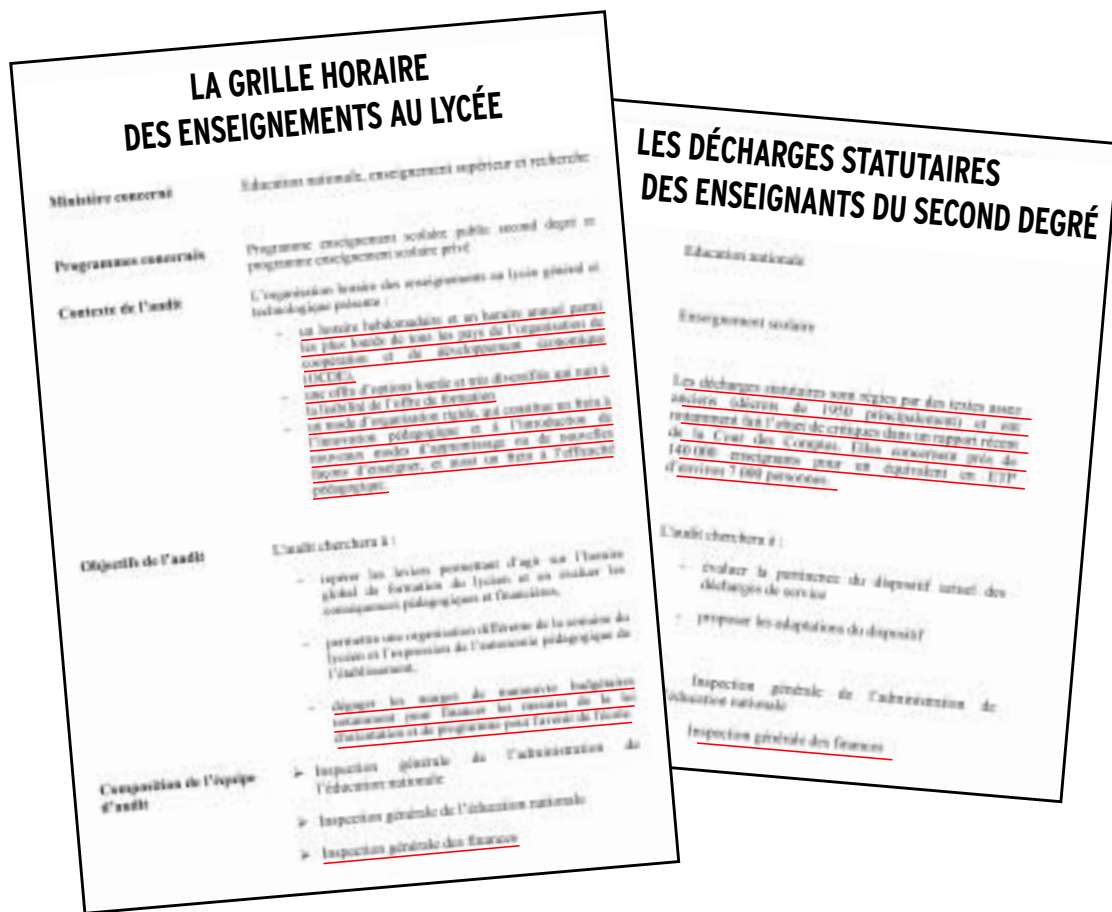
www.edm.snes.edu/cdc/index.htm

Déménagement des trois S3 de la région parisienne

Fermeture définitive des locaux rue Beccaria le 13 mars. Du 13 au 20 mars, utilisez les méls des S3. Ouverture des nouveaux locaux à Arcueil le 20 mars : 3, rue Guy-de-Gouyou-du-Verger, 94112 Arcueil Cedex.

- S3 de Paris, tél. 08 11 11 03 81, fax : 01 41 24 80 59.
 - S3 de Créteil, tél. 08 11 11 03 82 et 83, fax : 01 41 24 80 61.
 - S3 de Versailles, tél. 08 11 11 03 84 et 85, fax : 01 41 24 80 62.
- Pour s'y rendre : RER B (zone 3) Arcueil-Cachan, bus (zone 2) 197-297 arrêt Croix-d'Arcueil.

DES AUDITS POUR CONTOURNER LE DIALOGUE SOCIAL DIS-MOI COMBIEN TU COUTES !



Pour améliorer les « performances » des services publics le ministère du Budget poursuit sa politique d'audits⁽¹⁾. Une première vague a eu lieu en octobre portant sur les « procédures et fonctions » (voir audit sur le bac dans *L'US* n° 632 du 14/02/06). La deuxième tranche touche tous les ministères ; pour l'Éducation nationale, après celui sur « L'organisation des examens et concours de l'éducation nationale » deux audits sont mis en place : un premier sur « Les décharges statutaires des enseignants du second degré » et un second sur « La grille horaire des enseignements au lycée ». L'objectif annoncé est clair : « dégager les marges de manœuvre budgétaires notamment pour financer les mesures de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école ».

La volonté gouvernementale est bien de mettre en place une réforme de l'État soucieuse uniquement de réduire encore et tou-

jours les dépenses publiques, sans considération des missions de service public.

La méthode employée à l'Éducation nationale est parfaitement inacceptable ; le pilotage des réformes serait dévolu au Budget, reléguant les problèmes pédagogiques et de conception de nos métiers au second plan.

Pour cela le dialogue social est réduit à sa plus simple expression : la commission recevra l'ensemble des organisations syndicales le 14 mars, consacrant moins de deux heures à chacun des deux thèmes, pour une publication des audits le 16 mars ! On ne peut que s'interroger sur la volonté de prise en compte des demandes et analyses des personnels dans les rapports finaux. Le SNES, avec la FSU, participera à ces réunions pour rappeler que la recherche « de gisements de moyens récupérables » ne peut être le moteur d'une réforme du système éducatif. Il y portera les aspirations de la profession à une réelle reconnaissance de ses qua-

lifications, à la prise en compte de ses difficultés et des évolutions du métier, la nécessité du maintien de la diversification de l'offre de formation et du développement des disciplines qui seraient mises en danger par la suppression massive d'options dans les lycées et la volonté de poursuivre la démocratisation de l'accès aux qualifications et aux savoirs !

Les interventions du SNES à ces réunions seront disponibles sur le site du SNES. ■

Frédérique Rolet, Roland Hubert

(1) Conférence de presse sur la modernisation de l'État de Jean-François Copé le 17 janvier 2006 (en ligne sur le site www.performance-publique.gouv.fr/audit)

HORS-CLASSES 2006 : PÉTITION UNITAIRE

À signer sans modération

Avec cette pétition unitaire⁽¹⁾ qui prolonge, à l'initiative du SNES et du SNEP, les démarches communes engagées depuis l'an passé pour défendre le droit de chacun(e) à accéder aux échelons terminaux de la hors-classe et refuser l'exclusion *a priori* de milliers de collègues de la fin de carrière à laquelle ils ont droit, l'objectif est de rassembler la très grande majorité des collègues de toutes les générations autour du refus de l'individualisation, de l'arbitraire et de la « méritocratie » que voudrait généraliser le ministère pour la gestion de nos carrières. Il s'agit d'exprimer nos demandes de revalorisation, de respect de nos qualifications et des garanties collectives.

Dans tous les établissements, nous voulons recueillir sans

délai des milliers de signatures sur cette pétition unitaire pour la remettre à tous les niveaux dans le cadre de la campagne de promotions 2006 : **dans les académies où ils sont invités à émettre des avis sur notre droit à promotion, délégation auprès des chefs d'établissement, aux inspections pédagogiques régionales, et partout transmission aux recteurs selon des modalités arrêtées par les S3 pour appuyer la démarche des élus dans les CAPA et faire prévaloir l'ancienneté de carrière dans l'intérêt de tous et de chacun(e). Un bilan en sera effectué régulièrement dans le cadre du plan national d'action pour d'autres choix éducatifs.**

(1) Téléchargeable sur www.snes.edu



CERTIFIÉS, PLP, PEPS, CPE, AGRÉGÉS

Pour le droit de chacun à accéder en fin de carrière à la hors-classe

Avec les promotions 2005, le ministre a remis en cause le droit de chacun à accéder à la hors-classe de son corps en fin de carrière. Il installe partout l'inégalité – entre les académies, entre les disciplines, entre les établissements – excluant au nom du « mérite » et d'avis arbitraires des milliers de collègues de l'accès à la hors-classe et de l'amélioration indiciaire correspondante. Pour les promotions 2006, il en généralise les modalités aux agrégés.

Nous demandons, pour tous les collègues terminant leur carrière, l'accès à l'indice correspondant au dernier échelon de la hors-classe, seule véritable revalorisation de nos professions.

Dans la perspective d'une négociation pour améliorer nos carrières dans toutes leurs dimensions, nous demandons pour l'accès à la hors-classe :

- le rétablissement de critères communs à tous traduits dans un barème national fondé sur l'ancienneté de carrière, ce qui implique de nouvelles notes de service ;

- l'augmentation des possibilités de promotion pour assurer la promotion sans délai de ceux qui ont atteint l'ancienneté requise pour accéder aux échelons terminaux.

Dans l'immédiat

- nous demandons que tous les collègues au 11^e échelon et ayant l'ancienneté requise dans celui-ci pour accéder aux indices terminaux de la hors-classe puissent prétendre à une nomination et ne soient pas exclus *a priori* par leur mode d'accès au 11^e échelon, par les avis de l'inspection et des chefs d'établissement. Aucun collègue ayant achevé sa carrière en classe normale ne saurait être exclu de l'accès à la hors-classe ;
- nous exigeons notamment que l'ancienneté de carrière soit, avec la notation, l'élément déterminant dans l'établissement de tous les tableaux d'avancement.

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE	ÉTABLISSEMENT	SIGNATURE

SI LES PAYS DE L'OCDE PROGRESSENT de manière importante, les situations peuvent être très contrastées, et des éléments d'inquiétude nouveaux apparaissent, tandis que les dépenses de santé sont toujours plus élevées.

Santé : un panorama de l'OCDE

L'espérance de vie a progressé partout ; en France elle est certes l'un des fleurons du système, (83 ans pour les femmes, 76 ans pour les hommes, et 79,4 ensemble) mais nous ne sommes pas les meilleurs, le Japon, l'Islande, l'Espagne et la Suisse faisant mieux. La surmortalité masculine entre 15 et 44 ans est en cause (rappelons que l'espérance de vie d'un ouvrier est de sept ans inférieure à celle d'un cadre, et la santé au travail reste un parent pauvre), la consommation d'alcool (avec 13 litres par an et par personne) et de tabac, où la consommation a diminué mais où la proportion de fumeurs quotidiens est supérieure aux autres États, reste également préoccupante et pèse sur la mortalité.

Mortalité infantile en baisse

Les taux de mortalité infantile, qui sont un bon indicateur des effets des conditions socio-économiques et de l'efficacité du système de santé, ont également fortement régressé, le Portugal étant l'exemple le plus caractéristique puisqu'il a diminué de 90 % depuis les années 70 ; le taux français est de 3,9 (2,4 pour l'Islande, seuls la Turquie et le Mexique gardent des taux très élevés de plus de 20 pour mille)

Les dépenses sont importantes : en 2003, les États de l'OCDE ont consacré en moyenne 8,8 % de leur PIB à la santé (5 % en 1970) mais des différences significatives apparaissent entre les États.

Elles tiennent à l'organisation des systèmes, aux arbitrages politiques entre les différentes dépenses, mais aussi aux politiques menées en matière de prévention, de diagnostic et de traitement des maladies ; le vieillissement de la population contribue partout à cette croissance. Dans la plupart des pays de l'OCDE, c'est la dépense « publique » qui absorbe l'essentiel des coûts, même aux États-

médicins ou de personnels médicaux plus généralement, notamment infirmiers.

La France compte 3,4 médecins pour mille habitants (2,9 en moyenne OCDE), mais seulement 7,3 infirmières par milliers d'habitants. Le nombre de lits d'hôpitaux est en régression comme dans les autres États. Il est lié à la diminution de la durée des séjours et à l'augmentation du recours à la chirurgie de jour, ce

sans que, les chiffres le montrent, notre santé soit meilleure.

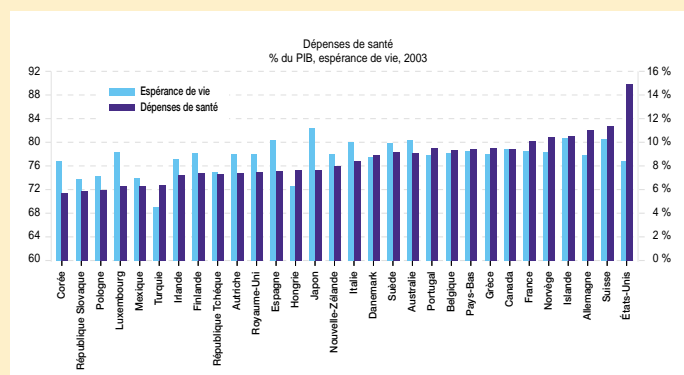
Mais tout n'est pas lié à l'organisation du système et à la technicité des soins, beaucoup se joue en lien avec les déterminants sociaux de santé et le mode de vie, d'où la nécessité de politiques de prévention, pour lesquelles la France est très en deçà des besoins (moins de 4 % des dépenses y sont affectées).

Tabac et obésité

Enfin si les progressions sont importantes sur certains plans en terme de risques évitables, diminution de la consommation de tabac par exemple (qui est la deuxième cause de mortalité dans le monde), d'autres risques sanitaires évoluent de manière inquiétante comme l'obésité, puisque 10 pays de l'OCDE, des États-Unis à la Grèce, en passant par la Hongrie ou le Royaume-Uni, comportent 50 % d'adultes en surcharge pondérale (dont 30 % d'obèses aux États-Unis, 23 % au R.U.) ! En France le taux d'obésité est de 9,4 % chiffre élevé, mais bien inférieur. L'obésité, directement liée à l'alimentation et au mode de vie, présente des risques élevés de maladies chroniques et les prochaines années devraient en voir les conséquences.

Des variations importantes donc au sein des pays de l'OCDE, mais qui peuvent être parfois moins importantes que les écarts entre les régions d'un même pays. ■

Élizabeth Labaye



Unis, où le secteur privé joue pourtant un rôle déterminant. Les dépenses totales de santé ont représenté en France 10,1 % du PIB en 2003, au-dessus de la moyenne de l'OCDE. Par habitant, elle est également au-dessus mais toujours derrière les États-Unis ; la part publique s'élève à 76,3 % des dépenses (72,1 % pour l'OCDE).

Pénuries

De nombreux pays de l'OCDE vont être confrontés dans les années à venir à une pénurie de

qui interroge sur les choix de santé et met en évidence la part grandissante du secteur privé. Si tous les États ont amélioré leur recours aux technologies médicales pointues, la France n'est pas très bien classée, en dessous de la moyenne de l'OCDE et très loin du Japon, sauf en ce qui concerne les appareils de mammographies.

La consommation de médicaments en France (deuxième derrière les États-Unis, mais première pour la prise en charge collective de cette dépense) est très élevée,

RETRAITES : majoration de la surcote dans le privé.

Il y a d'autres urgences !

Le Premier ministre a saisi le COR sur une proposition de majoration du taux de surcote (de 3 à 5 % par an) dont bénéficieraient les assurés sociaux du secteur privé partant à la retraite au-delà de 60 ans avec les trimestres nécessaires pour jouir du taux plein.

L'objectif est d'inciter à la prolongation de l'activité, objectif qui n'est pas atteint par la décote car, dans le secteur privé, les deux tiers des salariés partent actuellement à 60 ans sans décote.

La FSU a contesté la démarche et la mesure. Le gouvernement se

sert du COR comme instance de concertation des partenaires sociaux, alors que ce n'est pas sa fonction. Lors du dialogue social engagé à l'occasion de l'accord interprofessionnel, puis avec le ministre Larcher à propos du plan d'action sur les seniors,

cette mesure n'a pas été discutée avec les organisations syndicales. Dans son action à marche forcée au plan social, le Premier ministre veut afficher des effets d'annonce, sans attendre le rendez-vous sur les retraites prévu en 2008.

Pourquoi traiter de la surcote en

urgence alors que c'est loin d'être la question prioritaire posée par la réforme de 2003 ? Avec l'accroissement de la durée d'études, de la précarité, et du temps partiel, combiné avec l'allongement de la durée de cotisation, de plus en plus de salariés vont arriver à l'âge de 60 ans, sans le taux plein et frappés par la décote, subissant ainsi une baisse du taux de remplacement.

Injuste socialement

D'autre part, cette majoration serait injuste socialement car bénéficiant à ceux qui ont encore un emploi (les ouvriers et les employés ont deux fois moins de chances d'être dans l'emploi à 59 ans que les cadres) et qui bénéficient des conditions de travail les plus favorables.

Le projet gouvernemental est l'aveu de l'échec d'une incitation financière au maintien en activité au-delà de 60 ans. Les salariés montrent qu'ils sont attachés à cette référence commune. Plutôt que chercher à accroître le taux d'emploi des plus de 60 ans, il est nécessaire de mainte-



© DR/Maartje Van Caspel

nir en activité les salariés âgés de 50 à 60 ans, mais l'ampleur du chômage est le principal obstacle.

Le COR a rendu un avis très prudent sur la réalité de l'impact des incitations financières sur les comportements de départ en retraite : en portant à 5 % la surcote, le décalage de cessation d'activité serait de... deux mois, mais avec un coût correspondant à 1 % des pensions versées ! À vrai dire, personne ne sait comment évolueront les comportements sociaux d'arbitrage entre travail et retraite dans les années à venir.

Le COR a également mis l'accent sur l'effet inégalitaire d'une mesure qui bénéficierait d'abord aux cadres. Plus qu'un impact significatif sur les taux d'emploi, le Conseil voit dans cette majoration un « effet de signal » adressé au marché de travail

pour donner une représentation plus positive de l'emploi des seniors.

Néanmoins, il est à craindre, dans le contexte actuel de l'emploi et des mesures régressives sur les contrats de travail, que le signal ne soit compris par les jeunes comme une mesure de plus contre l'emploi des jeunes dans une société vieillissante.

Le COR n'a pas retenu l'hypothèse d'une majoration de la surcote dans la fonction publique jusqu'en 2008, car actuellement les fonctionnaires bénéficient davantage de la surcote, tant que leur durée de cotisation n'est pas alignée sur celle du privé.

Nouvelles régressions en 2008 ?

Consultée par le COR, la FSU est intervenue pour dire qu'il y a dans la fonction publique bien d'autres problèmes plus urgents que la surcote. Outre les problèmes des bonifications refusées à un grand nombre de mères, de validation des années d'études, des polypensionnés, des temps partiels, de la disparition de fait de la CPA,

nous avons dressé un constat de carence des ministères quant à l'emploi des seniors, alors qu'un plan d'action est engagé dans le privé. C'est donc avec satisfaction que nous avons enregistré dans l'avis du COR une alerte faite au gouvernement sur trois points : les polypensionnés, la mobilité des enseignants, la nécessité de prendre des mesures pour les secondes parties et fins de carrières dans la fonction publique. En conclusion, il faut mettre en garde contre le risque d'avoir en 2008 de nouvelles régressions, pas nécessairement là où on les attend le plus. Les propositions du dernier rapport du Conseil d'Analyse Économique sur l'emploi des seniors (www.cae.gouv.fr) sont instructives : mise en cause de l'âge maximal de départ en retraite, élévation de l'âge auquel la décote ne s'applique plus, majoration de la surcote, assouplissement du cumul emploi/retraite, introduction partielle de techniques de capitalisation (neutralité actuarielle, sortie en capital) dans les systèmes de répartition. ■

Daniel Rallet

TVA : le niet de Bruxelles

Coup sur coup, la France vient de se voir refuser par l'Europe la baisse de la TVA, sur la restauration et a frôlé l'échec sur le bâtiment. La règle de l'unanimité s'appliquant en ce domaine, l'hostilité de la Pologne (bâtiment) et de l'Allemagne (restauration) suffisait. Ce revers politique prévisible peut être analysé à trois niveaux :

- merci d'abord aux Allemands d'avoir évité à la France de faire une bêtise. Même en supposant que la baisse de la TVA soit intégralement répercutée sur le prix des repas par les restaurateurs, il semble peu probable que la création d'emplois dépasse 20 000 (estimation de l'OFCE), pour un coût budgétaire de... 3 milliards d'euros par an. À 150 000 € par emploi créé, la mesure était ruineuse. Elle n'aurait en fait eu d'intérêt que pour les classes supérieures qui vont souvent au restaurant. La remise en cause du taux réduit sur le bâtiment serait par contre une mauvaise

Le faux débat

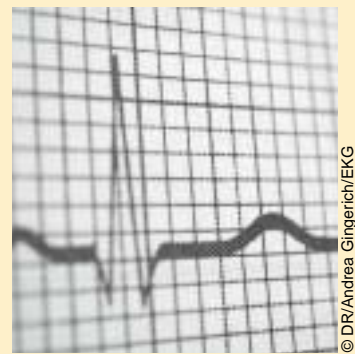
nouvelle pour l'emploi ;

- mais pourquoi des pays étrangers se sentent-ils fondés à donner leur avis sur des mesures qui ne les affectent pas ? En effet, les consommateurs allemands ne vont pas se précipiter en France pour manger moins cher, ni les Polonais rénover des logements en France. Dans le cas de la Pologne, il s'agissait d'un simple marchandage : ce pays ne consentirait à la prolongation de l'application du taux réduit au bâtiment jusqu'en 2010 en France que si les baisses transitoires qui lui ont été accordées étaient elles-mêmes prorogées. Ce n'est que justice, mais les Allemands s'inquiètent du tort que les plombiers polonais pourraient causer à leurs concurrents allemands s'ils bénéficient d'un taux réduit... au moment où l'Allemagne s'appête à augmenter ses taux de TVA. La position allemande est aussi de principe : non aux régimes d'exception qui réduisent les taux de TVA au-

dessous des minima communs décidés en 1991, au moment de la préparation du « grand marché » européen.

Quelle harmonisation européenne ?

- De manière plus générale, à quoi sert une harmonisation des taux de TVA en Europe ? Si les produits sont échangés, elle évite de trop grands écarts de prix. En ce sens, l'existence d'une fourchette de taux a un sens, mais uniquement pour les produits échangés. Quant au projet de la Commission d'aboutir à des taux uniques, il n'a pas de justification, sauf à imaginer que la TVA soit un jour collectée... au profit de l'Europe. Il suffit de remarquer que les taux de TVA varient d'un État américain à l'autre, sans conséquence notable. Il serait beaucoup plus important d'harmoniser les impôts qui sont réellement de nature à distordre la concurrence, comme l'impôt sur les bénéfices des sociétés et, plus généralement,



© DR/Andrea Gingerich/EKG

de supprimer les paradis fiscaux qui prospèrent en Europe, de Jersey aux Pays-Bas, en passant par Monaco et le Luxembourg.

Il faut en effet savoir que toutes les grandes entreprises françaises ont aujourd'hui des filiales localisées dans des paradis fiscaux, auxquelles elles font des achats et des ventes plus ou moins fictifs à des prix plus ou moins fantaisistes dans le seul but de réduire leur bénéfice imposable. Quant aux grands sièges sociaux, ils se concentrent à Amsterdam ou Dublin pour raisons fiscales. Curieusement, ces mesures favorables au bon fonctionnement des marchés ne semblent pas intéresser la Commission. On peut le regretter. ■

INSEE

Pauvreté

En 1997, l'INSEE publiait dans la revue *Économie et Statistique*, des réflexions consacrées à l'analyse de la pauvreté. Les différentes mesures de ce phénomène y étaient passées en revue. Il reste comme une référence. Ce nouveau numéro, *Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales* vient apporter de nouveaux éclairages. Sa mise en évidence - c'est l'intérêt supplémentaire des articles pays par pays - révèle les structures profondément inégalitaires de nos sociétés d'un côté et de l'autre, les architectures différentes des pays, y compris au sein de l'UE. Essentiel pour dresser un constat de notre monde où les inégalités ne cessent de s'approfondir.

Économie et Statistique n° 383-384-385, décembre 2005. Voir aussi dans les pages culture livres, la recension de *Combattre les inégalités et la pauvreté*.

Sécurité sociale

Accord médecins/ Uncam : + 5 % !

L'accord entre l'Union nationale des caisses d'assurance-maladie et deux organisations de médecins libéraux prévoit qu'à partir du 1^{er} août, la consultation augmentera d'un euro, passant à 21 euros (+ 5 %). Si, pour la FSU, il est légitime que les médecins perçoivent une juste rémunération correspondant à leur qualification et leur travail, on ne peut que regretter que la négociation se limite à des questions tarifaires. Il est temps que s'engage une réflexion sur les pratiques, prenant en compte notamment les besoins d'éducation à la santé, de prévention, d'une formation continue indépendante des laboratoires pharmaceutiques, de la question de l'offre de soins et de l'installation des médecins, celle-ci ne pouvant être seulement subordonnée à l'exercice libéral de ce qui devrait être un véritable service public de santé. Il est temps aussi de s'interroger sur les modes de rémunération des médecins, et sur les logiques productivistes du paiement à l'acte. Dans ce contexte, la FSU rappelle également son opposition au développement du secteur 2, et aux dépassements d'honoraires autorisés par la loi Douste-Blazy. Ce sont d'abord les patients qui font les frais des économies décidées par le gouvernement, alors que l'accès aux soins se dégrade.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE : enquête du *Figaro* et de la Banque postale.

Qui sont les classes moyennes ?

Une enquête du *Figaro* et de la Banque postale donne des éléments intéressants pour mieux cerner les contours flous des classes moyennes, dans lesquelles semblent aujourd'hui se reconnaître la plupart des Français. Ainsi, à la question concernant la classe sociale à laquelle ils ont le sentiment d'appartenir, 75 % des Français citent la « classe moyenne », quelle que soit leur catégorie « objective »*, près de 1 sur 2 (43 %) se référant plus précisément à la « classe moyenne inférieure ».

75 % des Français ?

Ce sentiment interroge car 64 % des personnes ayant moins de 500 euros par mois se situent dans la « classe moyenne » (seulement 27 % se rangent dans « les classes modestes »). Et à l'autre bout de l'échelle, ces pourcentages sont respectivement de 81 % pour celles dont les revenus mensuels nets sont d'au moins 1 500 euros, soit la tranche la plus élevée distinguée dans l'enquête !

Autre interrogation, les Français sondés dans cette enquête, qui ont le sentiment de vivre mieux que les générations précédentes (sentiment toutefois moins net pour « les parents » que pour les « grands-parents », se déclarent pour 74 % d'entre eux relativement « satisfaits de leur situation matérielle », ce qui apparaît assez paradoxal compte tenu de leurs revenus, rappelez qu'en France, la moitié des ménages ont un revenu inférieur à 1 900 euros selon l'Insee et le revenu moyen des familles de deux enfants équivaut à environ 3 100 euros (hors revenus du patrimoine, faibles au bas de l'échelle...).

À l'aise et inquiets

Or, même s'ils se déclarent inquiets quant aux évolutions ultérieures, la moitié des Français (52 %) se sent « à l'aise » financièrement, (« plutôt à l'aise » (42 %), 10 % se sentant « tout à fait à l'aise »). Logiquement, la proportion augmente auprès des « aisés » et des catégories « moyennes supérieures » (respectivement 77 % et 67 %) et est plus faible auprès des classes



© DR/Lise Gagne

« moyennes inférieures » et « modestes » (respectivement 43 % et 40 %). Un sentiment à analyser évidemment pour porter les revendications salariales !

Pour les Français, être à l'aise financièrement, c'est d'abord ne pas être à découvert pour 92 %, mais aussi pouvoir se constituer une épargne (85 %). Et ce, avant les loisirs : partir en vacances tous les ans est signe d'aisance financière pour 70 % (80 % des catégories moyennes supérieures, mais 31 % des modestes ne partent pas en vacances), faire des sorties culturelles pour 63 % (mais 48 % des catégories modestes) et aller au restaurant pour 41 %. La possession de biens comme une « belle voiture » est citée marginalement (21 %). Un tiers des Français est au moins de temps en temps à découvert, cette situation est celle de 41 % des « modestes ».

Santé et éducation

Parmi leurs préoccupations pour l'avenir, la santé (99 % estiment qu'avoir une bonne protection santé est très ou assez important), suivie par l'éducation des enfants (88 %), sont des priorités pour la quasi-totalité des Français. Mais si 9 Français sur 10 déclarent bénéficier d'une mutuelle, l'éducation est une préoccupation majeure qui exige des « sacrifices » puisque seulement 28 % déclarent pouvoir la financer sans problème. La retraite est également une inquiétude sensible. L'achat de la résidence principale, important pour une grosse majorité (83 %, dont 52 % « très important »), constitue un investissement « lourd » et c'est un rêve jugé inaccessible pour 60 % des non-propriétaires actuels.

Près des deux tiers des Français,

mais 80 % des plus modestes, déclarent avoir changé leur façon de consommer en fonction du coût de la vie, qui selon eux a notamment augmenté dans l'alimentation, l'essence et l'immobilier. Pour améliorer leur pouvoir d'achat, les Français citent spontanément l'emploi et les salaires (48 %, dont 29 % l'augmentation des salaires), et pour 46 % les baisses des taxes et impôts. Ces attentes sont renforcées auprès des plus jeunes et des plus « modestes ».

Fiscalité

Interrogés sur la Réforme de l'impôt sur le revenu annoncée par le gouvernement, environ deux Français sur trois (67 %) déclarent en avoir entendu parler, ce sont les profils aisés et plutôt les plus âgés qui sont les plus au courant, les électeurs les plus aisés y sont les plus favorables. La réforme ne recueille que 45 % d'avis favorables, elle est perçue comme bénéficiant avant tout aux plus aisés par 68 % des Français (78 % des catégories supérieures) ! Effectivement, les mesures fiscales décidées par le gouvernement sont, comme le remarque Louis Maurin, « destinées à des catégories aisées beaucoup plus étroites, déguisées pour l'occasion en « moyennes » (auxquelles certains commentateurs ajoutent l'adjectif « supérieures » pour s'y inclure). Les classes moyennes, centrales dans la société française, ne sont pas celles auxquelles le gouvernement apporte de l'aide ». ■

Élizabeth Labaye

* Catégories objectives : classées selon le revenu mensuel net réel par tête : Plus de 1 500 euros, catégories aisées ; entre 1 001 et 1 500 euros, moyennes supérieures ; 500 à 1 000 euros, moyennes inférieures ; moins de 500 euros, modestes.

DOSSIER

Europe et politiques éducatives

Europe et éducation : *quels liens avec la stratégie de Lisbonne?*



Dossier réalisé par Gisèle Jean, Odile Cordelier avec la participation de Anne Féray, Daniel Rallet, Thierry Reygades; coordination Alexis Chabot.

Les réformes en matière d'éducation en Europe sont en grande partie guidées par la stratégie dite de Lisbonne dont l'objectif peut se décliner en une formule quasi-liturgique: « devenir d'ici 2010 l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une grande cohésion sociale dans le respect de l'environnement ». Depuis, 32 pays sont engagés dans la mise en œuvre du programme « Éducation et Formation 2010 » et tentent de « faire Lisbonne » sans que soit posée la question des moyens et d'un bilan critique des résultats.

En mars 2005, à Bruxelles, un bilan à mi-parcours a été dressé et les objectifs reconduits, sans interrogation sur ces derniers, ni les moyens, ni les politiques à mettre en œuvre. Or, il existe un problème de choix entre les objectifs économiques, ceux de cohésion sociale et environnementaux, de mise en cohérence entre ce qui est annoncé et les réformes adoptées.

Quelles sont les réformes structurelles en matière d'éducation ?

Les réformes les plus directes concernent le supérieur *via* le processus de Bologne et la mise en place du LMD. Mais là ne s'arrêtent pas les tentatives de réformes, d'une part par des recommandations en matière de financement

des établissements d'éducation, privilégiant le partenariat public et privé, d'autre part en généralisant l'approche de l'éducation par les compétences clés, l'introduction de méthodes de management dans les établissements dans certains pays avec une mise en concurrence des établissements scolaires, la mise en place de certifications professionnelles pouvant être une avancée pour certains pays sans système de diplôme reconnu, ou une régression pour d'autres pays.

La mise en place d'indicateurs communs et de principes européens communs, si elle peut permettre à un moment de se situer, devient dangereuse lorsqu'elle conduit à modifier tout un système éducatif pour être bien situé par rapport à ces indicateurs. De ce point de vue, la généralisation de PISA a permis de montrer que le système dual allemand était peu performant, que le système italien était très inégalitaire; mais certaines réformes ont été plus ou moins calquées pour améliorer les résultats de PISA plus que pour permettre l'accès réel de tous à la connaissance.

Il apparaît difficile de faire un bilan exhaustif des réformes en cours. C'est pourquoi nous avons choisi de donner quelques éclairages sur certains pays: Belgique francophone, Italie, Espagne, Bulgarie, Angleterre. Il n'existe pas un modèle de réformes mais il existe des constantes repérables dans la mise en œuvre de recommandations adoptées par la Commission et le Conseil.

Enjeux

L'éducation au miroir de Lisbonne

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne, constatant que l'UE se trouvait « face à un formidable bouleversement induit par la mondialisation et par les défis inhérents à une nouvelle économie fondée sur la connaissance » a retenu un objectif très volontariste.

En 2010, l'UE devait « devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde », par « la transfor-

tuts, le mode de gestion du système, le financement et son importance, l'évaluation des élèves, le système de diplômes sont également différents.

En apparence, les différents rapports prennent en compte ces différences tout en souhaitant construire des objectifs « partagés ». Les indicateurs à atteindre doivent permettre de faire converger les résultats des réformes. Deux problèmes :

nomiques et sociaux et environnementaux que l'UE s'est fixée à Lisbonne ».

Responsabilité individuelle de la formation

Dans la théorie du capital humain, chacun finance sa formation, en détermine la durée et le parcours. Cette conception apparaît dans le LMD, et dans les réformes actuelles (loi Fillon), chaque individu participe à la construction de sa réussite ou de son échec.

L'ensemble de ces décisions doit concourir aux trois objectifs stratégiques (voir début d'article).

L'« efficacité » du système ne consiste pas à réduire les inégalités mais à rechercher l'employabilité des élèves en fonction des besoins de l'économie, dans le bassin de formation. C'est pourquoi l'orientation est vue comme une information « aux métiers », d'où le renforcement du rôle des partenaires extérieurs : entreprises, collectivités territoriales. L'orientation doit être au service des besoins locaux, au moins pour les emplois non qualifiés : faut-il y voir un rapport avec le développement souhaité de l'apprentissage dans tous les rapports de l'union européenne ?

Comment réaliser les objectifs de la stratégie de Lisbonne ? MCO, indicateurs, évaluations

La MOC doit faire converger les politiques éducatives. C'est un mode de coopération entre les ministres de l'Éducation qui s'engagent à évaluer la qualité et les performances des systèmes éducatifs sur la base des objectifs fixés au niveau européen.

Les critères de référence permettent d'évaluer ces objectifs, et les résultats atteints au regard



mation radicale de l'économie européenne et un programme ambitieux en vue de moderniser le système de protection sociale et d'éducation ».

À Stockholm en mars 2001, trois objectifs stratégiques ont été déclinés pour l'éducation :

- améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ;
- faciliter l'accès de tous aux systèmes d'éducation et de formation ;
- ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation.

Objectifs stratégiques traduits à Barcelone en mars 2002, en **treize objectifs concrets** dont :

- développer les compétences de la société de la connaissance ;
- augmenter les investissements dans le capital humain ;
- renforcer les liens avec le monde du travail ;
- développer l'esprit d'entreprise.

Des objectifs partagés

Différents car porteurs de l'histoire de chaque pays, éducation et systèmes éducatifs sont ancrés très profondément dans la construction de nos sociétés, des conflits, des choix opérés au fil du temps. Certains pays ont choisi une scolarité précoce, d'autres non, une école primaire et un collège lié, d'autres non, une orientation précoce ou non, des filières professionnelles après la Troisième, d'autres plus tôt...

En lien avec ces objectifs, les personnels, leur formation, leur recrutement, leurs sta-

1. Les présupposés théoriques : **la théorie du capital humain.**

2. La méthode retenue : la **MOC (méthode ouverte de coordination)**, au travers des 5 critères de référence ou « benchmarks », la façon de les atteindre, la définition stricte d'indicateurs identiques pour tous les pays (voir encadré ci-dessous).

« L'Investissement dans l'éducation et la formation est un facteur déterminant en matière de compétitivité, de développement durable et d'emploi dans l'Union et constitue de ce fait un préalable pour atteindre les objectifs éco-

Les cinq critères de référence européens

- **Diminuer le taux de jeunes quittant prématurément l'école** (abandons scolaires prématurés). Objectif : 10 %.
- **Réduire le déséquilibre hommes/femmes parmi les diplômés** en mathématiques, en sciences et en technologie. Augmentation de 100 000 par an.
- **Veiller à ce que le pourcentage moyen des citoyens de 22 ans ayant achevé l'enseignement supérieur secondaire** atteigne 85 %.
- **Veiller à ce que le taux moyen de participation** à l'éducation et à la formation tout au long de la vie (classe d'âge de 25 à 64 ans) soit de 12,5 %.
- **Veiller à diminuer le pourcentage d'élèves ayant de faibles résultats en compréhension de l'écrit** (jeunes âgés de 15 ans) (niveau 1 de moins sur l'échelle de compréhension de l'écrit de PISA). Taux en 2000 : 19,4. Objectif : atteindre 15,5 %.

Ces cinq critères ou niveaux de référence définis en novembre 2002 constituent ainsi la feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne en matière d'éducation et de formation : chaque pays évalue les progrès qu'il a réalisés ou pas en fonction de ces objectifs, sur la base d'indicateurs. Peu de progrès sont réalisés afin d'atteindre ces objectifs ; les ministres de l'Éducation s'éloignent donc en partie de ces critères de référence en concentrant leurs propositions de réformes sur deux domaines : les compétences-clés pour les élèves et l'investissement dans l'éducation qui est envisagé uniquement sous l'angle de l'efficacité, c'est-à-dire du taux de rendement par rapport aux financements accordés.

des indicateurs.

Le pays qui atteint l'objectif fait état des moyens, des méthodes utilisées, des « bonnes pratiques » qui peuvent servir de base de travail aux autres pays (exemple l'autonomie des établissements en Finlande devient l'exemple à suivre!).

Plusieurs problèmes se posent.

Les indicateurs, leurs choix, les enjeux qu'ils recouvrent ne sont pas neutres.

Ces indicateurs, présentés comme neutres et porteurs d'évidences, qu'il ne faut pas interroger, dissimulent des choix politiques.

Un « cluster » est un groupement de pays intéressés par un thème spécifique.

Lancés en 2005, ils prennent la forme d'activités d'apprentissage par les pairs, c'est-à-dire de visites d'études.

Quels en sont les thèmes ?

- enseignants et formateurs;
- TIC dans l'éducation;

- utilisation optimale des ressources;
- compétences-clés;
- critère de référence concernant les maths, les sciences et les technologies;
- accès et inclusion sociale dans la formation tout au long de la vie;
- modernisation de l'enseignement supérieur;
- validation des apprentissages.

Ils conditionnent les résultats à atteindre, d'autant plus que nos gouvernements s'y soumettent. Lorsque les objectifs ne sont pas atteints, comme c'est le cas aujourd'hui, ces indicateurs sont revus à la baisse ou bien modifiés. Résultant de choix politiques, ils condi-

tionnent une lecture de la « réussite » des objectifs, de la stratégie et légitiment, aux yeux de l'opinion, les réformes qui en découlent. ■

Royaume-Uni

Les « académies » de Tony Blair

L'US a demandé à John Bangs, secrétaire national chargé des questions « éducation et égalité des chances » de la NUT (National Union of Teachers), Royaume-Uni, d'expliquer les enjeux autour de la mise en place des « académies ».

L'US: Pourquoi le gouvernement a-t-il introduit ce dispositif? Quelle analyse en fait la NUT?

John Bangs : Les « académies » sont des écoles publiques secondaires pour les élèves de 11 à 18 ans, cofinancées par des investisseurs privés, c'est-à-dire des entreprises, des associations caritatives ou des organisations religieuses. Pour une contribution de l'ordre de 2 millions de livres sterling, même moins quelquefois, un « sponsor » peut parvenir à contrôler une école publique dans plusieurs domaines : la politique d'admission, l'organisation de l'établissement, les programmes scolaires et les conditions de travail et de rémunération des enseignants. Les « académies » reçoivent le budget pour l'établissement directement du gouvernement, plutôt que de l'autorité locale. Les trois premières « académies » ont été mises en place en septembre 2002 à Manchester et Middlesbrough (villes du nord de l'Angleterre) ainsi qu'à Londres. 27 fonctionnent actuellement et le gouvernement a pour objectif d'en faire ouvrir au moins 200 d'ici 2010. Alors que ces établissements sont mis en place sur tout le territoire, plus particulièrement dans les quartiers urbains les plus défavorisés, le gouvernement en favorise l'implantation à Londres. Il est prévu 30 écoles à Londres d'ici 2008 et 60 d'ici 2010. Depuis 1997, le gouvernement travailliste a pris des initiatives dans le but de relever les défis auxquels sont confrontés les établissements des zones défavorisées. C'est un objectif que la NUT partage mais malheureusement certaines de ces mesures se sont traduites par l'intervention du secteur privé. Un exemple : les « Education Action Zones », similaires à vos ZEP mais avec l'engagement et le parrainage du secteur privé. La NUT estime que les entreprises privées ne devraient en aucun cas contrôler les écoles, les



© Thierry Nécroux

programmes et le personnel enseignant. Elle déplore le fait que des initiatives contestables venant des États-Unis telles que les « charter schools » soient utilisées comme modèles pour les « académies » en Angleterre.

L'US: Quelles sont les dernières évolutions dans ce dossier?

J. B. : C'est bien le rôle des « sponsors » qui pose problème. Les critères quant au choix des parrainages laissent beaucoup à désirer. Les « sponsors » n'ont pas toujours une expertise ou une expérience en matière d'éducation. Certaines personnes qui ont parrainé des « académies » ont été anoblies! Cela a fait l'objet de commentaires dans la presse et à présent le Parlement s'est emparé de cette question. Les « sponsors » utilisent les établissements afin de favoriser leurs intérêts financiers. Un autre point à noter, c'est le lien avec les chrétiens évangélistes qui parrainent certains établissements et mettent au même niveau le créationnisme et la théorie de l'évolution de Darwin. Autre aspect: au plan budgétaire, ces établissements, sans prendre en

compte les financements venant du privé, coûtent cher et sont inefficaces. L'argent public investi est alloué au détriment des élèves et des enseignants qui se trouvent dans les autres établissements. Enfin, le sujet qui fait souci aux enseignants concerne les conditions d'emploi et de salaire étant donné que les « académies » ne respectent pas les accords nationaux. J'ajouterai que certaines « académies » sont ouvertement antisyndicales. Nos militants nationaux et régionaux nous ont fait part des difficultés qu'ils ont eues à rendre visite aux personnels en poste et à participer à des négociations. Impact négatif aussi sur le temps de travail des personnels.

L'US: En quoi consiste la campagne de la NUT par rapport à ces établissements?

J. B. : Il faut d'abord parler des résultats de ces établissements. L'année dernière, presque toutes ces écoles ont enregistré des taux de réussite bien inférieurs à la moyenne nationale des résultats aux tests pour les élèves de 14 et de 16 ans. Enseigner dans une « académie » n'a vraiment rien d'attractif. Un établissement a vu 58 de ces enseignants partir dans l'année. En mai 2005, la presse a expliqué comment dans 6 des 12 « académies » les chefs d'établissement avaient démissionné au cours des 18 premiers mois. Notre syndicat est engagé dans une campagne qui prend différentes formes. Deux Conférences sur la loi sur l'éducation sont programmées ce mois-ci (mars) et il y aura un débat sur ces « académies ». J'espère que le point de vue de la NUT donnera aux adhérents du SNES les éléments pour comprendre en quoi de telles initiatives sont de nature à échouer en Angleterre et pourquoi elles ne devraient certainement pas être reproduites au plan international. ■

Salaire des enseignants

La France *mal placée*

Dans la plupart des pays, l'attractivité des professions enseignantes est et sera de plus en plus une question prégnante. Le niveau de la rémunération est, avec les conditions de travail, une des dimensions de cette question. Les pouvoirs publics tentent d'esquiver une revalorisation générale en développant les « primes » liées à la performance.

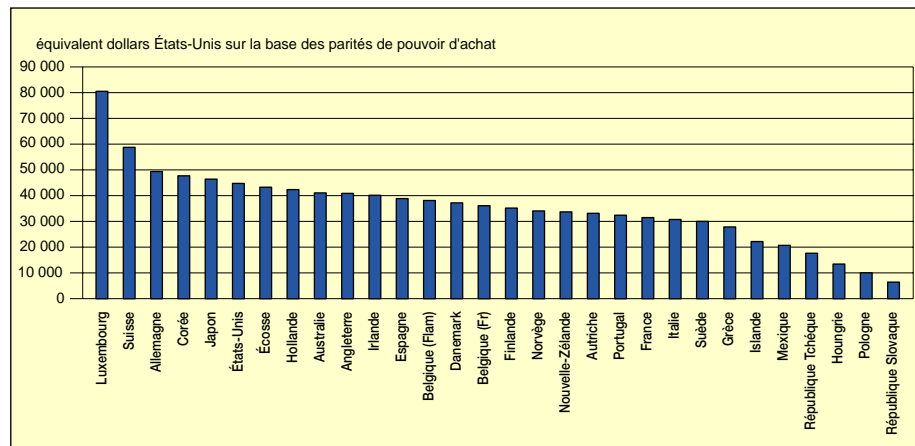
La comparaison de la rémunération des enseignants avec celle des salariés de qualification comparable est absente des études internationales disponibles¹. La comparaison des rémunérations enseignantes d'un pays à l'autre est un exercice délicat. Les salaires « statutaires » ne recouvrent en effet qu'une partie de la rémunération perçue, même en éliminant les heures supplémentaires. En outre, les écarts constatés entre la rémunération du début de carrière et celle de la fin de carrière varient sensiblement, comme l'ancienneté nécessaire pour atteindre la rémunération la plus élevée.



© Thierry Nectoux

Les deux graphiques ci-joints, produits par l'OCDE, se réfèrent à la rémunération pour une ancienneté de 15 ans. Pour les salaires traduits en pouvoir d'achat, la France est au 21^e rang sur 30 pays de l'OCDE (graphique

Salaire annuel d'un enseignant du premier cycle du secondaire après 15 ans d'exercice en équivalent dollars



Source : OCDE, *Regards sur l'éducation 2005*.

n° 1). Le niveau de salaire par rapport à la richesse nationale est mesuré par le graphique n° 2. La France est dans le dernier tiers, et il est remarquable qu'à de rares exceptions près la part du salaire « statutaire » a reculé dans l'ensemble des pays de 1994 à 2003.

Dans la quasi-totalité des pays, les primes correspondent d'abord à la rémunération de travaux supplémentaires, mais aussi à une affectation sur des postes difficiles et de plus en plus souvent à l'appréciation des chefs d'établissement sur le travail de l'enseignant. À « travail différent, salaire différent » écrit même le rapport de la commission européenne.

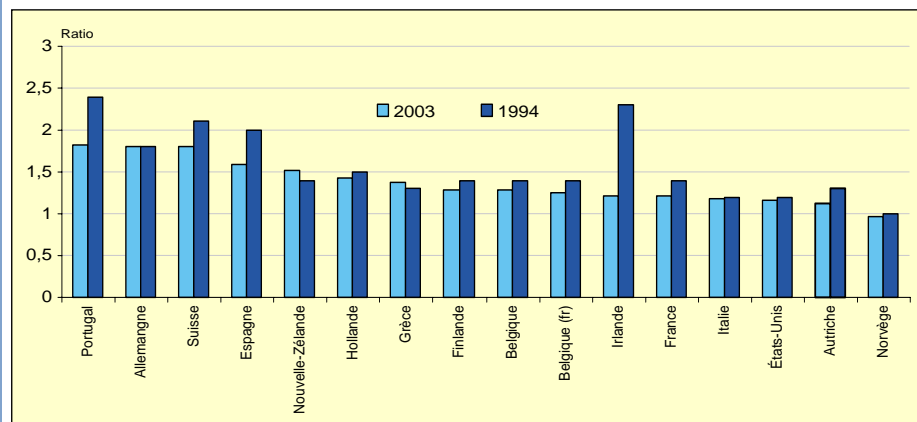
Un défi pour le mouvement syndical

Les données disponibles sont toutes collectées à l'initiative des États. Il y a donc un véritable défi pour les organisations syndicales, afin qu'elles disposent d'éléments collectés, rap-

prochés et analysés par leurs soins. C'est la tâche que s'est fixée le CSEE² au travers d'une enquête en cours. Le comité observant une place de plus en plus affirmée des « méthodes de travail du secteur privé » dans l'éducation se propose d'en mesurer l'impact sur les politiques de rémunération des enseignants. Il interroge ses syndicats membres sur les arguments qu'ils ont développés contre ces orientations, les actions qu'ils ont menées et leurs débouchés.

1. OCDE, « Regards sur l'éducation 2005 » recense des données salariales de 2003. Les statistiques quantitatives d'Eurydice (UE) datent de 2001.
2. Comité syndical européen de l'Éducation dont le SNES est membre.

Rapport entre le salaire des enseignants du premier cycle du secondaire après 15 ans d'exercice et le PIB par habitant



Source : OCDE, *Regards sur l'éducation 2005*.

Lecture : en France, le rapport du salaire d'un enseignant ayant 15 ans d'ancienneté au PIB par habitant était de 1,4 en 1994. Il est de 1,2 en 2003.

Salaire net et temps de travail : quelle relation ?

La direction générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne s'interroge. On pourrait s'attendre à ce que les enseignants dont le service est défini exclusivement en heures d'enseignement perçoivent des salaires de base relativement moins importants que ceux qui ont obligation d'être présents sur leur lieu de travail au-delà des heures dans la classe. L'étude ne corrobore pas cette hypothèse. Le rapport d'Eurydice, publié en 2004, en conclut que « les enseignants qui doivent être présents dans l'établissement en dehors des heures d'enseignement consacrent généralement ce temps de travail au travail en équipe et aux activités de développement professionnel entre enseignants ».

Pour le SNES, ces activités entrent en France dans le temps de travail invisible des enseignants.

**Michael Davidson, division des indicateurs
et des analyses de l'éducation**

L'OCDE ausculte les enseignants

L'US : L'OCDE lance une nouvelle activité sur « les enseignants, l'enseignement et l'apprentissage ». Quelle est l'étendue de cette étude ? En quoi diffère-t-elle du rapport précédent de 2005 intitulé « Le rôle crucial des enseignants : attirer, former et retenir des enseignants de qualité » ?

M. Davidson : Cette nouvelle enquête sera l'étude empirique la plus complète sur les enseignants jamais publiée dans les pays de l'OCDE. Ciblée essentiellement sur les enseignants du secondaire inférieur et les chefs d'établissement, son objectif est d'aider les pays participants à évaluer et développer les politiques et pratiques relatives aux enseignants, à l'enseignement et à l'apprentissage, cela au bénéfice de l'apprentissage des élèves. Le rapport de 2005 a analysé avec succès les politiques nationales et les résultats des recherches. Il a mis en débat des options qui sont soumises à la considération des pays. Mais bien entendu tout cela se situait au niveau du système éducatif national, ce qui est vrai également pour la majorité des données disponibles au plan international comme celles qui ont été rassemblées et publiées par Eurydice. Cela a été gêné par le manque de données internationales comparables. D'une certaine façon, l'enquête répond à la demande exprimée dans le rapport publié en 2005 de disposer de meilleures données sur les enseignants au niveau de l'établissement afin d'aider les décideurs politiques.

L'analyse quantitative que permet l'approche sous forme d'enquête va conduire à une analyse plus fine des problèmes liés à l'enseignement sur la base des réponses formulées par ceux qui sont au cœur de l'enseignement et des apprentissages, c'est-à-dire les enseignants. Les réponses permettront d'examiner par exemple si les enseignants qu'ils soient jeunes ou « âgés » réagissent de la même façon face aux défis qu'ils ont à relever dans l'exercice de leur métier et les récompenses qu'ils reçoivent.

L'US : Sur quels domaines l'étude va-t-elle se concentrer ? Est-ce que le lien expérimental avec PISA est maintenu ? Pouvez-vous expliquer en quoi cette étude va couvrir certains des domaines identifiés par l'Union Européenne concernant les enseignants ?

M. Davidson : Nombreux sont les sujets sur lesquels l'enquête pourrait se pencher et, pour ramener l'enquête à un format réaliste, les thèmes choisis par les pays sont les suivants :

1. Reconnaissance, « feedback », récompense et évaluation des enseignants. Quelles sont les politiques et pratiques existantes ? Dans quelle mesure sont-elles perçues comme étant efficaces ?
2. La direction des établissements scolaires. Quel rôle ont les directeurs d'établissement ? Quels styles de direction sont employés et quel est le lien avec le climat de l'établissement ?

3. Pratiques enseignantes, croyances et attitudes. En quoi diffèrent-elles entre pays et à l'intérieur de chaque pays ? Quels sont les points étant perçus comme des barrières à un enseignement efficace ?

En relation avec ces trois thèmes, l'enquête examinera la formation initiale et continue des enseignants ainsi que le climat des écoles. Par exemple, seront étudiées les modalités de formation continue que reçoivent les enseignants et leurs incidences sur leurs pratiques et le type de soutien qu'ils reçoivent de leur établissement pour entreprendre la formation. Notre collaboration avec l'UE vise à s'assurer que de telles informations, d'un intérêt clé pour l'UE, puissent être fournies sans avoir besoin de recourir à une enquête séparée de l'UE.

Alors que le principal sujet de l'enquête sera les enseignants au niveau du secondaire inférieur et les chefs d'établissement, les pays qui le souhaitent peuvent mener l'enquête dans les établissements qui prendront part au PISA 2006. Elle n'établira pas de lien entre les enseignants et les élèves qui feront les évaluations. Cela constituera davantage un échantillon représentatif des élèves de 15 ans dans l'établissement afin de fournir un contexte plus détaillé de l'environnement d'apprentissage dans les établissements du PISA. Quelques-uns des pays qui prennent part à cette étude sont intéressés par cette option mais la plupart ne le sont pas à cette étape du projet.

L'US : Efficacité de l'enseignement, efficacité des établissements, voilà un sujet controversé. Comment l'aborderiez-vous ?

M. Davidson : Une telle enquête ne peut mesurer et ne mesurera pas l'efficacité de l'enseignement ou des établissements. Toutefois, elle cherchera à évaluer ce qui, dans la scolarisation, les politiques et les pratiques enseignantes, a été pointé à travers la recherche comme étant associé à une scolarité efficace et un apprentissage efficace pour les élèves. L'étude demandera également aux enseignants quels aspects dans les établissements et la scolarisation aident ou constituent un obstacle dans leur activité d'enseignement, quelles sont les barrières qu'ils rencontrent par rapport à un enseignement efficace. ■



© Thierry Nectoux

Compétences et qualifications des enseignants

Vers des principes européens *communs* ?

La profession enseignante fait l'objet de toutes les attentions de la part de la Commission européenne.

Dont on voit bien qu'elle cherche à définir ce qu'elle appelle «le profil de la profession enseignante au XXI^e siècle» dans un contexte où le renouvellement de la profession constitue un enjeu pour le statut de la profession et, de façon plus générale, l'attractivité des métiers de l'enseignement et de l'éducation. « En moyenne, dans l'union, 27 % des enseignants du primaire et 34 % des enseignants du secondaire ont plus de 50 ans. D'ici à 2015, on estime que plus d'un million d'enseignants du primaire et du secondaire devront être recrutés, et donc formés ». Renforcer la qualité de la formation initiale et continue, élever le niveau de qualification, améliorer les salaires et les conditions de travail, tels pourraient être les principes et objectifs. Cela ne semble malheureusement pas être le cas. En effet, le projet de recommandation élaboré en 2005 par un petit groupe d'experts de la commission vise à énoncer quatre grands principes et à soumettre aux gouvernements nationaux des recommandations dont la ton-



© Thierry Nectoux

lité et la philosophie sont suffisamment générales pour qu'elles puissent aboutir à un consensus. Sur les trois premiers principes, une profession sanctionnée par un diplôme universitaire, une profession qui se situe dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie, une profession mobile, le texte en lui-même est peu ambitieux. Le principe intitulé *une profession basée sur des partenariats*,

demeure problématique avec cette référence explicite à des partenariats avec l'industrie et avec des prestataires de service dont on ignore le statut (le privé?). Autre point non négligeable : il n'est jamais question de salaires ou de carrière. Dans la partie recommandations émises en direction des « décideurs politiques », l'enseignement est analysé sous l'angle de la qualité et de l'efficacité, thème récurrent dans certaines des analyses de la Commission comme à l'OCDE. Il semblerait que ce projet de recommandation soit plus ou moins bloqué par les experts juridiques de la Commission, le principe de subsidiarité n'étant pas respecté de leur point de vue. Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) poursuit son travail d'analyse et de critique, notamment dans le cadre de son groupe de travail « qualité dans l'éducation » dont la prochaine réunion est fixée en mars. Car il y a bel et bien nécessité de faire évoluer ce texte soumis aux ministres de l'Éducation lors de la réunion du Conseil du mois de mai. ■

Les huit compétences clés

1. Communication dans la langue maternelle
2. Communication dans une langue étrangère
3. Culture mathématique et compétences de base en sciences et technologies
4. Culture numérique
5. Apprendre à apprendre
6. Compétences interpersonnelles, interculturelles et compétences sociales et civiques
7. Esprit d'entreprise
8. Sensibilité culturelle

Une compétence pour les élèves

Acquérir l'esprit d'entreprise

Concernant l'esprit d'entreprise, l'objectif de la Commission est de « changer les mentalités en adaptant les programmes scolaires ».

La Commission européenne présidée par Jan Figel, le commissaire en charge de l'éducation, définit l'esprit d'entreprise par « l'aptitude d'un individu à passer des idées aux actes, à accepter les risques et à accepter ses propres objectifs ». Ceci constitue pour elle une compétence clé pour tout citoyen. Des recommandations ont été faites aux États membres pour promouvoir l'esprit d'entreprise dans les écoles et les lycées. Le but affiché est de « former des jeunes plus créatifs, plus sûrs d'eux et capables de créer une PME source d'emploi ». En conséquence la commission propose que les programmes scolaires établissent clairement l'esprit d'entreprise comme un objectif d'éducation. Les

établissements doivent recevoir une assistance et monter des modules tournés vers l'entreprise, les enseignants seront formés ainsi que les équipes de direction, des juniors entreprises seront développées au sein des établissements.

Nous nous opposons à cette conception qui vise à imposer une nouvelle morale fondée sur l'individualisme, une vision managériale du monde et l'esprit de compétition au détriment des valeurs de coopération et de solidarité. En revanche nous souhaitons que la question de l'entreprise soit traitée par des enseignants et soit intégrée dans des programmes avec une approche scientifique et pluraliste. ■

Cadre Européen de Certification Professionnelle

Un projet d'harmonisation

Pour l'ensemble des salariés, la reconnaissance des qualifications professionnelles est un enjeu majeur tant au niveau économique, social, qu'au niveau professionnel et personnel.

En France un cadre national existe, depuis la fin des années 60, défini par 5 niveaux de qualifications (de 5 à 1) pointant sur les diplômes (respectivement du CAP à la licence-maîtrise). Ce cadre permet aux salariés de faire reconnaître leur qualification dans les entreprises, notamment à travers les conventions collectives, même si la liaison qualification/salaire est de plus en plus élastique dans ces conventions. Au niveau européen, la plupart des pays ne possèdent pas de tel cadre de reconnaissance. Cette absence est un frein à la mobilité des salariés mais également à la construction d'un espace social européen.

Vers une harmonisation européenne ?

Dans la foulée de l'harmonisation européenne des diplômes universitaires, LMD, licence, master, doctorat, la Commission européenne a produit un projet de «cadre européen de certification professionnelle». Ce cadre serait basé sur huit niveaux de référence, de l'absence de compétences au niveau recherche universitaire. Ces niveaux sont basés sur des critères concernant des compétences transversales pour l'essentiel. Ce projet est présenté comme un outil de



Si la reconnaissance des qualifications est évidemment un enjeu majeur, la demande de la Commission européenne souffre de critiques fortes

reconnaissance des certifications permettant plus de transparence et de lisibilité et permettant la comparaison entre les différents systèmes nationaux. En effet, les pays qui, comme la France, possèdent un cadre national devraient le mettre en relation avec le futur cadre européen, les pays qui n'en possèdent pas pourraient adopter le cadre européen comme dispositif national.

faire un outil technocratique n'apportant aucun nouveau droit aux salariés et donc inadapté à ces enjeux cruciaux. Pour ces raisons et dans le cadre de la consultation organisée au niveau des États de l'Union européenne, la FSU a demandé solennellement au gouvernement de ne pas s'engager dans ce processus.

Pour en savoir plus

Eurydice un réseau d'information sur l'éducation en Europe. Quelques publications récentes :

- Chiffres clés de l'éducation en Europe - édition 2005 : données statistiques et analyses sur les structures des différents systèmes éducatifs, les enseignants (temps de travail, salaires), nombre d'élèves par classe, l'évaluation des élèves, le financement de l'éducation, les chefs d'établissement, etc.
 - L'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère (EMILE) à l'école en Europe. Novembre 2005.
 - Glossaire européen de l'éducation, volume II : établissements d'enseignement (2^e édition) 2005. Un descriptif détaillé des types d'établissement, des niveaux d'enseignement, y compris dans l'éducation des adultes et personnes à besoins particuliers.
- Voir site Internet <http://www.eurydice.org>

L'enjeu de la reconnaissance des qualifications

Si la reconnaissance des qualifications est évidemment un enjeu majeur, la demande de la Commission européenne souffre de critiques fortes :

- la volonté de reconnaître la certification, et non pas la qualification du salarié, rend impossible la référence à toute espèce de convention collective ;
- dans le même esprit, les diplômes sont cruellement absents de la grille de référence des huit niveaux. Dès lors, la mise en relation entre nos cinq niveaux nationaux et ce cadre reste problématique et risque de faire éclater notre système de diplômes professionnels ;
- ce cadre risque d'influer sur les politiques de certification et dans un second temps sur les politiques de formation professionnelle.

Un outil technocratique

Enfin, la démarche de la Commission, consistant à imposer par le haut ce cadre à l'ensemble des forces sociales, risque d'en

CSEE : avis critique

Dans le même esprit, le CSEE (Comité syndical européen de l'éducation) a émis un avis très critique, notamment sur le but réel et l'ambition du CECP, sur la place des qualifications dans les huit niveaux de référence, et sur le rapport entre le cadre européen et le processus de Bologne pour l'enseignement universitaire. Le CSEE insiste pour que les partenaires sociaux jouent un rôle central dans l'élaboration d'un tel cadre. ■

« Éducation et formation 2010 » : textes de référence

Un aperçu de toutes les initiatives sur apprentissage par les TICE, éducation et formation tout au long de la vie, formation professionnelle et éducation des adultes, orientation professionnelle, mobilité, apprentissage des langues et diversité linguistique, etc.

Recueil des textes disponibles sur :

<http://europa.eu.int/comm/education/policies/2010/doc/compendium05fr.pdf>

Petit tour d'Europe des réformes

ITALIE

Les trois « i » de Berlusconi

À l'occasion du premier congrès de la Fédération des travailleurs de la connaissance de la CGIL (Italie) du 15 au 18 février, L'US a rencontré Gabriella Giorgetti, secrétaire internationale et fait le point sur la situation en Italie en matière d'éducation.

L'US : Quels sont les problèmes importants de l'enseignement public aujourd'hui ?

Gabriella Giorgetti : Il y a plusieurs aspects. 4 % des élèves ne terminent pas la scolarité obligatoire. 20 % des élèves au lycée n'arrivent pas à la fin du cycle et c'est le problème de la qualité auquel nous sommes confrontés avec d'énormes différences entre l'Italie du Nord et du Sud. Les raisons sont un niveau culturel de la population plus élevé dans le Nord que le Sud, de grandes différences régionales, de résultats entre garçons et filles, entre élèves qui font leur cursus dans les lycées et ceux qui vont dans les instituts professionnels (l'équivalent de vos lycées professionnels), un problème d'illettrisme également. La décentralisation avec un pouvoir important accordé aux régions

va creuser le fossé social. Il faut savoir que les régions utilisent mal les fonds alloués par l'État. Enfin, l'émergence d'un nouveau problème, celui de la multiculturalité et de l'égalité des chances pour les enfants de parents immigrés.

L'US : Quels sont les aspects sur lesquels portent les dernières réformes ? Sont-elles en relation avec la stratégie de Lisbonne ?

G. G. : Le gouvernement Moratti a utilisé la stratégie de Lisbonne pour justifier ses choix et décisions. Il prétend en fait réaliser les objectifs de Lisbonne dans sa réforme. Prenons un exemple. L'objectif d'amener 80 % de la population à un diplôme de fin d'études du secondaire supérieur se traduit par une forme particulière de la structure du système éducatif. Deux filières nettement séparées (loi de 2002 suivie des décrets d'application) : les lycées à partir de 13 ans pour un cursus de cinq années et une voie professionnelle dès l'âge de 13 ans pour 3 ou 4 années. Notre syndicat a contesté cette proposition. Les parents d'élèves considèrent les Instituts techniques et professionnels (voie professionnelle) comme une école au rabais. Comment faire réussir tous les élèves dans un système qui ne prend pas suffisamment en compte leurs besoins et les différences d'apprentissage ? C'est un véritable

défi dans une école italienne encore trop souvent fondée sur un enseignement magistral. Désormais, certains élèves pourront quitter l'école dès 13 ans.

L'US : Berlusconi met en avant un slogan, les 3 « i » ? De quoi s'agit-il ? Pourquoi ces choix ?

G. G. : Lorsqu'il a présenté son programme électoral il y a 5 ans, sous le thème de la modernisation de l'école, il a insisté sur le thème « Inglese, Impresa, Informatica », l'anglais, l'entreprise, l'informatique. Si on fait le point à présent avec la campagne électorale qui vient de démarrer (élections législatives le 9 avril), certes on reconnaît qu'il y a eu quelques avancées en matière d'équipement en informatique dans les établissements (plus dans les lycées que les collèges) et de formation aux TIC pour les enseignants. Pour ce qui est de l'anglais, le résultat est catastrophique. L'anglais, commencé à l'école primaire est approfondi au niveau du secondaire et devient la seule langue de communication, sans ouverture sur d'autres langues vivantes. Quant au rapport entre l'école et le monde du travail et l'entreprise, on ne peut pas dire qu'il y ait eu plus d'incitation à faire faire aux élèves des stages en entreprise. En Italie, ce qui domine c'est la culture classique et ce que demandent les familles. ■

BELGIQUE FRANCOPHONE

Programmes : une approche par compétences

La réforme des programmes décidée en 1997 se met en place. Elle a pour objectif de modifier l'approche disciplinaire en termes non pas de contenus mais de compétences.

Les connaissances sont enseignées dans la perspective de l'acquisition de sept compétences. Celles-ci sont définies « comme l'aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches » (www.enseignement.be).

La volonté de cette réforme est de recadrer une « forme scolaire » sur l'essentiel c'est-à-dire les savoirs vivants, à faire acquérir par tous et valorisant l'égalité des acquis à la fin des 8 premières années (5 au primaire, 3 au collège). Ceci constitue un socle de compétences.

« Les socles de compétences accordent la priorité à l'apprentissage de la lecture centrée

sur la maîtrise du sens, à la production d'écrits et la communication orale, ainsi qu'à la maîtrise des outils mathématiques de base dans le cadre de la résolution de problèmes. »

Pour toutes, les disciplines ont été définies des compétences transversales, comme par exemple la saisie de l'information ou la lecture...

Les difficultés rencontrées sont de plusieurs natures :

- L'inégalité de la prédisposition des disciplines, leur architecture didactique à l'approche par compétences pour notamment la

physique, la philosophie.

- Une vision étroite des compétences conduit à l'accomplissement de tâches successives, avec une visée utilitariste immédiate.

- L'évaluation est un véritable problème car elle oblige à multiplier le temps, les critères d'évaluation. Quand une tâche est-elle réussie ? Une compétence acquise ?

- Or, la pression sur l'acquisition (soit 2/3 de réussite des tâches) conduit à développer le poids de l'évaluation.

- La définition de ce qu'est une compétence transversale pose également problème. Comment mesurer ces acquisitions ? Quelle formation des enseignants sur ces compétences ? Le passage aux compétences et à un socle à acquérir, loin de simplifier l'accès à la connaissance, pose de nouveaux problèmes que nos collègues belges doivent affronter avec la pression de l'évaluation. ■



: Rome, Bruxelles, Madrid, Sofia

ESPAGNE

Vers une réforme démocratique

Charo Rizo, secrétaire internationale de la Fédération enseignante des commissions ouvrières (FECCOO):

Quelle est la situation actuelle du système éducatif ?

En Espagne, nous avons eu une succession de lois contradictoires.

La dernière loi, la LOCE, loi votée par le parti populaire (Aznar) voulait établir des filtres sélectifs et des itinéraires différenciés qui permettaient une sélection sociale cachée précoce dès 14 ans. Elle n'a pas eu le temps d'être réellement appliquée.

Actuellement, ce qui est en vigueur c'est la loi de « ordenacion » du système éducatif de 1990 (LOGSE), une loi progressiste élaborée à l'époque du gouvernement socialiste.

Nous venons de signer avec le Premier ministre et le ministre de l'Éducation nationale, ainsi que toutes les fédérations de l'éducation, un accord national pour les personnels qui permet des avancées sur les

conditions de travail, de formation et les retraites.

Cet accord va se concrétiser dans la loi d'orientation qui devrait être votée en avril prochain.

Quelles sont vos demandes au niveau national ?

Nous demandons une amélioration des conditions de travail des professeurs et des autres travailleurs de l'enseignement et une réduction du temps de travail.

Pour le corps enseignant il faut améliorer la formation initiale et la formation continue.

Pour les retraites : consolider la retraite anticipée, et permettre aux enseignants de plus de 55 ans d'avoir une réduction du temps d'enseignement.

Il faut aussi reconnaître l'autonomie pédagogique des conseils d'établissement et participer activement aux décisions.

Nous souhaitons maintenir une structure sans sélection précoce et un curriculum dans

lequel subsiste l'autonomie des établissements.

Nous voulons favoriser une gestion participative avec un directeur élu par le conseil scolaire (parents, élèves, enseignants, non enseignants). Ces questions de démocratie au sein des établissements sont pour nous fondamentales.

Tous les ans les gouvernements nationaux rendent un rapport sur l'état d'avancement de la stratégie de Lisbonne : où en êtes-vous ?

Nous n'avons pas reçu le rapport, ni été consultés sur l'avancement. Cette question n'est pas encore prise en compte par notre syndicat car notre système a connu plusieurs lois successives. Seule la Catalogne a procédé à une évaluation des élèves en termes de compétences clés, à la demande des partis de droite.

Sur l'esprit d'entreprise que vous contestez en France, en Espagne, la traduction pour nous est « l'esprit d'entreprendre », c'est-à-dire d'initiative, ce qui est totalement différent. ■

BULGARIE

Mobilisation victorieuse

Janka Takeva, présidente du SEB, nous livre le résultat des fortes mobilisations enseignantes.

Fin 2005, le SEB, Syndicat des Enseignants Bulgares, a engagé un bras de fer avec le gouvernement afin d'obtenir le respect des engagements à réformer l'éducation : qualification des enseignants, introduction des nouvelles technologies, scolarisation de tous les enfants (164 000 enfants non scolarisés), gratuité des manuels dans le primaire, transports scolaires.

En mars 2005, des négociations avaient déjà eu lieu afin d'obtenir dans le budget 2006 une somme allouée au développement du système éducatif (pour septembre 2005, quasi-certitude d'avoir une augmentation salariale de 20 %). Mais les engagements furent rompus début novembre sous la pression du FMI (Fonds Monétaire International) : rien n'est programmé dans le projet de budget 2006. Le SEB décide alors l'action avec un premier rassemblement de 1 500 personnes devant le ministère de l'Éducation à Sofia. Des réunions/rassemblements ont lieu dans toutes les régions. La mobilisation prend de l'ampleur avec la grève de la faim pour 2 864 enseignants dans tout le pays.

L'US : Qu'avez-vous obtenu ?

Janka Takeva : Sur les salaires, le Parlement a consenti une augmentation de 4 % à partir du 1^{er} janvier 2006 et de 6 % à partir du 1^{er} juillet 2006. Notre demande était de 15 %. Un accord a permis d'obtenir des fonds pour développer la formation des enseignants, faciliter les transports scolaires, offrir aux élèves des activités sportives et rénover les bâtiments scolaires, développer aussi la médecine de prévention pour les enseignants. Merci au SNES, avec l'IE et le CSEE, pour leur soutien.

L'US : Quelles sont les réformes en cours dans votre pays ? Y a-t-il un lien avec la stratégie de Lisbonne ?

J. T. : Nous menons des négociations avec le gouvernement sur un programme d'action de 2006 à 2015 pour le développement de l'éducation.

Ce programme s'inscrit dans les cinq critères de référence (les « benchmark ») de Lisbonne. Nous estimons que les 5 critères de référence ne vont pas répondre à nos demandes. Les enseignants bulgares souhaitent avoir les mêmes standards au niveau européen. Il y a des professions réglementées afin d'assurer la mobilité des cadres. Nous souhaitons que les enseignants en fassent partie. Urgence aussi à

améliorer le statut, à travers le renforcement de la formation initiale des personnels afin qu'ils soient à même de travailler dans un milieu multiculturel. La question de l'investissement, en général, dans notre pays, est déterminante. On veut se détacher du FMI. La stratégie de Lisbonne dans le domaine de l'éducation, mise en œuvre avec le programme de travail « Éducation et Formation 2010 », n'a fait l'objet d'aucune consultation. Nous n'avons pas été consultés lors de l'élaboration du rapport national d'avancement pour 2005. Nous attendons beaucoup du Séminaire organisé par le CSEE pour travailler avec nos collègues roumains et hongrois les questions liées au dialogue social. Comment renforcer les capacités d'intervention de nos syndicats à tous les niveaux dans un contexte où certains cherchent à faire passer des idées libérales ? Mais pour l'instant, fort heureusement, la qualité de l'école publique est plus forte que tout. ■

Salaire mensuel

Début de carrière : 130 €, entre 22 et 24 heures pour le secondaire (18 heures pour les enseignants de langue bulgare). Milieu de carrière : 150 €. Fin de carrière : 170 à 200 €.

Horizons

Pour une action syndicale européenne

À travers ces quelques éclairages (Italie, Bulgarie, Royaume-Uni, Espagne, Belgique francophone), un débat revient très souvent, tant au plan national qu'euro-péen. Si l'éducation reste du domaine de responsabilité de chaque État membre, comment expliquer la mise en œuvre de processus convergents ? Ainsi du partenariat public/privé qui, notamment, se traduit par la diminution de l'investissement public en matière d'éducation, ou bien le développement d'approches du savoir basées uniquement sur des compétences-clés.

La Commission européenne, en lien direct avec le Conseil, dispose d'un rôle accru non pas tant dans les processus décisionnels – ils restent du ressort des ministres de l'Éducation – mais en matière d'impulsion voire d'accélération des processus. La dernière communication de la Commission concernant le programme de travail « Éducation et formation 2010 » adoptée lors du Conseil des ministres de l'Éducation du 23 février dernier, fait d'ailleurs explicitement référence à la nécessité d'« accélérer le rythme des réformes pour assurer une contribution plus efficace à la stratégie de Lisbonne et au renforcement du modèle social européen » (voir page 27).

Recommandations ou injonctions ?

Certaines recommandations s'apparentent davantage à des injonctions qu'à de simples conseils en matière de « gouvernance ». Le SNES et la FSU, tout comme les autres syn-

dicats européens, avec le CSEE (Comité Syndical Européen de l'Éducation) et la structure paneuropéenne de l'IE (Internationale de l'Éducation), ont de toute évidence intérêt à investir davantage ces questions. Les politiques nationales éducatives sont encadrées

par des prises de décision au niveau européen. Quelles conséquences en tirer ? Quel type de travail syndical au plan européen, notamment dans le CSEE, faut-il continuer à impulser ? Le SNES a pu faire avancer plusieurs dossiers : qualifications des enseignants, diversité des langues vivantes, maintien des services publics.

Responsabilité syndicale

Plus récemment, le CSEE a fait le choix politique de travailler depuis 2005 la question du dialogue social. Les organisations membres du CSEE ont en effet fait part d'une absence totale de consultation des syndicats lors de l'élaboration des rapports annuels nationaux sur l'éducation, envoyés à la Commission en mai 2005. Il aura fallu attendre que ces rapports soient mis sur le site de la Commission pour que les syndicats puissent en faire la synthèse et la critique. Quelle absence totale de transparence et de démocratie !

Nous avons donc la responsabilité syndicale de sortir ces questions de la clandestinité. D'autant que la méthode ouverte de coordination (un processus intergouvernemental) ne laisse, pour le moment, aucune « entrée » aux syndicats.

Un défi à relever : intervenir sur cette méthode, ce qui passe par l'élaboration de nouvelles stratégies est la poursuite de notre forte implication dans les forums sociaux. Les dossiers éducatifs européens ne peuvent en aucun cas rester entre les mains de quelques experts. C'est notre affaire, celle de l'ensemble du syndicat. ■

www.csee-etu.org

www.ei-ie.org



Bilan de la stratégie à mi-parcours : des résultats médiocres

En mars 2005, à Bruxelles, un bilan à mi-parcours a été fait et les objectifs reconduits, sans réflexion. La mise en cohérence de ces trois objectifs – croissance économique, cohésion sociale, protection de l'environnement –, conjointement, semble utopique eu égard aux choix opérés et aux politiques mises en œuvre. Pour les atteindre il faut « préparer la transition vers une société et une économie fondées sur la connaissance, en développant l'information, la recherche et le développement, accélérer les réformes structurelles pour renforcer la compétitivité et l'innovation, moderniser le modèle social et lutter contre l'exclusion sociale ». Il s'agit de combler quatre déficits : niveaux de vie, de productivité, de travail, environnemental.

Ces objectifs homogènes comme le taux d'emploi ou le % du PIB consacré à la recherche sont imposés à des pays hétérogènes. Certains objectifs sont encore plus difficiles à atteindre à 25 qu'à 15.

À mi-parcours, le bilan économique est médiocre : une croissance faible, un écart de niveau de vie entre pays qui ne se comble pas, des sorties précoces du système éducatif qui restent très élevées.

Les instances européennes ont décidé un recentrage sur la croissance et l'emploi, délaissant le développement durable, notamment les objectifs sur la pollution, le transport routier... La Commission européenne a choisi d'accélérer les réformes structurelles sans croissance, sans mettre en place des politiques macroéconomiques actives, sans utiliser le budget européen pour accélérer le développement des pays entrants et leur permettre d'accéder à un meilleur niveau de vie. Bien au contraire, les réformes en cours accentuent l'insécurité économique et sociale. Tous les pays européens connaissent une flexibilité accrue et le développement de la précarité. Les directives visent presque toutes à la mise en concurrence des services et des travailleurs sous couvert de compétitivité et de mobilité.

Les pays se livrent à une concurrence fiscale et sociale de plus en plus dure.

La modestie du budget européen (2007-2013), approuvé en décembre dernier, va entraîner une baisse des dépenses de formation et de recherche, pourtant célébrées dans la stratégie de Lisbonne.

Avec une politique monétaire restrictive, l'inefficacité de la MOC, sans remise en cause du pacte de stabilité, la stratégie dite de Lisbonne ne sera jamais atteinte, c'est au contraire à une véritable régression économique et sociale à laquelle nous assistons.

Présidence autrichienne de l'UE : ses priorités

- Adoption du programme intégré pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (2007-2013) : recommandation sur les compétences-clés.
- Poursuite du travail sur le cadre européen sur les certifications professionnelles.

Remerciements à : Charo Rizo de la FECCOO (Espagne)

Gabriella Giorgetti de la FLC-CGIL (Italie)

Michel Desmedt de la CSC enseignement (Belgique francophone)

Janka Takeva et Kounka Damianova du SEB (Bulgarie)

John Bangs de la NUT (Royaume-Uni).

LE 9 FÉVRIER 2006, le ministre de l'Intérieur a présenté un avant-projet de réforme du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile).

Contre l'immigration jetable!

Ce projet intervient deux ans après la loi du 26/11/2003 sans qu'un bilan ait été effectué.

Nombre d'organisations dont le rôle consiste à aider, à conseiller et à accompagner les immigrés et leurs familles ont pu mesurer combien cette loi a rendu la vie impossible à des milliers de personnes n'ayant que le souhait de vivre et de s'intégrer dans notre pays. Rappelons que la majorité de ces personnes fuit la pauvreté et espère trouver du travail, et une bonne éducation pour les enfants. Parfois, elles fuient la guerre ou les persécutions et demandent alors le statut de réfugiés.

Depuis plusieurs années, la législation se durcit, multipliant les expulsions, remplissant les centres de rétention – dont M. Gil Robles, commissaire européen, vient de dénoncer l'inhumanité.

Le nouveau projet aggrave la situation. Il prépare la disparition du droit au séjour pour les familles, les conjoints, les enfants. Il entérine la quasi-disparition de cet outil d'intégration qu'était la carte de résident et rend les conditions d'accès à la carte de séjour encore plus difficiles à remplir: conditions de ressources, de logement, d'intégration draconiennes. Et au centre: l'avis du maire qui juge de la bonne intégration ou non de ces personnes.

En supprimant la possibilité de régularisation pour les étrangers prouvant leur présence en France depuis au moins dix ans, le projet tend ainsi à enfoncer dans la précarité perpétuelle nombre de personnes installées depuis longtemps. On supprimera par là une mesure née en 1997, à la suite de la grève de la faim à l'église Saint-Bernard à Paris, votée par une majorité de droite au Parlement en reconnaissance des attaches personnelles nouées par un étranger vivant et travaillant en France. Il ne s'agissait pas d'une « prime » à la clandestinité, mais aux termes d'une pro-



cédures fort complexes, du constat d'une intégration de fait à la société française.

Le projet prévoit 6 cartes de séjour différentes pour le travailleur et assujettit son séjour légal à son contrat de travail. Dans ce cadre, la carte de séjour mention « salarié » deviendrait l'exception. La carte mention « travailleur temporaire », par exemple, ne vaut que **pour une activité déterminée auprès d'un employeur déterminé**. Licencié par son patron, l'étranger sera expulsé (création d'un article L 313-10 2°). Cette libéralisation laisse les coudées franches aux employeurs pour sélectionner et exploiter les étrangers « utiles » et pour accélérer les mises en concurrence au sein de l'entreprise. **Si cette loi passe, les conditions pour les femmes seront terribles.** Les modifications annoncées (allongement des délais notamment) renforcent les situations de dépendance conjugale. Rendant plus difficile le regroupement familial, ce sont elles et les enfants qui sont majoritairement concernés. Du fait aussi des inégalités entre les hommes et les femmes, et des discriminations et violences sexistes, elles seront en situation de plus grande vulnérabilité.

Et que dire des jeunes, du droit à l'éducation bafoué ! Étant donné la chasse organisée que l'on connaît, on imagine aisément les conséquences.

Par contre, par la carte de séjour « compétences et talents » le gouvernement ouvre grandes les portes à ceux qu'ils jugent utiles, à « des migrants hautement qualifiés, scien-

tifiques, informaticiens, artistes ou personnes ayant une compétence rare, pour contribuer au dynamisme économique de notre pays » (interview de N. Sarkozy au JDD le 5/2/2006).

Ce n'est pas tout, ce projet restreint considérablement les possibilités de contester les décisions de l'administration devant les tribunaux et accroît le pouvoir discrétionnaire des préfets. Il introduit enfin la réforme des centres d'accueil des demandeurs d'asile en imposant aux associations qui assurent l'hébergement des demandeurs un rôle de police.

Bref au nom « d'une immigration choisie », il s'agit d'un recul en arrière terrible. La mobilisation ne s'est pas fait attendre : plus de 140 organisations dont la FSU ont constitué un collectif « Uni(e)s contre une immigration jetable » qui appelle à se battre avec force contre cette réforme « qui réduit l'étranger à l'éventuelle utilité de la force de travail qu'il représente ». Contre une réforme qui ferait « des étranger(e)s en France une population privée de droits, précarisée et livrée pieds et poings liés à l'arbitraire du pouvoir, du patronat, de l'administration et du pouvoir ».

Site : www.contreimmigrationjetable.org

Marylène Cahouet

COLLECTIF NATIONAL UNITAIRE DE RÉSISTANCE À LA DÉLATION

Prévention de la délinquance

À travers un puzzle de lois et de dispositifs divers, le gouvernement prépare « au nom de l'intérêt de tous », un projet de société sécuritaire qui pénalise la pauvreté et cherche à démontrer que la responsabilité des personnes est d'abord et avant tout à l'origine de leur situation. Les difficultés seraient le résultat d'une « fragilité » individuelle. Et personnels de l'éducation, travailleurs sociaux... sont chargés de repérer, signaler les jeunes en difficulté – délinquants en puissance – et leurs familles, alors qu'il faudrait renforcer les mesures éducatives, l'accompagnement social et restaurer l'accès aux mêmes droits pour tous.

Depuis plus de deux ans, un collectif unitaire de résistance à la délation s'est constitué avec la participation de syndicats et associations (CGT, FSU, SUD, Syndicat de la Magistrature, CNT, Syndicat National des médecins de PMI, Coordination des Etudiants en Travail Social, Syndicat des Avocats de France, Syndicat national des Psychiatres, APEIS...).

Il appelle à une manifestation le mercredi 22 mars à 13 h 30 à Denfert-Rochereau contre cette politique (texte d'appel et quatre pages sur la question sur le site de la FSU).

DISPOSITIF D'ACTIONS

Un dispositif d'actions est prévu pour élargir la mobilisation contre le projet de loi qui devrait être discuté à l'Assemblée nationale mi-mai :

- des manifestations décentralisées le 18 mars ;
- un meeting-concert Place de la République à Paris le 2 avril avec la participation de nombreux artistes ;
- des actions médiatiques.

Une pétition est disponible sur le site de la FSU. Signez-la, faites la signer !

Documentation

Quel anniversaire !

Notre circulaire de missions va fêter ses 20 ans. Le projet d'un nouveau texte semble repoussé aux calendes grecques. Mais des oiseaux de mauvais augure sont dans le paysage.

La « charte d'utilisation des CDI » du recteur de Poitiers encourage ouvertement, en se masquant derrière un discours flatteur, l'ouverture des CDI par les assistants d'éducation et les emplois vie scolaire. Mauvais présage, l'intégration des « heures de documentation » dans les DHG des établissements à Paris; l'objectif probable est de diminuer le nombre de postes. Sur notre site les réactions syndicales.

Avec la baisse vertigineuse des postes aux concours - 180 au CAPES externe 2006, 50 à l'interne, 20 au concours 3^e voie pour 511 départs en retraite en 2007 - le ministère fait le choix d'accroître les dégradations constatées dans les académies, bilan publié sur notre site. Notre pétition nationale a déjà dépassé les 1 000 signatures. Continuez à la faire signer et renvoyez-la rapidement, par courrier ou par courriel : en ligne sur le site.

Le groupe documentation
documentalistes@snes.edu

PHILOSOPHIE

Journée de réflexion sur l'évaluation

JEUDI 6 AVRIL

DE 9 H 30 À 17 HEURES,

au SNES, 46, av. d'Ivry, Paris 13^e,
salle de réunion du 7^e étage

La partie visible du problème soulevé par l'évaluation reste la correction des copies et l'explicitation des principes selon lesquels les professeurs peuvent s'accorder. Mais bien d'autres dimensions de la question de l'évaluation méritent aussi notre attention :

- l'évaluation de la réflexion de l'élève en amont des dissertations et explications de textes ;
- les formes d'exercices ;
- l'évaluation de l'épreuve orale du baccalauréat ;
- le jugement critique à exercer en tant qu'enseignant sur ce que nous croyons transmettre.

Le groupe philo proposera un bilan du travail.

Un temps de la journée sera consacré à l'échange sur le travail d'évaluation des copies ainsi que sur les consignes méthodologiques. C'est pourquoi chaque stagiaire est invité à se munir des documents qu'il propose à ses élèves.

Vous pouvez encore vous inscrire en écrivant au groupe philosophie du SNES (adresse ci-dessus).

D'ICI QUELQUES JOURS LE HCE va remettre au ministre son travail sur le socle de connaissances et de connaissances à acquérir, qui devrait ensuite être traduit dans les programmes. Son président a refusé de rencontrer le SNES. Nous rappelons nos vives critiques à l'égard du concept lui-même et de ses conséquences.

Le socle de la loi Fillon

L'idée du socle n'est pas nouvelle. Mais face aux difficultés rencontrées par les collègues en collège pour permettre des acquisitions solides, l'expression, voire le concept, acquiert un nouveau statut.

Or cette expression est polysémique selon le terme qui est accolé derrière. Le mot « commun » renvoie à un ensemble partagé de connaissances, le mot « garanti », lui, renvoie à un engagement de la communauté vis-à-vis d'une génération d'élèves qui sortent sans qualification.

Le débat tel que l'ont engagé la loi Fillon et le rapport Thélot est d'une autre nature.

En effet, le socle est d'abord défini par un **périmètre limitatif**, excluant un certain nombre de disciplines jugées non utiles pour la vie du futur travailleur. L'élève n'est plus qu'un travailleur en formation qui devra maîtriser un certain nombre de compétences pour survivre et éventuellement trouver un emploi.

Ensuite, le socle tel qu'il est défini dans le rapport Thélot s'appuie sur une conception linéaire et cumulative du savoir à travers l'image de la **construction d'une maison** à l'aide de briques. Il faut que les fondations soient solides pour empiler les briques. Or, cette vision ignore totalement la façon dont s'opèrent les apprentissages. Ceci s'appuie là encore sur le « bon sens » mais évacue ce que nombre de chercheurs ont démontré et notamment l'idée de trame conceptuelle ou de non-linéarité dans la

construction des connaissances.

Le troisième point renvoie au socle comme **moyen de tri des élèves**.

Les élèves en difficulté sur les éléments du socle se verront proposer un programme d'aide uniquement pour les matières du socle, l'idée étant celle d'une remédiation par répétition. Cette piste, déjà tant de fois explorée, a fait la preuve de son inefficacité comme solution globale à des difficultés scolaires profondes.

Ceux qui n'auront pu atteindre les éléments du socle, évalués chaque année, ne pourront poursuivre leurs études.

Au final, ces trois éléments concourent à remettre en cause l'exigence de connaissances communes à tous les élèves, d'une culture large, ouverte, commune et garantie à tous. Ils enterrent définitivement l'espoir suscité par ce socle commun pour lequel certains ont cru « qu'on allait tout mettre en œuvre pour au moins atteindre ce minimum avec tous les élèves ».

Le socle étrié, relevant de conceptions rétrogrades de la construction des connaissances et des compétences, excluant au fil des ans ceux qui ne l'auraient pas atteint, va à l'encontre d'une véritable démocratisation qui permette une élévation de la formation de tous et un élargissement de la culture commune dispensée et acquise. Il va aggraver de façon structurelle les discriminations déjà existantes et les difficultés scolaires. ■

Gisèle Jean

PROGRAMME DU COLLOQUE SUR L'ORIENTATION DES ÉLÈVES : 30-31 MARS

Simplisme ou complexité ?

Le gouvernement a beaucoup communiqué dans la dernière période sur les dysfonctionnements de l'orientation. Sur ce thème, encore plus que sur d'autres, c'est le choix du simplisme qui a été fait.

Ainsi espère-t-il justifier la future transformation radicale du statut, des services et des missions des CO-Psy.

Le SNES fait le choix de la complexité. Lors du colloque « *Comment améliorer l'orientation des élèves ?* » (voir encadré) plusieurs problématiques seront débattues avec des chercheurs et des praticiens.

1^{re} table ronde : Quels besoins de formation et de qualifications dans les 10 ans à venir ? Quelle culture commune ? Marie Duru-Bellat, chercheur à l'IREDU ; Marc Gurgand, chercheur au CNRS ; S. Chirache de la DEP (sous réserve) ; G. Jean, cosecraire générale du SNES.

2^e table ronde : Orientation en Europe : le modèle unique est-il inévitable ? J. Broonen, président des centres PMS belges ;

J.-M. Maillard, ancien président du CSEE et M. Campton, syndicaliste britannique (sous réserve) ; S. Bulthel, représentant le SNES à l'AIOSP.

1^{er} atelier : Politiques régionales et orientation, quels enjeux, quelles spécificités et compétences ? D. Robin, R. Regnault (CGT) (sous réserve), J.-P. Kunégel, N. Fetnan (région PACA) et P. Reynaud (FSU 44).

2^e atelier : Orientation, évaluation et adolescence. P. Laudoux, M. Parra-Ponce, S. Boniface, C. Remermier.

Le fonctionnement des procédures d'orientation, des conseils de classe, la signification de l'élaboration d'un projet pour un adolescent seront débattus avec enseignants, représentants de parents d'élèves, d'étudiants et des chefs d'établissement. ■

C. Remermier (cio@snes.edu)

30-31 mars 2006, Eurosites (144-146, av. Président-Wilson, La Plaine-Saint-Denis, 93).
Inscriptions : elyane.pierron@snes.edu

RÉSEAUX « AMBITION RÉUSSITE ». Dynamitage de la carte des ZEP, redéploiement des moyens pour « financer » les 1 000 emplois supplémentaires octroyés aux réseaux EP1 faussement dénommés « ambition réussite », nouvelle organisation de la scolarité dans ces réseaux ..., la réforme des ZEP qui se caractérise par une logique de renoncement pour les élèves de milieux populaires et de renforcement des ségrégations scolaires et sociales... annonce une transformation en profondeur des règles de fonctionnement de l'Éducation nationale, pour l'ensemble des personnels.

Remises en cause inacceptables de nos statuts et qualifications

Présentés par le ministre comme les grands gagnants de sa réforme ZEP (1 000 postes d'enseignants redéployés), les collèges (et écoles) des 249 réseaux EP1 serviront de fait de laboratoires pour une déréglementation qui a vocation à se généraliser à l'ensemble des établissements du second degré, avec tous les collèges dans la ligne de mire dans un premier temps.

Un projet de note de service relative au renforcement et accompagnement des équipes pédagogiques dans les écoles et collèges des réseaux « ambition réussite » à la rentrée scolaire 2006 (consultable sur www.snes.edu) a été porté à la connaissance des organisations syndicales, invitées à faire part de leurs remarques. Le SNES et le SNEP ont exprimé leur profond désaccord avec ce texte dans un courrier commun (également consultable sur le site). Loin de prétendre à une véritable « ambition réussite » pour les élèves scolarisés dans ces établissements, le texte confirme toutes nos craintes.

Il focalise nombre d'élèves sur l'acquisition du seul socle commun. Faisant l'impasse sur le rôle joué par les différentes disciplines du collège et sur les différentes modalités d'apprentissage qui y sont associées, il centre ces élèves sur ce qui aurait dû être acquis à l'école primaire sans tenir compte des programmes disciplinaires du collège. Au lieu de permettre l'abaissement généralisé des effectifs par classe ou le développement du travail en groupes allégés pour résoudre les difficultés d'apprentissage, il réduit la difficulté scolaire à la seule question de l'apprentissage de la lecture, prévoit des interventions de professeurs des écoles au collège pour approfondir cet apprentissage, tandis que d'autres enseignements (comme les enseignements artistiques et l'EPS) risquent de disparaître au profit d'activités déléguées à des intervenants extérieurs rémunérés dans le cadre du plan de cohésion sociale.

En introduisant la bivalence au collège (à travers l'affectation des PLP), mais aussi les services par-

tagés entre le premier et le second degré, ce texte vise à « primariser » les enseignements du collège, à remettre en cause la structuration disciplinaire actuelle, rendue *a priori* responsable de l'échec scolaire alors que celui-ci se construit dès en amont du collège. Présentés comme la (bonne) réponse à l'échec scolaire, les services partagés entre premier et second degré auraient même vocation à se développer, bien au-delà des 1 000 enseignants redéployés, baptisés « enseignants référents ». Recrutés sur postes à profil définis localement par le comité exécutif du réseau (ce comité devrait comprendre le principal du collège, son adjoint et les directeurs des écoles), ces enseignants se verraient confier, dans le cadre d'une lettre de mission pour trois ans, des tâches très diverses tant par leur nature que leur périmètre (liaison école/collège, suivi du PPRE,

reprise en collège des apprentissages du premier degré, tutorat des enseignants nouvellement affectés, formation spécifique sur site, coordination des activités des assistants pédagogiques...). En jouant un rôle d'interface avec l'IA, ces enseignants qui pourront n'avoir qu'un demi-service d'enseignement (sur l'école ou le collège) risquent fort d'être perçus par leurs collègues comme un échelon hiérarchique intermédiaire, d'autant qu'ils bénéficieront d'une mobilité professionnelle privilégiée vers les métiers de direction ou d'inspection.

Chacun peut voir, au détour de ce texte, que ce sont aussi nos qualifications et nos statuts qui constituent la ligne de mire du ministère et du gouvernement.

Cette question ne saurait rester l'affaire des seuls collègues des futurs réseaux EP1 ; elle nous concerne tous. ■ **Monique Parra-Ponce**

NOTE DE VIE SCOLAIRE

Pire que la loi Fillon

Le Conseil Supérieur de l'éducation (CSE) devra rendre son avis sur un décret et un arrêté instituant la note de vie scolaire prévue dans la loi Fillon malgré l'opposition que cette mesure a suscitée. Initialement prévue pour les élèves de Troisième, le successeur de Fillon a choisi de l'étendre à tous les élèves du collège. Après les multiples agressions de personnels qui ont marqué le deuxième trimestre, c'est la seule réponse qu'apporte le ministère ! Mesure dangereuse, elle met sur le même plan l'acquisition des

savoirs et des méthodes, et le comportement. De plus, prise en compte dans le brevet, elle modifie la nature de ce diplôme qui doit certifier les acquis des élèves en fin de collège. Pour le SNES, le non-respect des règles de vie collective doit continuer d'être traité dans l'unique cadre des sanctions disciplinaires.

Cette mesure risque même d'être contre-productive en corrompant le rapport des élèves aux règles de vie dans l'établissement par l'instauration d'une « double peine ». Au-delà du comportement des élèves, cette note évaluera égale-



© Thierry Nectoux

ment « la participation de l'élève à la vie de l'établissement et aux activités organisées ou reconnues par l'établissement ». Que faut-il entendre par cette formulation particulièrement vague ? Être élu délégué ? À quoi se réduira la participation à la vie du collège s'il n'y a aucune activité mise en place dans celui-ci ?... Selon le collège, selon la situation des élèves qui peuvent connaître des difficultés multiples ou avoir des activités nombreuses hors de l'école, l'engagement dans le cadre scolaire peut être très variable. De plus,

fondée sur des critères flous et subjectifs, cette note sera alors très discriminante et le fait que ce soit le chef d'établissement qui fixe la note à l'issue du conseil de classe ne nous semble pas présenter de garanties suffisantes, bien au contraire.

Le SNES et l'ensemble des organisations présentes à la CSC, à l'exception de la CFE-CGC, ont exprimé leur vive opposition à cette note. Pour le SNES, cette note ne peut constituer une réponse. ■

Bruno Mer

SUPPRESSION DES PREMIÈRES D'ADAPTATION À LA RÉUNION

Monsieur le Ministre, vous avez dit "démocratisation" ?

Seules réelles passerelles entre les voies professionnelles et technologiques les Premières d'adaptation ont fait preuve de leur pertinence et de leur efficacité dans les formations STT, STI, SMS. Avec les réformes engagées ou envisagées de ces séries, une réflexion sur l'accueil des titulaires de BEP dans ces formations aurait dû être engagée. La qualité de cet accueil passe par une mise en œuvre de moyens spécifiques et de contenus permettant la réussite dans la voie technologique.

À « l'heure Fillon » de parcours soi-disant adaptés pour la réussite de tous, des rectorats, à l'image de celui de La Réunion, ferment ces structures.

Monsieur le Ministre, vous avez dit « démocratisation » ?

Sauvons les classes d'adaptation à La Réunion !

Le nouveau recteur de notre académie vient d'entériner en CTP la décision de supprimer, pour la rentrée 2006, les classes d'adaptation en série STG. Or, cette mesure, prise sous couvert de la réforme de la voie technologique, intervient en contradiction totale avec les indications de la circu-

laire de rentrée 2005 (BO n° 18 du 5 mai 2005) tout comme avec l'arrêté du 14/01/2004 organisant la filière STG. Établie par voie de circulaire académique, elle interdit de fait la mise en œuvre de structures d'adaptations en STG, destituant au passage les établissements de leurs prérogatives en ce domaine.

Les sections d'adaptation, seules classes passerelles à la Réunion, obtenaient de bons voire d'excellents résultats puisqu'elles ont permis dans notre île d'amener des élèves de BEP jusqu'à 95 % de réussite au baccalauréat en 2005 ! Dans le contexte de l'insuffisance en sections de bac professionnel qui caractérise notre académie, elles offraient une ouverture supplémentaire aux élèves issus de BEP désirant poursuivre leurs études pour préparer des diplômes de niveau III (BTS, DUT) et même plus lorsqu'ils intégraient des classes préparatoires, comme cela s'est produit pour les meilleurs éléments. Sans aucune considération pour la réussite de ces structures, l'académie de La Réunion impose arbitrairement un nouveau dispositif consistant à intégrer directement



© Thomas Rode

dans les Premières STG ordinaires des 18 lycées de l'île un « quota » de huit à seize élèves de BEP qui bénéficieront de 4 heures de soutien par semaine et non plus d'un véritable aménagement horaire d'adaptation. Ce dispositif est inacceptable, son seul objectif étant d'améliorer la gestion des flux d'élèves : le rectorat s'est d'ailleurs déjà vanté par voie de presse d'offrir 160 places au lieu de 120 aux élèves issus de BEP ! L'économie est bonne : pour les mêmes moyens, des effectifs accrus et l'aubaine de « cases » vides à remplir lorsque des élèves resteront sans affectation !

Le premier acte politique de notre recteur se porte donc sur la suppression de sections déjà trop peu nombreuses qui aura pour effets directs d'accroître encore l'hétérogénéité des élèves dans les classes de Première STG et d'occasionner un véritable gâchis

scolaire pour les élèves de BEP intégrant ces sections dans la plus totale opacité de recrutement et dans des conditions défavorables à leur adaptation. À terme, il y a fort à craindre que toutes ces classes soient supprimées dans l'académie puisque l'abrogation de la circulaire 94-165 avancée par le rectorat pour justifier sa décision (circulaire qui ne faisait que proposer des grilles d'aménagement horaires !), concernait toutes les structures d'adaptation de la voie technologique à savoir SMS, STI et STL.

Le SNES Réunion appelle tous les collègues à se mobiliser pour le maintien de ces structures. ■

Carine Taussat

SVT

Le numéro 1 électronique de *La lettre SVT* du SNES et disponible sur http://www.snes.edu/observ/spip/article.php3?id_article=558 290 ko, nécessite Acrobat Reader.

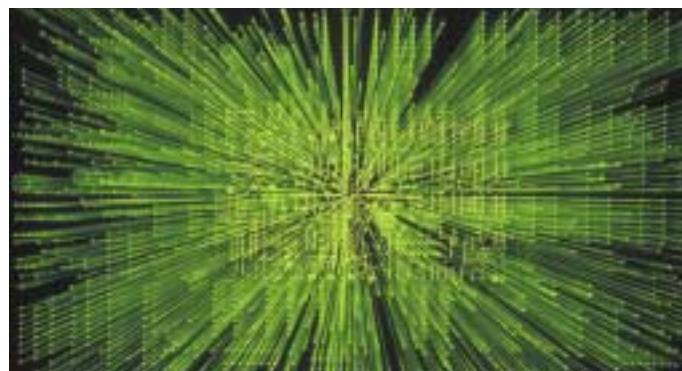
SÉRIES TECHNOLOGIQUES

Bercy pilote ?

Gilles de Robien doit faire des annonces sur les réformes de séries technologiques dans le courant de la semaine, ou se taire à jamais... Différents projets et différentes orientations s'opposent. Mais il semble que le ministre soit sur le point d'envisager une restructuration « économique » de ces formations :

- regroupements de séries ;
- mise en place de Premières communes ;
- diminution des horaires, notamment dans les disciplines technologiques ;
- au baccalauréat, contrôle en cours de formation et allègement de l'évaluation.

Si l'ensemble des séries sont touchées par ces orientations, les



© Jerry McElroy

STI feraient les frais de regroupements et de suppressions importantes (seules 5 spécialités sont envisagées) et les 3 spécialités de STL risquent d'être regroupées, au moins au niveau de la classe de Première, ce qui serait aberrant compte tenu des

différences de contenus et de finalités pour les spécialités biotechnologies, physique et chimie. Il semble clair que ces orientations, inspirées par le ministère du Budget, ne peuvent pas répondre aux enjeux portés par les formations technologiques.

Si le SNES revendique une modernisation des contenus de ces formations, cela doit s'inscrire dans une diversification confortée et dans des horaires et des conditions pédagogiques compatibles avec les démarches propres à ces séries.

C'est la seule démarche qui permette de développer la voie technologique et donc de permettre à davantage de jeunes d'atteindre de hauts niveaux de qualifications. Le ministre doit le comprendre! ■ **Thierry Reygades**

DERNIÈRE MINUTE

À la suite de nos interventions, le délai de consultation sur les programmes de français en Première, séries générales et technologiques, est reporté de quinze jours par le ministère. Exprimez-vous et transmettez-nous vos avis : lycées@snes.edu

Les élus au service des collègues

L'ouverture des Formations paritaires mixtes nationales (FPMN) est actuellement prévue le mardi 14 mars 2006. Elle sera suivie par un nouvel examen des affectations en CPGÉ qui seront ensuite, comme toutes les affectations en mouvement spécifiques, validées par la formation paritaire mixte de la discipline.

Les documents préparatoires au mouvement qui viennent de nous être communiqués étant entachés de très nombreuses erreurs, le

INFO

Durant toute la période des commissions, nous vous tiendrons informés du déroulement des travaux sur notre site www.snes.edu (cliquer sur « mutations, carrières, TZR - espace adhérents » pour accéder aux dernières informations).

ministère est dans l'obligation de fournir aux élus de nouveaux documents de travail. Le calendrier initialement prévu (*L'US* n° 633) est modifié. Nous publions le nouveau calendrier sous toutes réserves. Les évolutions seront portées au jour le jour sur notre site www.snes.edu.

Informations individuelles

À la fin de chaque commission, tous les syndiqués demandeurs de mutation et les collègues nous ayant fait parvenir leur fiche syndicale de suivi individuel seront personnellement informés par courriel, par courrier et via notre site web, « espace adhérent » (se munir de ses codes individuels figurant sur la carte syndicale : six chiffres + quatre majuscules).

Une permanence téléphonique (01 40 63 29 60) sera mise en place de 9 heures à 20 heures,

du lundi au vendredi, à compter du 15 mars prochain.

Phase intra

Pour la formulation des vœux de l'intra (à partir du 30 mars), nous reconduisons un vaste dispositif

d'information semblable à celui de 2005 : publication nationale « intra 2006 » (*L'US* n° 634), mise en ligne des bulletins syndicaux académiques... ■

Christophe Barbillat,
Xavier Marand
emploi@snes.edu

Discipline	Date	Discipline	Date
Allemand	23 mars	Autres langues	23 mars
Anglais	22 mars	Lettres classiques	21 mars
Arts appliqués	17 mars	Lettres modernes	21 mars
Arts plastiques	22 mars	Mathématiques	20 mars
CO-Psy	22 mars	Philosophie	21 mars
CPE	16 mars	Sciences physiques/ Physique appliquée	16 mars
Documentation	23 mars	SES	17 mars
Économie-gestion/ bureautique/ info-gestion	20 mars	STI	17 mars
Éducation musicale	22 mars	SVT	16 mars
Espagnol	17 mars	Technologie	17 mars
Histoire-géographie	16 mars		

UN PROJET DE DÉCRET modifiant les procédures actuelles de réadaptation et de réemploi (affectations définitives au CNED pour raisons de santé) pour les personnels enseignants a été présenté par la DPE aux syndicats le 21 février.

Projet de décret réemploi/réadaptation : réunion à la DPE

L'objectif affiché est de donner une base réglementaire nationale, par un décret en Conseil d'État, à un dispositif englobant toutes les actions actuelles en direction des enseignants « confrontés à une rupture professionnelle pour raison de santé » (réadaptation/réemploi + actions académiques diversifiées d'aménagement de services, de MAD...) et de donner la responsabilité de la gestion de l'ensemble du dispositif aux académies.

Les mesures envisagées :

- des aménagements du poste de travail pouvant inclure un allègement de service ;
- des « postes adaptés » de courte et de longue durée venant se substituer aux postes de réadaptation et de réemploi : pas de grosse différence entre le sys-

tème actuel de réadaptation et les postes adaptés de courte durée (PACD) : un an renouvelable deux fois avec une gestion académique ; un élargissement des fonctions exercées et des services d'accueil est prévu. En revanche, les postes adaptés de longue durée (PALD) sont très différents du réemploi actuel : postes de 4 ans renouvelables (et non plus postes définitifs), gestion académique (et non plus nationale), affectation soit au CNED soit dans d'autres emplois, indéterminés pour le moment. La rédaction du projet montre le caractère également transitoire des affectations, censées déboucher sur un retour aux fonctions initiales ou sur une réorientation professionnelle pouvant mener à un reclassement, même si la DPE se veut

PRÉCISION

Le groupe de travail réemploi national est maintenu pour cette année (date probable fin d'année scolaire) dossiers à envoyer au secteur CNED du SNES.

rassurante quant à la possibilité d'un renouvellement du PALD jusqu'à la fin de la carrière. La déconcentration de gestion des postes va aggraver les disparités entre académies sans bénéfice pour personne, d'autant plus que le projet a été conçu sans étudier ses répercussions au CNED où sont actuellement implantés tous les postes de réemploi.

Ce projet ne compense pas l'absence de politique globale de santé (médecine de prévention, application réelle du reclassement...). Le point positif est la reconnaissance officielle de la possibilité des allègements de service, mais sans garantie sur les moyens aca-

démiques de sa mise en application. Pour le reste, la suppression du réemploi, qui correspondait à un reclassement de fait, jusqu'à la fin de l'activité en cas de difficultés de santé permanentes, va entraîner la précarisation de collègues pour qui une situation stable est essentielle. On peut douter que les académies créeront des PALD supplémentaires : ce sont les moyens en réemploi du CNED qui risquent d'être redéployés au fur et à mesure des départs en retraite. La chute des moyens en personnels enseignants mis à sa disposition renforcera son évolution vers la recherche d'une rentabilité à tout prix de son activité, et entraînera une baisse de la qualité pédagogique des préparations, menaçant l'avenir de ce service public. ■

Françoise Vénier

La notation administrative

Sur proposition du chef d'établissement, elle est arrêtée chaque année scolaire par le recteur, sauf pour les chaires supérieures qui dépendent du ministre. Dans les établissements, la première étape est en train de se dérouler. Il s'agit de l'appréciation portée par le chef d'établissement dans les trois rubriques (ponctualité/assiduité; activité/efficacité; autorité/rayonnement) ainsi que son appréciation générale fondant sa proposition de note. Il s'agit d'une note chiffrée sur 40. La grille de notation dépend de l'échelon et de la catégorie puis du grade (voir le site du SNES www.snes.edu et le supplément carrière à L'US n° 630 du 22 décembre 2005). Chacun doit veiller à cette opération, la notation ayant une influence importante sur la carrière. Tous les personnels enseignants, de documentation et d'éducation, ainsi que les personnels en rattachement administratif, doivent être

notés, y compris ceux qui n'auront exercé que pendant une courte période (ex.: congé de longue maladie, de maternité, congé parental débutant après la rentrée scolaire). Le chef d'établissement ne doit pas dans son appréciation faire allusion à des opinions, activités syndicales, activités dans le cadre d'un mandat électif ainsi qu'à des absences pour congés (maladie, maternité...). L'état de santé des collègues ne peut pas être évoqué pour justifier une notation ou une appréciation.

Stagiaires

- Agrégés (ex-titulaires): même si les professeurs agrégés stagiaires reçoivent une note administrative de début de carrière dès le début du stage en fonction de leur échelon de reclassement (NS 95-232 du 18 octobre 1995), ils participent à la campagne de notation sur la base de la grille nationale à leur échelon de reclassement.
- Certifiés par liste d'aptitude ou plan d'intégration: soyez très vigilant. C'est à partir de votre notation en qualité de stagiaire que va être déterminée votre notation en tant que certifié. Vous devez être noté dans la grille du 1^{er} échelon (entre 30 et 35), votre note étant ensuite automatiquement convertie en fonction de votre échelon de reclassement. Tous les professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires,

A l'heure où le ministère demande aux chefs d'établissement d'intégrer dans la notation des personnels la bonne volonté mise à appliquer ses injonctions, comme par exemple pour les remplacements, il faut particulièrement être attentif à ce que les éléments qui fondent la notation administrative ne s'écartent pas de l'appréciation de « la manière de servir ». Il faut ajouter que le chef d'établissement n'a pas à porter d'appréciation sur la pratique pédagogique de l'enseignant. La distinction entre les domaines administratif et pédagogique est une exigence forte de la profession, et aucune évaluation globale par le chef d'établissement ne saurait se justifier.

lauréats de concours (qu'ils soient en formation à l'IUFM ou stagiaires en situation), sont notés dans les mêmes conditions que les titulaires.

TZR

Vous devez être noté par le chef d'établissement de rattachement, mais il est tenu de s'informer auprès des établissements où vous avez effectué des remplacements.

Quels recours ?

Les principaux motifs de contestation sont l'incohérence entre une bonne appréciation et une notation faible: la stagnation de la note, surtout après un changement d'échelon ou de corps, des appréciations contestables, notamment les pavés:

- au niveau de l'établissement: en cas de désaccord avec ces appréciations et/ou cette note, il faut d'abord dialoguer avec le chef d'établissement pour en obtenir la modification. La prise en charge individuelle et collective par le S1 est importante;

- au niveau rectoral: faute d'avoir obtenu satisfaction, il faut signer la proposition de notation (cela n'atteste que de la prise de connaissance, pas de l'approbation) et inscrire sur le document que vous contestez (raisons succinctes). C'est la note chiffrée qui doit être contestée. Cette contestation argumentée doit être adressée au recteur par la voie hiérarchique. C'est la CAPA du corps qui est saisie des contestations individuelles. Contacter la section académique du SNES pour vous conseiller dans cette démarche et lui faire parvenir le double de la contestation pour suivi par les élus SNES en CAPA. Ils étudient toutes les demandes de révision de note administrative. L'étude exhaustive des dossiers et aussi de la réalité concrète de chaque établissement (notamment par les informations que donnent les sections locales du SNES) permettent aux élus de défendre plus efficacement les contestations des collègues. ■

CPE

La notation annuelle des CPE se compose d'une seule note chiffrée de 0 à 20. Trois éléments sont pris en compte (autorité, rayonnement, activité professionnelle) ainsi qu'une appréciation littéraire qui doit être en cohérence avec celle-ci. Cette évaluation est faite uniquement par le chef d'établissement et confirmée par l'IPR « vie scolaire » et le recteur. Cette note est prise en compte pour les avancements d'échelon et la hors classe. Avec un concept de « vie scolaire » flou, soumis à des définitions variables en fonction de la nature de l'établissement, du « management » local et des pratiques professionnelles des collègues, les CPE peuvent être soumis à un certain arbitraire et poussés parfois à accepter une certaine déréglementation pour espérer avoir un déroulement de carrière normal (référentiel de compétences, entretien d'évaluation...), ce qui est inacceptable.

NOTES ADMINISTRATIVES DES AGRÉGÉS - 2005
MOYENNES ACADÉMIQUES ET NATIONALE PAR ACADEMIES ET ECHELONS

	2005	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Alsace	34,35	34,62	35,16	35,61	37,84	38,77	39,45	39,75	39,91	39,97		
Amiens	34,34	34,80	35,52	36,87	38,36	39,36	39,56	39,64	39,75	39,78		
Bretagne	34,30	34,93	35,37	36,84	38,36	39,39	39,67	39,90	39,97	39,99		
Burgondie	34,45	34,84	35,55	36,93	37,81	38,88	39,41	39,74	39,75	39,77		
Caen	34,39	34,93	35,67	37,21	38,47	39,13	39,56	39,84	39,94	39,98		
Champagne	34,35	34,95	35,62	36,57	37,85	38,97	39,50	39,81	39,91	39,97		
Corse	35	37	37,25	38,22	39,34	39,96	40	40	40	40		
Cotentin	34,31	34,80	35,48	36,15	37,81	38,80	39,15	39,70	39,70	39,70		
Creuse	34,36	34,77	35,48	36,17	37,81	38,88	39,46	39,71	39,71	39,71		
Dordogne	34,31	34,86	35,48	36,17	37,81	38,88	39,46	39,71	39,71	39,71		
Drôme	34,31	34,86	35,48	36,17	37,81	38,88	39,46	39,71	39,71	39,71		
Essonne	34,31	34,86	35,48	36,17	37,81	38,88	39,46	39,71	39,71	39,71		
Finistère	34,31	34,86	35,48	36,17	37,81	38,88	39,46	39,71	39,71	39,71		
Haute-Normandie	34,31	34,86	35,48	36,17	37,81	38,88	39,46	39,71	39,71	39,71		
Ille-et-Vilaine	34,31	34,86	35,48	36,17	37,81	38,88	39,46	39,71	39,71	39,71		
Jura	34,31	34,86	35,48	36,17	37,81	38,88	39,46	39,71	39,71	39,71		
Loire	34,31	34,86	35,48	36,17	37,81	38,88	39,46	39,71	39,71	39,71		
Lot-et-Garonne	34,31	34,86	35,48	36,17	37,81	38,88	39,46	39,71	39,71	39,71		
Lyon	34,29	34,86	35,51	36,84	38,02	38,87	39,47	39,80	39,84	39,86		
Mayenne	34,31	34,86	35,48	36,17	37,81	38,88	39,46	39,71	39,71	39,71		
Mayotte					37,60							
Montpellier	34,45	34,86	35,14	36,89	37,75	38,89	39,47	39,76	39,91	39,97		
Nancy-Metz	34,29	34,73	35,52	36,89	38,25	39,13	39,55	39,81	39,95	39,96		
Nantes	34,26	34,81	35,70	36,93	37,84	38,95	39,52	39,84	39,97	39,99		
Nice	34,55	34,76	35,78	36,81	37,84	38,99	39,55	39,83	39,98	39,99		
Normandie					38		39,90	40				
Occitanie-Pyrénées	34,46	34,97	35,54	36,82	38,17	39,11	39,52	39,82	39,90	39,96		
Paris	34,31	34,86	35,48	36,17	37,81	38,88	39,46	39,71	39,71	39,71		
Poitou	34,31	34,86	35,48	36,17	37,81	38,88	39,46	39,71	39,71	39,71		
Provence	34,31	34,86	35,48	36,17	37,81	38,88	39,46	39,71	39,71	39,71		
Reims	34,31	34,86	35,48	36,17	37,81	38,88	39,46	39,71	39,71	39,71		
Seine	34,31	34,86	35,48	36,17	37,81	38,88	39,46	39,71	39,71	39,71		
Seine-et-Marne	34,31	34,86	35,48	36,17	37,81	38,88	39,46	39,71	39,71	39,71		
Sologne	34,31	34,86	35,48	36,17	37,81	38,88	39,46	39,71	39,71	39,71		
Strasbourg	34,31	34,86	35,48	36,17	37,81	38,88	39,46	39,71	39,71	39,71		
Toulouse	34,31	34,86	35,48	36,17	37,81	38,88	39,46	39,71	39,71	39,71		
Val-de-Seine	34,31	34,86	35,48	36,17	37,81	38,88	39,46	39,71	39,71	39,71		
Yvelines	34,31	34,86	35,48	36,17	37,81	38,88	39,46	39,71	39,71	39,71		
T.S.N.	34	34	34,92	36,50	38,20	38,83	39,42	39,74	39,74	39,74		
Autres étrangers					35	39,50						
Agence			36	37,01	37,61	38,86	39,31	39,67	39,89	39,98		
Moyenne nationale	34,38	34,82	35,59	36,81	38,03	38,97	39,51	39,81	39,93	39,98		

CAPN d'accès à la chaire supérieure

L'accès au corps des chaires supérieures est réservé aux agrégés enseignant en classes préparatoires aux grandes écoles pour un minimum de 5 heures dans une classe ou 6 heures réparties sur plusieurs classes. En pratique, les nominations concernent les collègues ayant un service complet ou presque en CPGE, et ayant acquis une solide expérience professionnelle. Il n'y a pas d'acte de candidature, la DPE établit sur proposition de l'inspection générale une liste d'aptitude nationale et les nominations sont prononcées en fonction du nombre de postes libérés (départs en retraite essentiellement). Les élus du SNES siègent à la commission paritaire d'accès qui se

tiendra mi-mai et tous les collègues qui le souhaitent peuvent, par l'intermédiaire de la fiche syndicale, voir leur cas personnel évoqué en séance. Ils seront alors immédiatement informés des résultats (courriel conseillé). Nous pensons que tous les collègues enseignant en CPGE doivent accéder à la chaire supérieure au cours de leur carrière, l'inspection générale doit veiller pour cela à préserver la fluidité de l'accès, c'est ce que nous rappelons chaque année en CAPN.

Attention, il est impératif de renvoyer la fiche complétée avant le 2 mai. Elle est téléchargeable sur le site du SNES (www.snes.edu). ■



46, AVENUE D'IVRY - 75647 PARIS CEDEX 13
TEL. 01 40 63 29 62

Liste d'aptitude aux chaires supérieures

N° d'adhérent :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Fiche à envoyer au S4
ou par courriel
(classes.prepas@snes.edu)

**AGRÉGÉ(E)
ENSEIGNANT EN CPGE**

Sexe M ou F	Date de naissance	Nom(s) en capitales (figurant sur le bulletin de salaire)

Nom de naissance :

Prénoms :

Adresse :

Tél. :

Mél. :

(Écrivez distinctement)

Établissement actuel :

Date de nomination en CPGE :

Classes enseignées et volume horaire total en CPGE :

Éléments particuliers éventuels pour appuyer notre intervention :

ACADÉMIE ou ministère de détachement :

--

DISCIPLINE :

--

Agrégé : Hors-classe
 Classe normale

Échelon : depuis le :

NOTATION :

Note pédagogique /60 date

Date de la dernière inspection :

Nom de l'inspecteur :

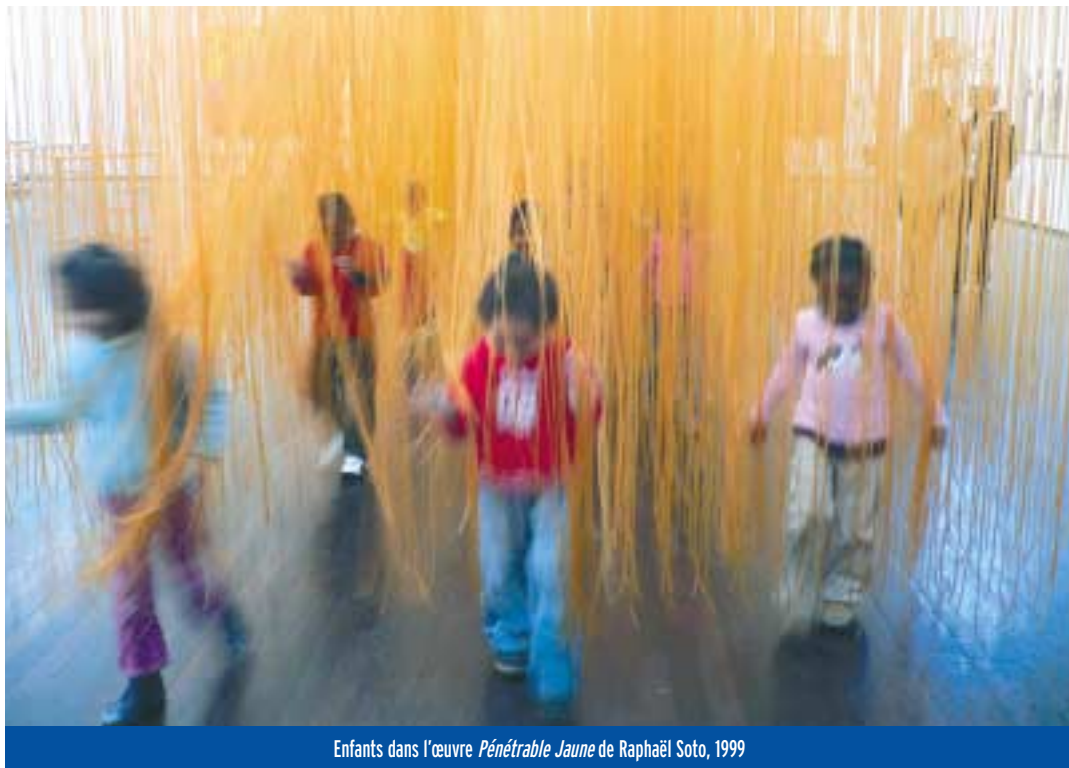
Joindre le rapport d'inspection

J'accepte de fournir au SNES les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou aux sections académiques.

Date : Signature

« PRENDRE L'ART »,

un peu comme on prendrait le temps de se promener dans l'histoire récente, en s'oxygénant à travers la création contemporaine... Inventée pour l'ouverture du Musée d'Art Contemporain du Val-de-Marne⁽¹⁾ cette formule originale reflète la volonté d'en faire un lieu vivant, de découverte, de rencontre avec les artistes et leurs œuvres, de création, d'actions innovantes au service de tous les publics.



Enfants dans l'œuvre *Pénétrable Jaune* de Raphaël Soto, 1999

© Luc Pelletier

Prendre l'art au Mac/Val

Un foisonnement d'initiatives et de projets

Pour faire dialoguer entre elles des œuvres de périodes différentes tout en cherchant à rendre l'art contemporain accessible à tous, le premier accrochage de la collection permanente⁽²⁾ propose un parcours interrogeant la place de l'humain dans le monde, autour de plusieurs thèmes. Raconter l'art contemporain passe aussi par des expositions temporaires : actuellement, le cheminement pensé avec l'artiste exposant, Jacques Monory.

Le souci pédagogique de faciliter la perception des relations entre l'art et la vie, de rapprocher l'univers des artistes et celui des publics, se manifeste aussi par tout un environnement : audio-guides, accompagnement et rencontres avec conférenciers ou artistes dans le cadre de « visites fixes »⁽³⁾ aux formes diversifiées ou de parcours inattendus (« Visite inventée » dans le cadre de cartes blanches à un invité, « Un verre avec » un artiste...), projections en salle de cinéma, atelier-laboratoire avec une artiste, rencontres-débats, colloque « L'art peut-il se passer de commentaires(s) ? »⁽⁴⁾... Un centre de documentation complète ce dispositif pour artistes, enseignants et chercheurs (ouvert à tout public sans réservation mercredi et samedi de 12 à 19 heures), et des ateliers-logements accueilleront dans quelques mois des artistes en résidence...

Un ancrage fort dans l'histoire locale et départementale

La localisation de ce premier musée national⁽⁵⁾ d'art contemporain en banlieue parisienne, s'inscrit dans le prolongement d'une politique cul-

turelle originale développée à Vitry-sur-Seine dès la fin des années 60 avec les artistes et la population, en particulier dans le domaine des arts plastiques, avec un artiste salarié en qualité de « conseiller culturel »⁽⁶⁾, l'implantation d'œuvres d'art dans tous les quartiers, la constitution d'un patrimoine d'œuvres contemporaines, une galerie municipale... Dès 1982, le Conseil général du Val-de-Marne⁽⁷⁾ fit aussi le choix de rapprocher la création artistique de la population, en particulier de ceux qui en sont ordinairement les plus éloignés. Avec la « conscience de la nécessité de la présence des artistes dans le monde et de leur vision essentielle pour se connaître soi-même et s'ouvrir aux autres », le soutien aux artistes s'est notamment manifesté par des acquisitions d'œuvres pour un Fonds Départemental d'Art Contemporain. Dès 1998, l'équipe du musée a commencé à se constituer et à organiser un travail autour des œuvres de la collection dans de nombreuses villes, dans des écoles, entreprises, hôpitaux... en coopération avec des associations, des comités d'entreprises... dans le Val-de-Marne ainsi qu'en coopération avec d'autres musées, comme le Jeu de Paume... puis dès 2002 sur les lieux mêmes de la construction du Mac/Val.

Des initiatives spécifiques, gratuites, pour les enseignants et leurs classes

L'équipe du service éducatif propose notamment pour les collègues un parcours autour de la création contemporaine, dans la transversalité des expressions, avec une fiction littéraire s'appuyant sur un choix d'œuvres de la collection, commandée à Marie Desplechin. Les

lycées et l'enseignement supérieur sont accueillis avec des propositions adaptées aux divers enseignements⁽⁸⁾... Le succès est tel que tout est déjà réservé jusqu'en mai.

Prenez plaisir à prendre l'art au Mac/Val ! ■

(1) Le 18/11/05 (voir *L'US mag* du 10/11/05). Mac/Val, place de la Libération, 94404 Vitry-sur-Seine Cedex. Ouverture du mardi au dimanche de 12 à 19 heures et jusqu'à 21 heures le jeudi (dès 9 heures pour groupes scolaires).

(2) Environ un quart du million d'œuvres constituant le patrimoine public départemental. L'exposition permanente sera renouvelée tous les ans.

(3) Toutes les visites sont gratuites avec l'achat du billet d'entrée au musée (4 €, 2 € en groupe de 10, gratuité pour moins de 18 ans, étudiants, chômeurs, RMistes, artistes affiliés à la Maison des artistes, et les premiers dimanches du mois pour tous).

(4) 24-25 mars, gratuit, ouvert à tous sur préinscription.

(5) Labellisé « Musée de France » avec participation au financement des acquisitions d'œuvres depuis 1999. L'État et la Région ont participé aux frais de construction du bâtiment. Le fonctionnement et le personnel sont totalement à la charge du département.

(6) Le peintre Serge Guillou. Étaient également conseillers culturels, auprès de la municipalité animée par Marcel Rosette, le chorégraphe Michel Caserta, le dramaturge Jacques Lassalle... Historique sur www.snes.edu/snesactu rubrique culture.

(7) Présidé alors par Michel Germa, conseiller général communiste de Vitry. Les compétences du critique d'art Raoul-Jean Moulin ont grandement contribué à la constitution de ce patrimoine public et à la genèse du musée dont le conseil général vota le projet dès 1990.

(8) La gratuité pour un enseignant en visite individuelle implique une préinscription – gratuite – donnant un statut de correspondant du musée : 01 43 91 64 20 et 64 23 ou par contactmusee@macval.fr

Un musée au service du public

Comment devient-on conservateur du premier musée d'art contemporain de la banlieue parisienne ?

Après l'école du Louvre et l'école du patrimoine, j'ai réussi le concours de conservateur en 1992. Mais c'est très ingrat car il y a très peu de postes. J'ai sauté sur le premier poste disponible, c'était à Gap dans les Alpes du Sud. Ça a été une expérience merveilleuse, j'ai même pu y faire entrer un peu d'art contemporain, ma spécialité. Mais j'aspirais à retrouver ma petite famille, on m'a parlé de ce projet ambitieux mais incertain du Mac/Val. Quand le poste de conservateur a enfin été créé en 1998, j'ai postulé d'autant que l'idée de pouvoir jouer un rôle personnel dans une création ambitieuse et de service public me plaisait.

Êtes-vous surprise par le succès actuel ?

Je pense qu'on a bénéficié d'un contexte favorable. La campagne de communication, un peu « gonflée » c'est vrai, a bien fonctionné car elle correspondait à ce qu'on voulait dire : « ce musée est pour vous, cet art parle de vous, il faut faire tomber cette barrière construite de toutes pièces entre l'art contemporain et le public populaire ». Je crois que la crise des banlieues a joué aussi : par opposition, on donnait une autre image, celle de « la banlieue qui marche ». La couverture médiatique a été très bonne.

Certains critiques d'art ont noté que l'ambiance certains jours était un peu « agitée », ça vous a choquée ?

Vouloir un endroit silencieux, sans enfants qui courent, une ambiance de recueillement devant l'œuvre d'art, et pourquoi



© Marie Rokkopf

Alexia FABRE
Conservateur en chef du Mac/Val,
musée d'art contemporain
du Val-de-Marne

pas sans autres visiteurs que les spécialistes, je peux comprendre mais ce n'est pas ma conception. On est là pour servir le public, l'aider à approcher l'œuvre sans renoncer à aucune exigence artistique ; c'est d'ailleurs l'esprit de la nouvelle loi votée en 2002 sur les musées.

Quand vous dites que le public est la plus belle œuvre d'art, n'allez-vous pas un peu loin ?

C'est une formule, on peut le dire autrement : « un musée, ce sont des œuvres, du public et des artistes » ; le mélange des publics que je constate aujourd'hui au Mac/Val me bouleverse. Les publics sont facilement reconnaissables : le couple parisien qui a l'habitude des musées, la famille de Vitry qui y rentre pour la première fois. Et quand un enfant qui a visité le musée avec son école revient le week-end en emmenant ses parents, c'est gagné !

Le pari devient réalité

1 - Un bâtiment de 13 000 m² dont un tiers pour l'exposition des œuvres, « une architecture cistercienne au service des œuvres » selon la volonté de son concepteur Jacques Ripault qui remporta le concours d'architecture en... 1992.

2 - Nina en visite avec le CEI de l'école Pasteur de Villejuif découvre « la Belle hypothèse » de Delphine Coindet.

3 - Collection et exposition Jacques Monory a conçu un espace étonnant en spirale pour son exposition *Détour* (jusqu'au 26 mars). Ici, *Adriana 3*, œuvre du peintre appartenant à la collection permanente.

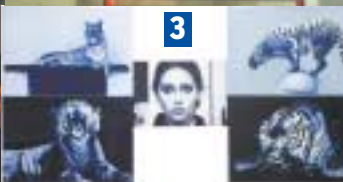
4 - Une politique de communication originale et efficace de l'agence CLMBBDO réalisée avec des habitants du Val-de-Marne ; déjà plus de 50 000 visiteurs, la moitié vient du Val-de-Marne, un quart de Paris, un quart des autres départements de la RP, un brassage de public intéressant.

5 - Diana, 20 ans, niveau bac littéraire option arts, fait partie des douze jeunes sans emploi, recrutés dans le secteur de Vitry pour assurer l'accueil. Au mois de mai, elle deviendra titulaire de la fonction publique territoriale. Au total un bassin d'emploi d'une soixantaine de personnes...

6 - Le Mac/Val ce sera bientôt aussi un jardin public de 10 000 m² conçu par Gilles Vexlard. C'est déjà un centre de documentation multimédia, une salle de cinéma de 150 places, une grande librairie...

7 - Restaurant *Le transversal* : Laurent Chareau et Inaki Aizpitarte cherchent à rapprocher l'art et la cuisine en associant innovations délicieuses, convivialité, prix modiques et actions avec des artistes en coopération avec le Musée. Ouvert de 10 à 19 heures (21 heures le jeudi). Tél. 01 55 53 03 93

8 - la longue histoire d'un vrai pari : dès 1996 « la chaufferie avec cheminée », œuvre de Jean Dubuffet, est installée - non sans débat - sur le rond-point de la RN 305 face au futur musée.



Photos n° 1 - 2 - 4 - 5 - 6 - 8 : DR
Photo n° 7 : Gilles Stassart, avec sur le mur, projetée, « Tartas », une œuvre de Hans Gissing et Christian Escriba.
Photo n° 3 : Adagp, Paris 2005.

Réservation au 01 43 91 64 23
Site : www.macval.fr
Courriel : contactmusée@macval.fr

Reportage réalisé par Serge Chatelain et Philippe Laville

LE FORUM SOCIAL MONDIAL qui s'est tenu dans la capitale malienne du 19 au 22 janvier 2006 a bousculé toutes les routines.

Bamako : un forum pas comme les autres

Cette année, le Forum Social Mondial était polycentré : Bamako, Caracas et dans quelques mois Karachi. Quasiement ignoré par la presse et par le « who's who » de l'altermondialisme, le forum de Bamako a été un événement à plusieurs titres : La routine des FSM de Porto Alegre est définitivement rompue, comme en témoigne la cérémonie d'ouverture qui, après une manifestation de 20000 personnes a donné la parole aux travailleurs du coton, aux ouvrières en lutte de l'entreprise « Yves Rocher » délocalisée au Burkina, aux jeunes : pas de langue de bois, mais une dénonciation des effets objectifs de la privatisation galopante et du néolibéralisme à partir de situations vécues et de problèmes concrets. Les tambours du Burundi, les masques dogons et les acrobates guinéens ont illustré la diversité culturelle africaine. À peu près 25000 participants ont débattu. Des plates-formes contre la dette, en faveur de la souveraineté alimentaire, pour obtenir la justiciabilité et l'exigibilité des Droits économiques, sociaux et culturels, ou encore pour le droit à un travail décent se sont constituées ou consolidées.

ÉDUCATION

L'Internationale de l'Éducation a travaillé avec l'ONG Aide et Action pour dénoncer les régressions provoquées en matière de services publics par les ajustements structurels. « On assiste au meurtre de l'intelligence » dit un délégué nigérien.

Il ne faut pas se masquer les difficultés de tels partenariats. On voit bien que certaines ONG parent au plus urgent en mettant par exemple des « éducateurs » non qualifiés devant les enfants, dans des écoles communautaires ne dépendant pas de l'État. Mais le discours a déjà changé : Aide et Action met maintenant en avant l'exigence de qualité de l'éducation et de la formation des enseignants, et présente les « mesures d'urgence » qu'elle met en place comme une étape vers un service public d'éducation remplissant pleinement ses missions.

Un mouvement citoyen en faveur de l'éducation en Afrique est en train de se constituer : les syndicats doivent y participer en nombre pour faire entendre l'exigence de formation des enseignants et la nécessité d'un service public de qualité offert également à tous.

Déjà au Bénin ou au Niger existaient des coalitions contre la vie chère.

D'un point de vue syndical étaient présents la CGT, la CFDT, la FSU, l'UNSA, Solidaires, la CSC Belge, la CGIL Italienne, la Confédération Paysanne, la CMT, l'IE et quelques syndicats africains : Mali, Niger, Sénégal, Togo, Mauritanie, Maroc, Tunisie, etc. Les rapports avec les ONG, certes, ne sont pas simples. La participation aux forums est une nouvelle manière de militer qui en désarçonne plus d'un : se pose le problème du leadership dans ces coalitions.

La dynamique de coopération entre syndicats et ONG commence à se construire. « Les forces syndicales du Nord montrent à l'Afrique qu'on a droit à mieux » a même dit Aminata Traore (écrivain malien).

Reste à la renforcer par une participation plus nombreuse et active des syndicats valorisant travail, formation et qualification. L'objectif est d'arriver à créer une opinion publique consciente, capable de mobilisations efficaces.

Un des moments les plus impressionnants, symbole d'un forum pas comme les autres, reste le concert de Tiken Jah Fakoly entraînant 40000 jeunes sur un rythme endiablé, et sur des paroles très engagées contre « l'ivoirité » ou « la francAfrique ».

L'an prochain se tiendra un seul FSM, à Nairobi au Kenya : le processus des forums devrait continuer à se développer résolument en Afrique.

Migrants :

« Nous sommes des fantômes »

Au centre du forum la question des migrants bien sûr, avec l'image présente de Mèlilla (des immigrants tués à la frontière marocaine). La foule est immense au Centre des Congrès, les témoignages et la colère fusent. Les ateliers ont un titre sans ambiguïté : migration et néolibéralisme, place des migrants dans la conception du développement, dans les pays d'origine et dans le pays d'accueil, les coopérations, les élèves dits « sans papiers ». Une carte des 650 camps d'étrangers en Europe, lieux d'attente pour l'expulsion, circule. Il s'agit souvent de fuir pour survivre.

Mais Bamako l'a prouvé : la société africaine se met en marche : c'est la victoire ici de 50 000 cultivateurs sénégalais pour garder leur terre promise à la spéculation, c'est la



En attendant l'ouverture du rassemblement sur les droits des femmes

lutte contre la privatisation de l'eau au Mali... Car si la mobilité est humaine, autre chose est de fuir pour tenter de trouver ce qu'on n'a pas chez soi.

Les femmes à Bamako : le réquisitoire et l'espoir

L'endroit le plus bouillonnant d'idées et d'activités a été le Palais de la culture investi par les femmes en lutte : non seulement lieu de débats de haute tenue sur « femmes du Sud et pouvoir », la « souveraineté alimentaire », la « lutte contre l'excision », etc., mais également lieu de gastronomie africaine, de danses, de chants et de vente de leurs produits. Plus de 200 personnes à l'atelier « la marche des femmes », 98 % d'Africain(e)s pour dénoncer les violences faites aux femmes, aggravées par le phénomène de l'immigration, et lutter contre la précarisation qui les touche les premières.

Au centre universitaire qui surplombe la ville, ce sont les ouvrières de la Gacilienne (groupe Yves Rocher) qui témoignent de leur lutte opiniâtre, pour améliorer des conditions de travail épouvantables. Elles évoquent aussi des solidarités créées sur place et en France, ainsi que leur victoire.

Lutte exemplaire qui cherche à stopper ce cercle vicieux de l'exploitation internationale mettant en concurrence les travailleur(s) du monde entier. ■

Dossier constitué par
Marylène Cahouet
et Dominique Giannotti

ALGÉRIE

Syndicats de l'éducation en lutte

Devant le refus du ministère de l'Éducation d'ouvrir les portes de la tutelle pour le dialogue et les négociations, les syndicats autonomes regroupés dans une coordination intersyndicale, à l'unanimité ont décidé d'un débrayage de deux jours, les 15 et 16 janvier, dans tous les paliers de l'éducation, à savoir primaire, moyen et secondaire.

Les enseignants réclament, entre autres, une augmentation des salaires et des allocations de retraite, la promulgation du statut des travailleurs de l'éducation, et la levée des entraves à l'exercice des droits syndicaux, y compris le droit de grève.

Face à la sourde oreille opposée à ce mouvement par le ministère de l'Éducation, les syndicats ont appelé à un deuxième débrayage les 19, 20 et 21 février.

Le même scénario s'est reproduit : la tutelle a saisi la justice sur la légalité de la grève; verdict: grève illégale. Malgré l'interdiction la grève a eu lieu, suivie à plus de 80 % dans le primaire et le secondaire.



© Thierry Nectoux

Le Premier ministre est intervenu pour dire que la conjoncture économique ne permettait pas d'augmenter les salaires; il a été vite désavoué par le premier responsable du FLN, parti de la coalition gouvernementale. Le président de la République est intervenu le 24 février 2006 pour s'aligner sur la thèse de son Premier ministre et proposer une concertation tripartite. Nos amis du CNES (enseignement supérieur) entament leur grève d'une semaine à partir du 25 février, pratiquement pour les mêmes revendications.

Cette grève est largement suivie à travers les campus de tout le pays. ■

Méziane Mériane

Secrétaire général du CNAPEST

Éthiopie

Libérez Kassahun Kebede

L'Internationale de l'Éducation, en soutien de plusieurs organisations syndicales internationales, d'Action Aid et d'Amnesty International, travaille à la libération de Kassahun Kebede, dirigeant du Syndicat des enseignants éthiopiens (ETA), affilié à l'IE. M. Kebede fait partie des 131 dirigeants de l'opposition, défenseurs des Droits de l'Homme et journalistes traduits en justice pour « trahison, conspiration et génocide »... Il a été officiellement adopté comme prisonnier d'opinion par Amnesty International. Le procès des 131 a été ajourné au 22 mars.

Le SNES, avec l'IE, apporte tout son soutien à ce syndicaliste victime de l'actuelle régression éthiopienne dans le domaine des Droits de l'Homme.

SOUTIEN DE L'INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION

L'Internationale de l'Éducation (IE) déplore que deux grèves des enseignants du primaire et du secondaire, à un mois d'intervalle, n'aient pas suffi à convaincre le gouvernement algérien à entamer des négociations avec la Coordination intersyndicale de l'éducation nationale (CITE) dont font partie ses affiliés, l'Union nationale des travailleurs de l'éducation et de la formation (UNPEF) et le Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et

de la formation (SATEF). Le 22 février dernier, l'IE a écrit au ministre de l'Éducation nationale, en protestant contre l'absence de concertation sociale ne laissant d'autre alternative aux enseignants que la grève et en rappelant que les conventions 87 et 98 de l'OIT, ratifiées par l'Algérie, garantissent respectivement le droit de former et de s'affilier librement à un syndicat, et le droit de négociation collective.

Fait plus grave encore, l'IE a

appris par le quotidien algérien indépendant, *El Watan*, du 2 mars, que « le ministre de l'Éducation nationale refuse non seulement d'ouvrir la porte des négociations, mais opte pour les méthodes les plus archaïques ». « Il a décidé de nous poursuivre en justice pour dissoudre notre syndicat agréé », a indiqué, outré, Mohamed Ider, Président de l'UNPEF.

L'IE ne manquera pas d'intervenir dans les prochains jours pour soutenir ses affiliés.

LETTONIE

Coopération syndicale

La coopération syndicale avec LIZDA de Lettonie se poursuit. Un deuxième séminaire de réflexion et de formation s'est tenu à Sigulda avec les responsables régionaux du syndicat du 6 au 8 février. Au menu de ces trois jours, la recherche d'une stratégie syndicale à moyen et long terme en matière de salaires et carrières, et la définition d'une politique de suivi de la syndicalisation et d'attrac-



© DR

tion de nouveaux adhérents. Le calendrier social a placé le séminaire en situation idéale pour préparer la rencontre avec le Premier ministre, qui devait avoir lieu deux semaines plus tard, dans les locaux mêmes du syndicat, rencontre consacrée aux revendications salariales, après les trois manifestations organisées à Riga par LIZDA au premier trimestre. ■

Publicité

ATHÉNA

Voyages en Grèce, Crète, Italie, Sicile, Chypre, Tunisie, Turquie, Libye...

Tout ce que vous voulez savoir est sur notre site :

www.athenavoyages.com

Catalogue sur demande :

B.P. 100 - 74650 CHAVANOD
e-mail : com@athenavoyages.com
Tél. 04 50 10 93 10 • Fax 04 50 10 93 13

7 MARS : PORTRAIT



© Thierry Nectoux



© Daniel Maunoury

« On n'est pas fatigué ! »



© Daniel Maunoury



© Daniel Maunoury

« L'ordre des cortèges, ça, ils ne connaissent pas!... Mais c'est bon de les voir là... »



© Thierry Nectoux

« J'ai peur pour mes enfants qui méritent mieux que des mini-emplois. »

« Je fais partie de la génération jetable, ne me jetez pas sur la voie publique. »



© Daniel Maunoury



© Daniel Maunoury

« Villepin, au Kärcher. »



© Daniel Maunoury

« Dire qu'à la première manif. on était deux cents et là... »



© DR

« À cause de cette précarité j'ai encore mon fils à charge. »



© Daniel Maunoury



© Daniel Maunoury

DE MANIFESTATIONS



© Thierry Néoucoux

« Ça me donne la chair de poule quand je vois tous ces jeunes... Et si c'était le début d'un mouvement social. »



© DR

« Face à ce gouvernement qui veut tout casser, il faut s'unir et ne pas lâcher. »

« Après les mouchoirs, les jeunes jetables. »



© Daniel Maunoury

« Ça fait plaisir de voir que le CPE n'est pas seulement une question de jeunes. Aujourd'hui on est vraiment tous ensemble. »



© Daniel Maunoury

« Villepin, ta période d'essai est terminée. »



© Daniel Maunoury

« Aujourd'hui, je suis là en tant que mère d'étudiant et femme de chômeur. »



© Daniel Maunoury



© Daniel Maunoury



© Daniel Maunoury

« Le jeune en a marre d'être pris pour un con. »



© DR



© Daniel Maunoury

À LIRE

Notre sélection

► HISTOIRE D'UNE TÉLÉ



Al-Jazira a conquis sa place dans le champ médiatique, depuis sa création en 1996. Pas seulement en se faisant l'écho des cassettes de Ben Laden comme voudrait le faire croire Bush, mais aussi en couvrant la deuxième Intifada, ce qui lui valut l'opprobre du gouvernement israélien et des dirigeants palestiniens. Une histoire qui est celle de notre temps. L'auteur connaît bien son sujet mais fait preuve d'un peu trop de complaisance. Pêché véniel.

• *Al-Jazira, la chaîne qui défie l'occident*, Hugh Miles, Buchet Chastel, 458 p. (avec lexique).

► POUR LES DROITS DES FEMMES



Iranienne, Chahdortt Djavann écrit directement en français. Parce qu'elle milite pour les droits des femmes, pour l'intégration, pour la démocratie. Dans *Bas les voiles*, elle explique - elle qui l'a porté - pourquoi il ne faut pas l'accepter et dans *Que pense Allah de l'Europe ?*, elle lui fait dire un certain nombre de vérités que nos gouvernements devraient entendre. Malheureusement, ils sont sourds...

• Deux livres réédités par Folio/Gallimard.

► SÉCULARISATION VS CHANGEMENTS



Le changement social fait partie du programme des sciences économiques et sociales, mais ce thème a été abandonné des chercheurs en sociologie. Pourquoi ? Ce livre veut répondre à cette question en militant pour le retour des analyses en terme de changements sociaux, bref revenir à la dynamique des formations sociales. Intéressant.

• *Sociologie des changements sociaux*, Alexis Trémoulin, Repères/La Découverte.

► QUESTION DE DÉFINITION



Darwin n'avait pas voulu définir l'espèce. Ce travail restait à faire. Les auteurs passent en revue cette notion de l'Antiquité à Darwin, pour s'arrêter sur un certain nombre de questions portant sur la ressemblance, la descendance, l'interfécondité... Une somme qui laisse rêveur mais nécessaire à l'honnête être humain du XXI^e siècle... Un ouvrage indispensable pour tous les CDI.

• *De l'espèce*, Philippe Lherminier et Michel Sillig, Syllepse, 694 p.

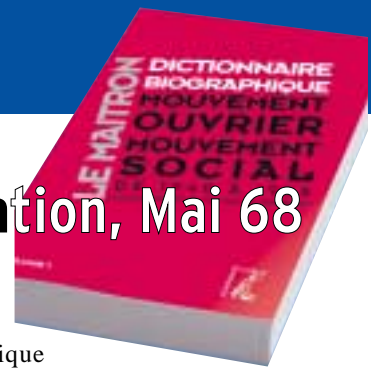
► ENTREZ DANS LA 2^e MODERNITÉ !



Ulrich Beck se veut le penseur de la mondialisation. Dans *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, il voulait démontrer le changement de niveau des questions politiques, des enjeux de société. Cette mondialisation appelle à un nouvel état d'esprit, à un nouveau réalisme qu'il appelle cosmopolitisme, directement en prise avec la deuxième modernité, la première, pour lui, étant celle des Lumières. Dans ce livre-là, il voudrait illustrer sa thèse. Il est beaucoup moins convaincant car plus explicite dans

LE NOUVEAU MAITRON EST ARRIVÉ

Occupation, Résistance, Libération, Mai 68



Comme d'habitude, l'histoire du mouvement social ouvrier, culturel se présente ici sous la forme de notices biographiques des militant(e)s pour dessiner une sorte de cartographie de trois périodes clés de notre histoire, la Seconde Guerre mondiale, la Libération et Mai 68. Elles sont constitutives de notre présent.

La Reconstruction modifie le paysage économique - le capitalisme se restructure, sous la conduite de l'État -, social, le syndicalisme s'impose comme un contre pouvoir et politique. Mai 68 marquera l'émergence de la radicalisation de la jeunesse et la construction d'un mouvement étudiant.

Les dirigeants du SNES et la FEN se retrouvent. Le classement alphabétique permet de bizarres rapprochements...

Un instrument indispensable de connaissances pour un travail de mémoire permettant de situer le véritable héritage de cette génération. ■ **Nicolas Bénétiès**

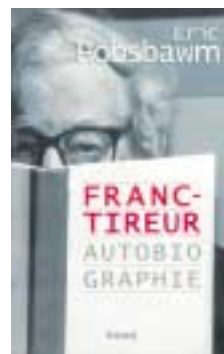
• *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social de 1940 à 1968, Tome I de A-Bek*, sous la direction de Claude Penetier. Un cédérom propose 2000 notices supplémentaires et une iconographie. Éditions de l'Atelier, 448 p., 65 euros.

Un hérétique joyeux

Mille neuf cent dix-sept ! La révolution russe, l'engagement des troupes américaines dans la Première Guerre mondiale, la publication du premier disque de jazz (l'Original Dixieland Jass Band)... Et la naissance d'Éric Hobsbawm, en fait Hobsbaum. À Alexandrie, où il est né par hasard, le préposé a mal orthographié son nom. Cette année-là marquera l'historien. Il sera marxiste et passionné de jazz. De nationalité anglaise, il vivra à Vienne - sa mère est autrichienne -, fera ses études à Cambridge, après la mort de ses parents, restera juif sans être sioniste pour répondre aux antisémites - et là il retrouve Sartre. Il n'insiste pas sur la portée de cette disparition pour un enfant de 13 ans, mais on pourrait en tirer quelques enseignements provenant de la psychanalyse qui éclairerait son attachement au Parti Communiste... Il ne le fait pas, le laisse seulement entrevoir pour le lecteur. Il préfère parler de ses rencontres et surtout de son travail d'historien qu'il a toujours conçu en dehors des dogmes, en franc-tireur. L'intérêt de cette quête de soi-même se dévoile, faire comprendre le « court XX^e siècle » (son dernier ouvrage) à travers sa propre expérience, son propre parcours. À 88 ans, il regarde derrière lui pour permettre aux générations d'aujourd'hui de ne pas être en panne de passé. Il le fait de cette manière typiquement anglaise où l'humour cache le drame. Une politesse de plus.

Nicolas Bénétiès

• *Franc-tireur, autobiographie*, Éric Hobsbawm, Ramsay, 521 pages, 23,50 euros.



sa volonté de remettre en cause les États-Nations sans proposer d'autres lieux d'élaboration démocratique de politiques. À lire pour comprendre un certain nombre de points de vue qui n'ont pas sa transparence. **N.B.**

• *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?*, Ulrich Beck, Alto/Aubier, 378 p.

► RENAUDOT, UN PRIX ?

Qui était donc Théophraste Renaudot ? Ouvrons un livre d'histoire. Aucune mention. Pourquoi avoir donné son nom, en 1926, à un prix littéraire ? Il fut considéré comme l'inventeur de la Gazette, mais il était connu, sous Louis XIII comme Médecin des pauvres. Sur sa lancée, il créa les Monts de piété, les petites annonces... Ce livre, nécessaire, lui rend toute sa place.

• *Théophraste Renaudot, Journaliste & médecin du peuple*, Pierre Roudy, Le Bord de l'eau, 173 p.

► COMBATTRE LES IDÉES REÇUES

Le libéralisme explique la montée des inégalités aux États-Unis comme la contrepartie de l'efficacité économique, à la différence des vieux pays européens qui auraient moins d'inégalités. Les auteurs, statistiques à l'appui, font la

démonstration que cette vision est fautive. Qu'il est nécessaire, pour comprendre les différences, de croiser les analyses, économiques, sociales, politiques et historiques. Un livre salutaire permettant de mieux connaître des réalités différentes, loin des dogmes.

• *Combattre les inégalités et la pauvreté. Les États-Unis face à l'Europe*, Alberto Alesina et Edward L. Glaeser, Flammarion, 374 p.

► LITTÉRATURE OU PHILOSOPHIE ?

Max Dorra est psychanalyste et veut intégrer les analyses de Freud dans les systèmes philosophiques. En ce moment où Freud fait l'objet d'attaques en forme de pilons, c'est une sorte d'appel de salubrité publique pour éviter de jeter aux orties un penseur qui devrait compter dans ce début du XXI^e siècle. Il poursuit une sorte de remontée philosophique - il en est à Spinoza via Proust et la musique - pour inclure le rêve dans les systèmes de compréhension du monde. Il part d'une métaphore, les deux cerveaux - le droit et le gauche étant le siège d'appréhension différente de la réalité - pour développer une vision particulière (qu'il a trouvée chez Macherey) de Spinoza, éclairée par l'interprétation des rêves de Freud et par *La recherche* de Proust.

La littérature n'est pas si éloignée qu'on le croit de la philosophie... Le tout, sur fond de dissonances et de notes de musique. Le titre même - *Quelle petite phrase bouleversante au cœur d'un être ?* - devrait provoquer des associations de vos idées pour découvrir d'autres manières - obliques bien sûr - de lire ce livre. **N.B.**

• *Quelle petite phrase bouleversante au cœur d'un être ?* Max Dorra, Gallimard/Connaissance de l'inconscient, 290 p.

► LE PREMIER EST LE DERNIER

Comment présenter l'œuvre d'Italo Calvino ? Par ordre chronologique ? Il l'avait lui-même refusé. Mario Fusco explique, dans la préface à cette édition, la succession de thématiques montrant que Calvino déclinait le premier roman en autant de romans différents, multipliant les points de vue, les trajectoires. C'est une quasi-métaphore de l'ouverture des possibles. Ces deux volumes non seulement permettent de connaître cet auteur, mais aussi de le découvrir, différent et semblable pour acquiescer cette « inquiétante familiarité » dont parlait Freud. **N.B.**

• *Romans, nouvelles et autres récits*, Italo Calvino, Seuil, deux volumes, 833 p et 818 p., avec des inédits en français.



Notre sélection

▶ LA VOIX DU XX^e SIÈCLE



Les biographies sur Billie Holiday se multiplient. Peut-être pour fêter son 90^e anniversaire ? Elle est née en 1915... Après Alain Gerber (Fayard), Sylvia Fol – dont le roman sur ses demi-frères Hubert et Raymond, *Vu de dos* (Robert Laffont) avait retenu l'attention – s'est lancée dans cette aventure dans la nouvelle collection « Biographies » (dirigée par Gérard de Cortanze) chez Folio. Elle reste proche des faits, tout en voulant décrire le combat de la musicienne pour s'imposer dans ce monde capitaliste et dominé par les hommes. Elle raconte aussi son ascension, ses amours – masculins et féminins –, son amitié amoureuse avec Lester Young, ses déceptions, la drogue... Elle met bien en évidence l'écart entre la figure publique – une droguée à la voix usée par les « excès », comme on dit dans la « bonne presse », cf. *Le Monde* 2 de décembre – et son art spécifique qui touche l'auditeur au plus profond de lui-même, même s'il ne sait rien de sa vie. Cette biographie n'explique pas. Elle constate. Le mystère de la création artistique, reste entier.

N. B.

• *Billie Holiday*, Sylvia Fol, Folio/Biographie, collection qui comprend 7 autres titres allant de Balzac à Virginia Woolf. On lira avec intérêt le *James Dean* de Jean-Philippe Guérard retraçant un autre mythe.

▶ AMOUR DE MAI



Comment raconter mai 68 ? Comment faire sentir ce sentiment de se retrouver ensemble, d'être partie prenante d'un tout merveilleux en train de recomposer le monde ? Ce mois de mai là, oui, tout semblait possible. Même l'amour. Surtout. Martine Storti réussit, en racontant cette histoire joyeuse et triste, à amener le lecteur à l'intérieur même de cette révolte, de ce climat mêlant furieusement débats intellectuels et ouverture à la modernité.

• *32 jours de mai*, Martine Storti, Le bord de l'eau.

▶ UN QUASI INÉDIT



Alexandre Dumas ? Connu, rabâché. Tout a été édité, réédité ! Erreur. *Isaac Laquedem ou le roman du Juif errant* ne l'a pas été depuis... 1853. Cette série dirigée par Claude Aziza veut faire découvrir les romans sur l'Antiquité de Dumas. Et sa verve semble intarissable. Il se sert de la Bible comme matériau pour dessiner le monde de l'Antiquité au temps de Jésus. Un must.

• *Isaac Laquedem*, Les Belles Lettres, 452 p.

▶ HISTOIRES DU LAC NASSER

Le barrage d'Assouan a eu comme résultat la création du lac Nasser dans lequel nagent des crocodiles qui ne trouvent plus de place dans le Nil. Une civilisation, la Nubie, s'est trouvée ensevelie. Mahjoub a voulu la raconter, raconter ses histoires,

L'ACTUALITÉ NOURRIT LE POLAR

Révoltes

Trois auteurs différents ont voulu mêler polar et histoire récente pour dénoncer la corruption, les mensonges et la négation de l'histoire.

Giancarlo De Cataldo est juge auprès de la Cour d'Assise de Rome, il est aussi auteur de scénarios, d'essais... Il décrit comment une bande de voyous marquée par l'idéologie fasciste a pu mettre en coupe réglée Rome entre la fin des années 1970 et 1990. Il veut ainsi expliquer – en particulier – l'enlèvement et la mort d'Aldo Moro. Cette bande a été protégée par les politiciens italiens pour assurer leurs propres objectifs – les corrompus sont aussi des corrupteurs –, par la police et tous les corps constitués contre un possible changement social... Ce « roman criminel » n'a rien d'un pamphlet. Au contraire, il fait parler les protagonistes principaux, le Libanais, le Froid, le Dandy... pour les comprendre et comprendre qu'ils ont été dépassés par leur rôle... Certains sont encore vivants et n'ont pas été poursuivis.



Batya Gour (1947-2005) s'était lancée dans le polar pour que ses lecteurs s'interrogent sur les silences de leur mémoire collective, sur l'histoire de la formation de l'État d'Israël. Dans le même mouvement, elle analyse cette société israélienne dont les règles sociales restent obscures pour tous les étrangers bloqués dans le Pour ou le Contre la politique de cet État. Un travail littéraire et sociologique. Le dernier – ce terme-là fait mal –, *Meurtre en direct*, dans la nouvelle Série Noire, se passe à la télévision. Un début un peu laborieux qui ne doit pas rebuter pour, de nouveau, un travail de mémoire pour le commissaire Ohayon.

Larry Beinhart, lui, dans le cadre d'une élection présidentielle qui voit l'affrontement d'un clone de Bush et d'une candidate démocrate démontre les manipulations de l'opinion – intérieure et internationale – de l'administration de W. Bush. Un travail à la fois de mémoire et politique qu'il faut lire. Ce *bibliothécaire* ne comprend pas ce qui lui arrive. Il lui faudra plonger dans les archives de Stowe, un bailleur de fonds du Parti Républicain. Une façon là encore de faire connaissance avec l'idéologie bushienne et la société étatsunienne.



Nicolas Bénéies

• *Romanzo criminale* - bientôt sur les écrans -, Giancarlo De Cataldo, Métailié, 587 pages ; *Meurtre en direct*, Batya Gour, Série Noire/Gallimard, 426 p. ; *Le bibliothécaire*, Larry Beinhart, Série Noire/Gallimard, 453 p. Folio/Policier réédite *Meurtre sur la route de Bethléem* la première enquête du commissaire Ohayon, de Batya Gour (on veut espérer que Folio les rééditera tous), ainsi que *Reality Show* de Larry Beinhart, porté au cinéma sous le titre *Des hommes d'influence*, une leçon d'analyse politique.

ses mythes... au travers de récits mêlant fictions et évocation. Superbe et nécessaire pour conserver une partie de notre patrimoine.

N. B.

• *Nubian indigo*, Jamal Mahjoub, Actes Sud, et Babel réédite *La navigation du faiseur de pluie*, un roman initiatique.

Polar

▶ UNE FABLE ANTI-LIBÉRALE

Le personnage central est assez incongru. Un tueur d'enfants avec une voix d'ange et un comportement asocial. Il sert de révélateur aux calculs égoïstes de cette *upper middle class* qui ne sait que compter. Combien coûte un fils devant mourir de la leucémie ? Ne vaut-il pas mieux – c'est moins cher – le faire disparaître ? Les couples s'effondrent, les rumeurs s'enflent et les rai-



sonnements à la Gary Becker – un économiste américain libéral qui calcule s'il est préférable de se marier plutôt que d'avoir recours à des professionnelles – éclatent comme des bulles contraires à l'éthique. Pourtant les règles du polar ne perdent pas leurs droits...

N. B.

• *Des voix dans les ténèbres*, Andrew Coburn, Rivages/Noir.

Une revue « Pratiques »

L'importance du « temps de la parole », notamment dans les pratiques médicales, le refus de l'instrumentalisation des métiers reposant sur la relation à autrui... un dossier mobilisant une grande richesse d'expériences et d'analyses. En écho, divers articles de rubriques habituelles (actualité politico-médicale, hôpital, santé publique, lectures...), pour prôner d'autres modalités d'exercice de la médecine générale (www.amedref.org) et rompre avec la domination marchande de l'information sur les médicaments. L'industrie pharmaceutique dépense en moyenne 22 000 € par médecin/an ! En préconisant la création de « visiteurs médicaux d'État »... **P. L.**

• *Pratiques*, n° 32, janvier 2006, abt. 48 €. Tél. : 01 46 57 85 85, www.smg-pratiques.info

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

▶ COMMENT ÊTRE MÈRE ?

Adopter un enfant est une aventure. Rencontrer la mère biologique en est une autre. Voir Madagascar une troisième. C'est l'objet de ce livre raconté à la première personne.

• *Allons voir d'où tu viens*, Magali Saint-Martin. Éditions Bénévent. À commander à l'auteur, Antinéa 2, bât. A n° 6, allée des Jardins, 34280 La Grande-Motte, 13,5 € + 2 € de port, la moitié de cette somme sera versée à Terre des Enfants.

▶ UN CENTENAIRE

Quelle appréciation faut-il porter sur Sartre ? A-t-il réussi le doublé qu'il s'était fixé, être à la fois Spinoza et Stendhal ? Paul Desalmand essaie de le démontrer, en terminant sur une nouvelle interrogation portant sur la place de l'intellectuel. Sartre, non seulement ne s'est pas toujours trompé, mais a pris sa place dans les grands événements de notre temps.

• *Sartre s'est-il toujours trompé ?*, Paul Desalmand, La passe du vent.

▶ LE LIBÉRALISME EXPLIQUÉ AUX FRANÇAIS

Keith Dixon s'est fait une spécialité du pamphlet savant pour démontrer la victoire sans combat véritable de l'idéologie libérale. Dans ce dernier opus, il décortique la politique économique et sociale de Tony Blair. Une leçon de choses fondamentale.

• *Un abécédaire du blairisme*, Keith Dixon, Éditions du croquant.

▶ GUADELOUPE AMOUREUSE

Vieux-Habitants est une commune de Guadeloupe entre une Basse-Terre et les plages de la Côte-sous-le-Vent où, en général, le touriste ne s'attarde pas. L'auteur démontre que c'est une erreur, qu'il faut prendre le temps de regarder et d'apprécier habitations et habitants.

• *Flânerie dans Vieux-Habitants*, Rodolphe-Émile Enoff, Édition l'Habisoise.

RAISONS D'UN MASSACRE D'ÉTAT

La manifestation spontanée, syndicale du 8 février 62 en réponse aux attentats de l'OAS, s'est terminée par une charge policière qui a fait neuf morts (dont la mère de l'auteur) au métro Charonne. La mémoire populaire en a gardé la trace. En fonction même de la réponse, une énorme foule le jour de l'enterrement. Le préfet de police de Paris s'appelait Maurice Papon et aurait prémédité la violence policière. Alain Dewerpe traite en même temps des conséquences de ce massacre, sur la gauche en particulier. Il note justement que la SFIO n'appelait pas à cette manifestation.

Il ne se contente pas de événements. Il veut comprendre la place des massacres d'États et leurs causes, en proposant une sorte d'anthropologie, d'explication globale des manifestations provoquant la réaction violente des forces de police. Toute manifestation inclut le risque de la violence étatique. Un travail de mémoire nécessaire.

N. B.

• *Charonne 8 février 1962*, Alain Dewerpe, folio histoire, 897 p.



ACTUALITÉ DE LA FONTAINE

Souffrance en France

En empruntant à La Fontaine – *Les animaux malades de la peste* – le titre de leur film *Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés*, Sophie Bruneau et Marc-Antoine Roudil alertent sur cette « peste » qui s'étend avec l'organisation du travail mettant les salariés en concurrence entre eux et brisant les solidarités collectives. Leur film, inspiré du livre *Souffrance en France – la banalisation de l'injustice sociale* (Seuil) de Christophe Dejours (médecin-psychiatre), un livre fondateur parlant « de la souffrance subjective de ceux qui travaillent et de la banalisation du mal dans le système néolibéral. Suite à cette lecture, nous avons eu besoin de faire quelque chose de notre côté, à notre façon, de poser un geste cinématographique. Pas en réponse mais plutôt en continuité : dessiller les esprits, participer à la réflexion, nourrir le débat public ». Peur et menace de licenciement comme outils de management gagnent aussi le secteur public avec des « Gestions des Ressources Humaines » exigeant toujours plus de productivité, de disponibilité, de discipline... Au nom de la compétitivité, conduites de soumission, d'individualisme, tolérance à l'injustice, souffrance personnelle et infligée à autrui sont devenues des situations ordinaires ! Diverses pathologies en découlent, touchant jeunes et moins jeunes, femmes et hommes, ouvriers et cadres...

Cela ressort très fortement du film où, tour à tour, 4 personnes, une ouvrière à la chaîne, un

directeur d'agence, une employée faisant fonction d'aide-soignante, une gérante de magasin... racontent leur souffrance au travail dans le cadre d'un entretien unique. Le huis clos d'une consultation médicale hospitalière où un professionnel spécialisé écoute et établit peu à peu la relation entre la souffrance individuelle du patient et les nouvelles formes d'organisation du travail. Les réalisateurs ont réussi à faire ressentir fortement la complémentarité des situations de souffrance au travail à travers la diversité professionnelle, en plaçant cette souffrance au travail constamment hors-champ. On en perçoit d'autant plus toutes les conséquences dramatiques à travers la parole et les expressions filmées avec une grande sobriété de mise en scène, sans effets, avec des cadrages et des angles de prises de vues qui valorisent particulièrement les personnes filmées. Ce film est l'aboutissement d'un long parcours, débuté en 2002, auprès de professionnels de santé qui, dans trois hôpitaux publics de la région parisienne, reçoivent chaque semaine des hommes et des femmes malades de leur travail, et ont accepté de coopérer à ce projet. Au-delà de ces consultations, ces trois praticiens, une psychologue et deux médecins, collaborent au sein d'un réseau de prise en charge pluridisciplinaire, et se réunissent régulièrement pour réfléchir sur leur pratique notamment



Où sont les têtes ?

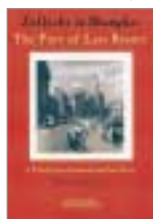
© DR

avec l'équipe du laboratoire du CNAM dirigée par Christophe Dejours. La dernière séquence du film montre d'ailleurs cette coopération qui constitue une sorte de respiration, un soutien indispensable à cette pratique difficile face à des expressions témoignant d'une réalité insupportable. Baptisée « viatique », cette séquence renforce la portée du film, à la fois en apportant d'autres clefs de compréhension pour passer véritablement de l'émotion à la réflexion, mais aussi pour dépasser le constat en nous obligeant à réfléchir sur les moyens de sortir de cette situation sociale. Un film important, dont on ne peut qu'encourager la programmation partout où c'est possible en le faisant suivre de débats... ■ **Philippe Laville**

• *Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés*, S. Bruneau et M.-A. Roudil, liste des salles, avec diverses rencontres programmées jusqu'en avril, notamment avec les réalisateurs, sur le site du SNES : www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3 en rubrique culture, des pistes d'utilisation pédagogique avec des élèves sont accessibles sur le site du CNDP : www.cndp.fr/actualites/eleve/cine/C20060201.htm#A37

DVD

Shanghai, terre d'asile ?



La Chine, en 1937-38 est occupée par le Japon. Pourtant, les Juifs d'Allemagne, ceux et celles qui ont enfin compris la véritable nature du régime nazi, vont s'y retrouver et construire une sorte de communauté se gonflant jusqu'aux débuts de l'année 40. Les conditions de leur vie seront soumises aux aléas de la guerre, devenant dramatiques après Pearl Harbor. Ce film, *The Port of Last Resort*, sur la base d'archives filmées et de témoignages de survivants, permet un travail de mémoire sur cette émigration étrange dans un univers particulier. L'histoire de la Chine et celle de la Seconde Guerre mondiale sert d'arrière-fond à cette Histoire et à ces histoires. Un documentaire indispensable, ponctué, illustré par la musique

de John Zorn, signé par Joan Grossman et Paul Rosdy. Un pan oublié de notre histoire. **N. B.**

• *Zuflucht in Shanghai, The Port of Last Resort (Shanghai, dernier refuge)*, en anglais sous-titré, de Joan Grossman et Paul Rosdy, Winter & Winter/Harmonia Mundi.

BLUES

Beauvais, du 8 au 18/03, se transforme. Elle devient, et pour la 11^e année consécutive, une ville du blues. Pour le 8 mars, journée internationale des femmes, il était logique que le blues se conjugue au féminin avec Beverly Jo Scott. En vedette, l'harmoniste J.-J. Milteau et l'association Music Makers Blues Caravan. Tous les pays seront représentés, même Israël avec un joueur de oud participant à « No Blues » avec des Néerlandais... Pour le reste, et comme à l'habitude, le blues sera



omniprésent dans les bars, sur le zinc.

• *Le blues autour du zinc*, tél. 03 44 15 30 30. www.zinc-blues.com

Polar/BD/blues/jazz

Il fallait bien cette alliance, logique par ailleurs, dans cette collection lancée par les éditions Nocturne. Jusque-là, les auteurs de BD venaient illustrer un musicien de blues ou de jazz. Pour ce *In a blue hour*, le projet est plus ambitieux.

Réunir un auteur de roman noir – Marc Villard aussi un amateur de jazz – un dessinateur, Joe G. Pinelli pour créer un scénario original illustré par des extraits de musique de blues ou de jazz. La musique conduit le bal. Une grande première qu'on espère suivie de beaucoup d'autres.

• *In a blue hour, bande dessinée + 2 CD, Nocturne. BD/blues publie aussi un B.-B. King, un John Lee Hooker.*



Chet en Italie

Il faut croire que c'est la mode. Le jazz, du moins une de ses incarnations les plus sensibles, le trompettiste-chanteur Chet Baker, servant de matériau à un roman sur l'Italie de cette entrée dans les années 1960. Un journaliste spécialisé dans les faits divers, Gino Lamberti, va se découvrir au travers de sa rencontre, réelle ou rêvée, avec l'univers de Chet Baker. Les auteurs s'appuient sur la réalité. Chet est bien en Italie en ces années 1959-1960. Il est bien arrêté pour consommation de drogues et emprisonné. Il a bien enregistré avec les jazzmen italiens – à écouter en même temps, *Chet à Milan* –, ceux qui comptent et ne démeritent pas, et joué dans les clubs, arrivant en retard, imposant sa musique. Les autres devaient suivre. Quelques erreurs sur son début de carrière et sur son séjour à l'armée, erreurs incompréhensibles dans ce roman qui se veut une sorte d'hommage. En même temps, on apprend beaucoup de choses sur le foot, l'un des deux auteurs étant journaliste sportif... À l'arrivée, un roman qui manque un peu de souffle et pourtant réussit à dire des choses essentielles sur le mystère du jazz. Sa rencontre est synonyme de nouvelle naissance! **N. B.**

• *Un été avec Chet*, Massimo Basile, Gianluca Monstra, Galaade éditions, 317 p.



ENTRETIEN AVEC FARID PAYA directeur du Théâtre du Lierre.

Un théâtre glocal

L'US : Le Théâtre du Lierre vient de fêter ses vingt-cinq ans...

F. P : La Compagnie du Lierre s'est installée ici en 1980. Le local, propriété de la SNCF, était à l'origine un atelier de réparation de locomotives. Il a été, par la suite, une cantine pour les cheminots avant de servir à l'Armée du salut.

L'US : Quel est le statut du théâtre ?

F. P : La Compagnie du Lierre est une association loi 1901 subventionnée par le ministère de la Culture (420 000 €), par la Ville de Paris (270 000 €) et par la DASES en retour du travail spécifique que nous faisons en direction du public du 13^e arrondissement. Ces subventions, gelées depuis 2000, nous permettent de fonctionner même si nous avons parfois du mal à joindre les deux bouts. Une quinzaine de personnes travaillent ici en dehors des spectacles. Les autres sont des intermittents.

L'US : Quelle est votre ligne de programmation

F. P : Au Théâtre du Lierre nous sommes hostiles aux cloisonnements. Que ce soit entre les cultures ou entre les différents arts de la scène. Nous concevons des spectacles où il y a connivence entre le texte, la danse, le chant, la musique et le mouvement. Des ateliers pédagogiques de recherche et de création nous permettent d'enrichir nos techniques et de les transmettre aussi bien à des étudiants, à des professionnels qu'à un public de voisinage.

L'US : Quel public fréquente le Théâtre du Lierre

F. P : Le théâtre est facilement accessible. Je le considère comme un théâtre francilien dans la mesure où on peut y venir de Versailles en une demi-heure.

40 % de notre public vient de banlieue et sur les 60 % de parisiens qui viennent, 25 % sont du quartier.

Une fois par mois, le prix d'entrée est de cinq euros pour les habitants du 13^e. Nous travaillons en étroite collaboration avec les associations et avec les troupes de théâtre amateur.

Le Lierre est ouvert au quartier mais la compagnie a aussi une vocation internationale. Nous travaillons beaucoup à l'étranger et nous accueillons des troupes de toutes nationalités.

L'US : Que faites-vous en direction du jeune public ?

F. P : Nous n'avons pas de programmation spécifiquement « jeune public » mais nos spectacles sont visibles par tous et on vient souvent ici en famille. La quasi-disparition des classes APAC a considérablement réduit nos interventions dans les établissements scolaires. Nous essayons dans la mesure du possible de maintenir le contact avec des ateliers d'écriture, l'habitude de débattre à propos d'un spectacle quand il a été vu par une classe.

L'US : Votre meilleur souvenir...

F. P : C'était les 3 et 4 décembre derniers, la fête des 25 ans du théâtre. Une fête gigantesque. Un énorme succès et surtout la preuve que nous avons réussi avec le Théâtre du Lierre à créer une véritable famille avec le public. ■

Propos recueillis par Francis Dubois

• *L'épopée de Guilgamesch*, un succès de la saison dernière, adapté et mis en scène par Farid Paya est repris au Théâtre du Lierre du 22 février au 26 mars 2006. Ce voyage initiatique et coloré joué, chanté et dansé est visible à partir de 12 ans.

• Théâtre du Lierre, 22, rue du Chevaleret, Paris 13^e, M^o Bibliothèque. Tél. : 01 45 86 55 83, participe à Réduc'SNES.

val Cinéma du Réel et BPI le 12/3), alternent dans 6 lieux avec les spectacles des compagnies et artistes venus de Colombie, Corée, Égypte, Indonésie, Iran, Japon, Mexique, Ouganda, Roumanie, Syrie, Turquie, Vanuatu, Viêt-Nam (célèbres marionnettes sur eau)...

• Festival de l'Imaginaire, détail et réservations (14 au lieu de 20 € sur prés. carte SNES) : 01 45 44 84 23 Maison des Cultures du Monde, 101, bd Raspail, 75006 Paris www.mcm.asso.fr

Musiques en scène

À Lyon, dans le cadre de cette Biennale créée en 1992, le TNG accueille *La Locandiera*, comédie de Goldoni revisitée ambiance « Club med » dans une mise en scène de Michel Belletante et Nino D'Introna, du 16 au 24/3, puis, du 9 au 12/4, *Silence et péripéties*, une création de Sphota, compagnie d'intervention musicale plus tournée vers les jeunes publics...

• Théâtre Nouvelle Génération - Centre Dramatique National (partenaire réduc'SNES) Tél : 04 72 53 15 15 www.tng-lyon.fr Philippe Laville

Création contemporaine francophone

Théâtrales Charles Dullin. Sous l'égide du conseil général du Val-de-Marne, ce festival favorise la promotion des jeunes auteurs et créateurs, le renouvellement des langages scéniques, avec une vingtaine de spectacles dont les thématiques parcourent les préoccupations et aspirations du monde d'aujourd'hui. Lectures et mises en espace ainsi qu'un grand débat sur le théâtre populaire (18/3).

• Dans 19 villes du 94, dont plusieurs lieux partenaires Réduc'SNES comme la MAC de Créteil, le Centre Culturel de Chevilly, les Théâtres des Quartiers d'Ivry, Romain-Rolland de Villejuif, Jean-Vilar de Vitry... Rens. : 01 48 84 40 53 www.lestheatrales.com

Danse

L'Espace Germinal de Fosses consacre une place importante aux diverses facettes de la danse d'aujourd'hui, du *Hip Hop* lié aux arts du cirque avec la Cie Trafic de Styles (24/2), à la création contemporaine chorégraphique et musicale avec ECHO de la Cie Arcosm (10/3) ou Camping de la Cie Propos - Denis Plassard (26/3), en passant des formes plus classiques dans le cadre d'Escapes danse en Val-d'Oise avec La conférence des oiseaux (7/4)... tandis que cirque et théâtre s'associent pour une création grinçante sur notre société, *Soir bleu, soir rose* de la Compagnie Art mobile le 3/3.

• Nouveau partenaire Réduc'SNES. Avenue Dumesnil, 95470, 01 34 72 88 80, www.espacegerminal.com, rés. pour syndiqués = 9€ au lieu de 15.

Rétrospective Théâtre Aleph

Nouvelle création d'Oscar Castro de retour du Chili avec *Le vol du corbeau*, monologue retraçant la vie du fondateur de l'Aleph, de son enfance au Chili, en passant par les camps de concentration, son exil en France et son théâtre... à partir du 3/3, chaque vendredi à 20h30. La compagnie franco-chilienne, a décidé de fêter la présidence de Michèle Bachelet - elle fut partie prenante de l'Aleph dès ses débuts - avec une rétrospective de plusieurs créations importantes : *Le Che que j'aime ou l'éternité d'un baiser victorieux* (26/2), *Neruda, ainsi la poésie n'aura pas chanté en vain*, *Le 11 septembre de Salvador Allende* (tous les jeudis de mars), *Et la démocratie bordel!* (chaque jeudi d'avril) et, de mars à juin chaque samedi (20h30) et dimanche (18h30) la très enjouée création collective musicale et théâtrale *In tempo rubato*...

P. L
• Espace Aleph 30, rue Christophe-Colomb, 94200 Ivry (M^o Pierre-Curie) tél. : 01 49 60 92 50.

Actualité culturelle sur Internet

Chaque semaine, sur le site du SNES, à l'adresse www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3 rubrique culture, de nombreux compléments à cette rubrique, en particulier sur la diversité théâtrale de la programmation des partenaires réduc'SNES en diverses régions en mars-avril 2006 (en particulier au Théâtre de la Commune à Aubervilliers, au Théâtre des Carmes d'Avignon, au Forum de Blanc-Mesnil, à L'échangeur de Bagnolet, la Maison de la Culture de Bobigny, aux Théâtres de la Croix Rousse et TNG à Lyon, au Mans, au Théâtre des Amandiers à Nanterre, aux Théâtres Athénée, Bastille, Cité Internationale, Dunois, Étoile du Nord, La Vieille Grille, Mouffetard, Paris-Villette, du Rond-Point et de la Tempête à Paris, au Théâtre Le Sémaphore à Port-de-Bouc...), l'actualité cinématographique, musicale, chorégraphique, expositions, actions, débats et conférences, collègues créateurs, festivals avec notamment des échos du court-métrage à Clermont... et, accessible en permanence pour les syndiqués (mot de passe de la carte nécessaire), la base « Réduc'SNES » des lieux partenaires acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit... Faites-nous part de vos coups de cœur. Philippe.Laville@snes.edu

FESTIVALS

Cultures du monde

10^e édition du festival de l'imaginaire. Non sans difficultés, budget inchangé depuis 1982. L'équipe animée par Chérif Khaznadar - elle a fait vivre initialement à Rennes le Festival des Arts Traditionnels de 1974 à 1983 - s'efforce toujours de montrer que « le patrimoine immatériel est en constante évolution ». Associer création et tradition en recherchant des

formes spectaculaires inconnues du public français, promouvoir la recherche du plaisir dans la connaissance pour faire découvrir « l'immense diversité culturelle et l'impérieuse nécessité de la conserver ».

• Jusqu'au 9 avril, rencontres, débats, colloque, écritures (articulation avec salon du livre Porte de Versailles 17-22/3), films (articulation avec Festi-



APPROCHES DIDACTIQUES ET PERFECTIONNEMENT LINGUISTIQUE en recherchant l'efficacité de la démarche plutôt que la sophistication du matériel.

Un ordinateur pour faciliter le voisinage de la parole et de l'écriture

Avec quasiment rien...

Avec deux outils fournis parmi les accessoires de *Windows* – le *bloc-notes* et le magnétophone –, il est possible de réaliser des séquences prenant appui sur les relations entre la parole et l'écriture (des outils tout aussi simples et efficaces sont disponibles dans les distributions de *Linux*). Par défaut, ces logiciels sont accessibles dans [démarrer] [programmes] [accessoires] pour le *bloc-notes*, puis même chose et [divertissement] pour le magnétophone.

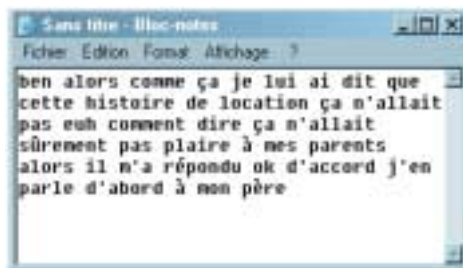
Ainsi, à partir d'un bref récit enregistré par un adolescent ou un adulte pas très à l'aise pour prendre la parole, l'enseignant fait la transcription sans oublier hésitations (euh !), redites et autres caractéristiques de l'oral spontané. Il fait réécouter l'enregistrement à l'intéressé en lui montrant ce qu'il a dit : « *Ce que tu as dit, c'est écrit là !* » Il est facile de positionner le magnétophone près du *bloc-notes* qui peut être déplacé et redimensionné. En passant d'une fenêtre à l'autre sur l'écran, l'utilisateur peut parcourir alternativement le document sonore (répéter certains passages grâce au curseur et au

repérage en secondes) et le texte (avec l'ascenseur, c'est-à-dire les flèches vers le haut et le bas) pour observer un passage particulier, vérifier un détail, modifier le texte ou corriger une maladresse.

Une application simple consiste à améliorer l'élocution en « corrigeant » la transcription (bon, ben, euh, etc.) avant de l'utiliser pour guider un nouvel enregistrement. Si le récit est désordonné, on peut rétablir une chronologie par des couper-coller avant de réenregistrer. Parfois, il est intéressant de réfléchir aux quelques transformations nécessaires pour qu'une prise de parole déjà bien contrôlée devienne un texte écrit. Ces mêmes procédés de voisinage oral-écrit peuvent évidemment rendre de grands services dans l'apprentissage d'une langue étrangère quand on aborde des documents un peu difficiles comme écouter une prise de parole très spontanée en observant la transcription, à la façon d'un sous-titrage. L'inverse est tout aussi vrai : accompagner la découverte d'un texte par son audition simultanée.

Avec presque rien...

On peut ajouter à l'équipement de base quelques petits didacticiels en libre diffusion pour des travaux éducatifs non commerciaux. Deux exemples : *Aleamo* présente en désordre (phrase par phrase) les mots d'un texte quelconque. Il suffit donc que l'enseignant ait préparé texte et enregistrement pour faire écouter et demander la remise en ordre des mots en les tapant sans pouvoir se tromper, un peu comme une autodictée.



restitution d'une même transcription par des voix différentes (garçon, fille), la déclamation de poèmes ou la production d'une saynète à plusieurs voix.

Apparemment, les sites concernant la dictée ne font pas de démonstration en ligne. C'est dommage car la démarche didactique est intéressante. Se faire comprendre par un ordinateur qui écrit vos paroles suppose qu'on ait mis de l'ordre dans son esprit et qu'on maîtrise bien le rythme de son élocution en conciliant la spontanéité et la clarté.

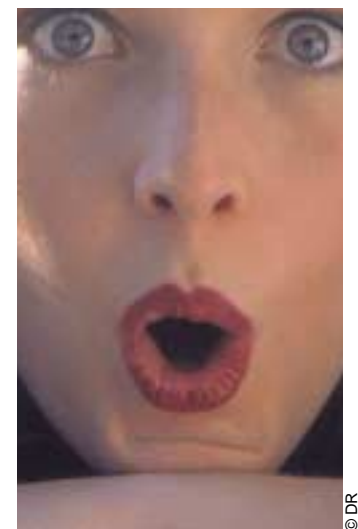
Pour conclure

Grâce aux ressources de l'informatique, le ressort essentiel ici est la prise en charge temporaire par l'enseignant de tâches trop rebutantes pour que l'utilisateur, trop loin de la performance attendue, s'y engage spontanément. La transcription assurée par le maître permet un travail sur la

Scopitex affiche n'importe quel texte selon des modalités très diverses. En particulier, la fonction de prompteur [sous-titrage] permet de guider la diction d'un texte ou d'une transcription améliorée (travail sur la fluidité de l'élocution) ; la fonction de masquage de certains mots (selon leur longueur ou leur fréquence) ou de tous les mots [pour les deviner] permet la dictée.

Avec un peu plus...

D'autres pistes peuvent être explorées dans le domaine des « industries de la langue », en particulier à partir de démonstrations utilisables sans avoir à acheter les logiciels professionnels. Ainsi, on peut obtenir la restitution vocale d'un document écrit de quelques lignes chez *Elan.fr* : <http://www.elan.fr> ou <http://demo.acapela-group.com>. Faire lire à haute voix par un ordinateur un texte qu'on a écrit implique un soin particulier concernant graphie et ponctuation afin d'obtenir des intonations naturelles. *A contrario*, on pourra juger de l'effet produit en proposant au logiciel de restitution sonore la transcription d'un énoncé oral très spontané. Au besoin, on enregistrera cette production sonore pour l'écouter à loisir. D'autres modalités sont motivantes comme la



fluidité de la parole ou de l'écriture en mettant de côté le problème de l'orthographe. Il en va de même pour la vocalisation des textes quand la lecture à haute voix est une épreuve et non un plaisir. Une fois sur la voie et conscient de faire des progrès, l'élève prendra plus volontiers la parole et la plume. ■

Jean-louis Malandain,
professeur de français

POUR ALLER PLUS LOIN

Ce texte est extrait d'un article publié par l'EPI :

<http://www.epi.asso.fr/revue/articles/a0510c.htm>.

L'auteur propose quelques outils simples (collection *Also*, Activités Langagières Sur Ordinateur) et la bourse d'échanges de l'EPI (ou ses liens) permet de télécharger de nombreux logiciels, souvent produits par des enseignants, et souvent gratuits :

<http://www.epi.asso.fr/logiciel/bourse.htm>.

Pour la reconnaissance de la parole, on peut voir *Dragon*,

<http://www.microsoft.fr/speaking.htm>

ou *ViaVoice* chez IBM.

LE CATALAN SUR LA TOILE, le cas d'une langue transfrontalière, minoritaire comme « langue de France » et langue officielle « au-delà des Pyrénées ».

Le catalan en ligne

Rappelons quelques données de base concernant la langue catalane, ne serait-ce que pour tenter d'expliquer le contraste saisissant qu'il y a entre sa forte présence sur la toile – si nous considérons qu'il s'agit là d'une langue « minoritaire » –, et la présence réduite à la portion congrue qu'elle occupe dans cette nébuleuse qu'on appelle *Les Langues de France*. Il convient d'abord de la resituer dans son écosystème linguistique naturel que sont les *Països Catalans* (Pays catalans) qui s'étendent, de *Salses*, en Catalogne Nord (sur la ligne des Corbières dans les Pyrénées orientales), à *Guardamar* (sud d'Alicante) et de *Fraga* (partie est de l'Aragon), à *Mahó* (Baléares) en passant par Barcelone, sans oublier l'Andorre et la ville d'Alghero (Sardaigne). Soit 11 millions d'habitants sur un territoire partagé aujourd'hui entre quatre États, dont la France, où la Catalogne Nord représente 6 % de la catalanité dont l'essentiel se trouve dans trois grandes régions autonomes de l'Espagne. C'est donc une langue transfrontalière comme l'alsacien, le basque ou le flamand. On peut visualiser facilement ces données sur la page *Pays catalans* de <http://www.catalunya-nord.com/index.html>, site bref, clair, très didactique et offrant des liens nord et sud catalans. Présence forte donc du catalan sur la *xarxa* (toile) et qui sera d'autant plus visible que l'ICANN vient d'autoriser la



© DK

création du domaine « cat » (voir <http://www.puntcat.org/>). Tout Catalan de France et de Navarre peut surfer, lire les médias et, en somme, voir le monde entièrement en catalan depuis déjà fort longtemps. Pas étonnant non plus, que les enseignants aient recours aux dispositifs mis en place par le gouvernement de la Catalogne pour l'enseignement de sa langue, co-officielle avec le castillan depuis l'avènement de la démocratie en Espagne. Voir le portail institutionnel de la *Generalitat* <http://www.gencat.net/> et ses liens vers le réseau télématique d'éducation catalan, <http://www.xtec.es/>, et les ressources pédagogiques <http://www.edu365.com/>, d'accès restreint, qui, malgré la richesse de son contenu, a l'inconvénient d'être mal adapté à notre contexte.

Le catalan « langue de France » ou quand l'autre c'est soi-même

Langue de France certes, mais dans un pays catalan entre deux logiques, doublement minorisé par ses deux capitales, *Barcelona* d'une part, qui regarde ses cousins de province du haut de sa stature internationale tandis qu'à *Montpellier*, la capitale régionale, ce « Roussillon » catalan annexé – avec lequel on doit partager le déjà précaire espace occitan – pèse. Passez par Montpellier, sur <http://www.crdp-montpellier.fr/cd66/index.asp>, cliquez sur « catalan » et vous serez renvoyé au département, <http://www.cddp66.fr/catalan/> où vous trouverez des ressources pédagogiques, des données sur l'enseignement, des liens utiles vers des sites d'intérêt culturel, le manuel *Benvinguts* avec fiches et guide pédagogique en ligne, etc. Des infos sur l'enseignement

À LIRE POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES LANGUES DITES RÉGIONALES

En plus des sites cités dans *L'US 630* :

- Bureau des Langues Minoritaires Européennes : <http://www.uoc.es/euromosaic/web/homefr/index1.html> et <http://www.eblul.net/>.
- Articles en ligne des Cahiers Pédagogiques : http://www.cahiers-pedagogiques.com/article.php3?id_article=850 avec, notamment, le dossier du n° 423, « 75 langues en France, et à l'école ? ».
- Publications universitaires : - les universités de Montpellier <http://publications.univ-montp3.fr/+Lengas> et - de Rouen <http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/>.
- Une bibliographie sur les ouvrages pédagogiques doit être prochainement publiée par l'INRP.

supérieur sur le site de l'Institut franco-catalan transfrontalier de l'université de Perpignan et son portail catalan « *Portalcat* » : <http://www.univ-perp.fr/ifcct/index.htm>. ■
Teresa Dalmau
Professeur de catalan en Roussillon

DES NOUVELLES DES OUTILS « ALTERNATIFS »

Au carrefour du droit et du libre : droits d'auteur en kit

La mondialisation des marchés, y compris pour les biens culturels, et le développement des supports numériques, en particulier sur l'Internet, imposent une refonte des législations nationales sur droits d'auteurs et droits dérivés. Institutions européennes et État français sont sous la pression de grands groupes privilégiant leurs intérêts commerciaux, parfois d'ailleurs sans réflexion sur le long terme.

Or les œuvres de l'esprit doivent pouvoir circuler aisément, être diffusées, citées et analysées, confrontées, pour faire vivre le phé-

nomène culturel qui les fondent et qu'elles refondent. Si les créateurs tiennent au respect de leurs droits légitimes, ils sont souvent aussi conscients que ceux-ci comme ceux des usagers entrent parfois en contradiction avec des intérêts commerciaux. Aussi, des auteurs s'organisent autour de l'idée de licences alternatives. La licence libre *GPL*, conçue d'abord pour les logiciels, a été présentée dans un précédent dossier.

Pour d'autres types de publications – textes, œuvres d'art – voient le jour, par exemple, des licences en kit, comme la *Creative Commons* dans laquelle l'auteur / éditeur choisit une combinai-

son parmi quatre « briques » afin d'autoriser ou non la commercialisation, la reproduction intégrale, les modifications, etc. L'objectif commun est de protéger les droits moraux des auteurs sans empêcher l'œuvre d'atteindre son public ni obliger utilisateurs et auteurs à de laborieuses et multiples négociations.

Pour en savoir plus, lire par exemple cet article de J.-P. Archambault sur le site de l'EPI (association Enseignement Public et Informatique) : <http://www.epi.asso.fr/revue/articles/a0511c.htm>.

Pour découvrir ou utiliser la licence *Creative Commons* : <http://fr.creativecommons.org/>.

EN PRÉPARATION

Espace numérique de travail - Droit d'analyse et de citation - Mozilla - Diaporamas avec OpenOffice.org - Enseigner l'histoire avec la Toile - Du nouveau pour l'image et le cinéma, etc.

Pages réalisées par Alain Prévot, pour Adapt-SNES
237, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, 01 40 63 27 70,
alain.prevot@adapt.snes.edu.

Ces articles sont soumis à la licence *Creative Commons*, la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US magazine*, des centaines de tests de cédéroms éducatifs, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

DES SITES WEB EN VRAC, POUR LE CATALAN

- Librairie en ligne : <http://www.libreriaticatalana.com/>, avec de nombreux liens utiles.
- Magazine pour enfants : <http://www.mil-dimonis.com/>, réalisé par l'APLEC (association des enseignants de catalan). L'équivalent existe en occitan, basque et breton.
- Portail avec associations de toutes sortes : <http://perso.wanadoo.fr/catnet/index.html>.

PIERRE MERLE, agrégé de sciences sociales, est professeur de sociologie à l'IUFM de Bretagne. Il a notamment publié : *La démocratisation de l'enseignement*, La découverte, Repères, 2002 ; *L'élève humilié, l'école un espace de non-droit ?* PUF, 2005.

L'école, un espace de non-droit ?

L'US : *Après avoir travaillé sur la démocratisation ségrégative, vous vous êtes intéressé à la question du droit des élèves, pourquoi ?*

Pierre Merle : Dans la recherche sur la démocratisation de l'enseignement, j'ai cherché à montrer que l'allongement des études avait été parallèle au maintien, voire l'augmentation, de la ségrégation sociale entre les différentes filières de l'enseignement du secondaire et du supérieur. Le meilleur exemple : le recrutement social des grandes écoles s'est nettement embourgeoisé depuis quinze ans.

La recherche menée sur le droit des élèves n'est pas d'ordre statistique : elle a pour objet l'analyse des pratiques des acteurs. Il s'agit d'une approche complémentaire : existe-t-il une causalité entre la démocratisation ségrégative, l'organisation de l'école et certaines pratiques d'enseignement ?

Le point de départ est venu d'un étonnement : près de 50 % des élèves de collèges et lycées déclarent s'être sentis « humiliés » en classe (INSEE, 1996). Les élèves de niveau scolaire faible déclarent plus souvent ce sentiment. La statistique est intéressante mais terriblement vague : pour quelles raisons précises, les élèves ont-ils répondu ainsi ? C'est une question simple et la réponse est difficile. Le fait d'avoir enseigné dix ans dans le secondaire m'a beaucoup aidé à comprendre la réalité de l'élève sans oublier celle du professeur.

L'US : *Comment a émergé la question du droit des élèves ? Quelles sont les évolutions ?*

P.M. : On l'oublie trop souvent : les événements de Mai 68 sont à l'origine du droit des élèves avec l'institution des délégués élèves. Progressivement, tout particulièrement de 1985 à 1991, les élèves ont conquis des libertés publiques conquises par les citoyens environ un siècle auparavant : liberté d'association, liberté de réunion, liberté de publication.

Les textes réglementaires de juillet 2000 se sont centrés davantage sur les questions de discipline : motivation des sanctions, interdiction du « zéro » pour mauvaise conduite, interdiction des punitions collectives... Sur ces questions sensibles, les textes ministériels, tout à fait bienvenus, ont



Il faut limiter au maximum le sentiment d'arbitraire présent chez les élèves : il favorise le décrochage scolaire, le ressentiment, la révolte.

manqué de précision. La culture juridique souvent limitée des professeurs a favorisé aussi les confusions. Par exemple : quatre élèves chahuteurs peuvent faire l'objet d'une même sanction. Il ne s'agit nullement d'une punition collective mais de quatre punitions individuelles identiques, la faute étant la même. Par contre, donner une interrogation surprise à l'ensemble d'une classe parce que dix élèves ont oublié leur livre est une punition collective juridiquement et pédagogiquement indéfendable : on punit des élèves non fautifs. Il en est de même d'une punition collective, faute de connaître le ou les coupables.

L'US : *Quel lien entre droit des élèves et désordre scolaire ?*

P.M. : Les droits des élèves sont parfois suspectés de favoriser l'agitation scolaire qui constitue une préoccupation majeure des professeurs. Le droit des élèves entraînerait des effets pervers : une protection possible des « agitateurs ». Ce raisonnement est erroné. À un niveau

politique, une telle association aboutit à considérer, *mutatis mutandis*, que les régimes encadrant fortement la liberté d'expression constitueraient un idéal de paix sociale alors que les démocraties politiques seraient condamnées aux troubles sociaux. C'est tout l'inverse : les dictatures sont le berceau des révolutions. Au niveau de l'établissement scolaire, une telle association n'est pas plus pertinente : elle est invalidée par l'analyse historique de l'institution scolaire. Dès 1870, les *pensums* (lignes à recopier) sont interdits et le régime des punitions très encadré. Dans l'esprit des éducateurs de l'époque, l'ordre scolaire doit reposer sur la légitimité des savoirs, l'autorité symbolique du maître, le respect par tous d'un règlement intérieur. Un exemple parmi d'autres : dès 1834, le règlement général des écoles interdit aux maîtres de donner des surnoms désobligeants aux élèves. Les droits que les professeurs souhaitent pour eux-mêmes – par exemple la demande d'une notation ou d'une sanction motivée précisément – doivent

également être accordés aux élèves. La question juridique, celle de la motivation précise – sanction ou notation – est aussi une question pédagogique. Il faut limiter au maximum le sentiment d'arbitraire présent chez les élèves : il favorise le décrochage scolaire, le ressentiment, la révolte. À côté de la compétence disciplinaire, le professeur ne peut pas échapper à un effort constant de justification de son action. L'existence des droits des élèves et le respect de ceux-ci sont un des fondements de l'ordre scolaire.

L'US : *Quel lien entre droit scolaire et liberté individuelle ?*

P.M. : Quelques lycéens donnent une acception très large de la notion de droit des élèves si bien qu'elle n'a plus guère de rapports avec la définition d'une règle de droit. Un des exemples les plus étonnants tient à la revendication d'un choix beaucoup plus large des matières d'enseignement. Tel enquêté écrit par exemple « *les valeurs de sensibilité n'ont*

pas toujours été respectées pour ma part (...). La matière histoire bien qu'elle m'ait été enseignée par de très bons profs ne m'a, j'estime, strictement rien apporté. J'ai perdu beaucoup de temps à vouloir m'y intéresser ».

Au nom de leur « sensibilité » ou de leur « liberté », certains élèves ne reconnaissent pas l'existence d'une partie des règles d'organisation de la vie scolaire. L'idée d'un cursus commun au collège est en fait appréhendée comme un carcan contraire à leur liberté individuelle. Une telle conception du droit de l'élève rapproche ce dernier du droit des consommateurs : l'école ne serait plus un service public qui a la mission de socialiser, scolariser, instruire et intégrer chaque nouvelle génération, mais deviendrait une sorte de supermarché dans lequel les élèves choisiraient à la carte leur enseignement. Ces élèves subordonnent le droit scolaire – qui comprend aussi des obligations – à leur liberté individuelle.

Une telle conception du droit des élèves est favorisée par l'idéologie actuelle. Un des discours de l'institution scolaire est celui de « l'individualisation des parcours ». Derrière les expressions nouvelles, les modes linguistiques et le renouveau du vocabulaire, il faut déceler la façon dont les missions de l'école se transforment par imprégnation lente et régulière. L'accès de tous aux savoirs fut jadis un projet collectif ; le « projet personnel de l'élève » devient le nouveau sésame. Le « collège pour chacun » et « le projet d'établissement » se substituent au collège unique et à l'idéal républicain de l'égalité des chances. Les conséquences de cette idéologie scolaire individualiste sont connues. Les quartiers ont leurs écoles. Les écoles ont leurs classes. Les Turcs ici, les notables là. L'hyper-valorisation de l'individuel, de la « personnalité » et de « la différence » favorise la ségrégation sociale, l'inégalité des chances, les sentiments d'injustice. À terme, le service public de l'éducation et, plus largement, le système politique démocratique, est détourné de ses ambitions si l'articulation entre égalité et liberté se réalise au détriment de l'un ou l'autre de ces deux grands principes fondateurs.

L'US : Comment se pose la question du socle commun ?

P. M. : Le « socle commun » est une expression d'une grande force idéologique : il promet une chose et son contraire. Au-delà d'un socle minimum, la diversité des parcours pourrait devenir la règle. Au lieu de maintenir un minimum d'unité, on irait vers une diversification accrue des contenus scolaires. La définition d'un minimum commun est potentiellement la légitimation politique de la diversification maximum des



Le service public de l'éducation est détourné de ses ambitions si l'articulation entre égalité et liberté se réalise au détriment de l'un ou l'autre de ces deux grands principes fondateurs

cursus scolaires. Tout est une question de mise en œuvre. Il faut savoir si le socle commun va être défini par les apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire – c'est la version allemande –, ou bien permettra la scolarité jusqu'à la fin du collège – c'est la version suédoise. Le débat actuel sur l'apprentissage précoce dévoile le modèle qui tend à être suivi. C'est un choix contestable : néfaste pour l'individu moins instruit et préjudiciable à la démocratie (l'abstentionnisme est plus fréquent parmi les moins diplômés). Ce modèle est de surcroît contre-productif pour le système économique : cette population faiblement scolarisée aura des difficultés à s'adapter aux technologies de l'avenir. On fabrique à terme des futurs RMistes. L'économie réalisée aujourd'hui sur la dépense éducative se traduira demain par une augmentation des coûts sociaux. Si on veut des artisans qualifiés – on en a besoin – il faut favoriser les bacs professionnels. Il fut un temps, dans les années 80, où ce projet fut commun aux grandes formations politiques de la gauche à la droite...

L'US : Quels liens entre droits des élèves et réformes scolaires ?

P. M. : Pour partie, la réforme de 2005 a reposé sur une conception des élèves propre au XIX^e siècle. L'école de Jules Ferry est d'abord une institution conçue en fonction de la division de la société en classes : études courtes pour les enfants du peuple ; moyennes pour les enfants des classes intermédiaires ; longues pour les enfants des catégories aisées. Les différences de cursus scolaires étaient fondées sur la diversité *a priori* inéluctable des aptitudes scolaires. Dans cette perspective, les

enfants du peuple quittaient l'école à 13 ans faute de compétences intellectuelles jugées suffisantes. En ce début de XXI^e siècle, les enfants d'origine populaire seront, dans les faits, les destinataires privilégiés du socle commun. Le recrutement social des SEGPA le montre déjà : plus de 70 % des élèves scolarisés dans cette section sont des enfants d'ouvriers ou de chômeurs. Le socle commun est au collège du XXI^e siècle ce que le certificat d'études primaires était à l'école du XIX^e. L'un et l'autre font indirectement référence à cette idée simple, conservatrice et toujours en vogue : chacun occuperait à l'école et dans la société la place que ses « capacités intellectuelles » lui ont permis d'obtenir. La réforme de 2005 relève implicitement de cette représentation naturaliste du monde social : « *Étant donné que tous les élèves n'ont pas nécessairement les mêmes talents ni surtout les mêmes goûts, cette obligation de rester dans un moule unique [le collège unique], pour l'essentiel celui des "matières nobles" et de l'enseignement général, ne pouvait que conduire à davantage d'échecs tous ceux qui ne s'y sentaient pas suffisamment à l'aise pour réussir* » (Luc Ferry, 2003). Quels sont ces « goûts » et ces « talents » supposés individuels qui amènent massivement les enfants d'origine populaire dans les lycées professionnels et les enfants de cadres en Terminale scientifique et dans les grandes écoles ? Cette théorie des goûts et des talents est seulement une justification idéologique des inégalités sociales. Elle asservit pendant des siècles pour écarter les filles des études... Le projet de réforme de 2003 reposait sur la « diversification des parcours », la découverte des métiers « de manière plus précoce », la mise en place de « dispositifs d'enseignement par alternance »... La réforme de 2005 s'inscrit dans les perspectives du précédent ministre avec le projet d'un développement massif de l'apprentissage avant la fin du collège et la diversification des parcours à côté du socle commun. Les mots qui fâchent ont changé, l'habillement revu, l'idéologie conservée. La question du destin personnel sera de nouveau mineure pour une grande part des enfants des catégories ouvrières si les orientations scolaires redeviennent précoces. Quand l'orientation se fait au début de la Sixième – c'est le modèle allemand – les inégalités sociales sont les plus fortes. C'est l'inverse en Suède. Avec le développement de l'apprentissage précoce, l'affirmation de l'égalité des chances dans le discours politique est d'autant plus nécessaire que l'égalité dans les faits devient plus utopique. Cette réforme ne remet-elle pas subrepticement en cause le premier droit des élèves : le droit à l'éducation ? ■

Propos recueillis par Gisèle Jean

UNITÉ ET ACTION

Pour le retrait du CPE, un seul objectif : être encore plus nombreux !

La journée du 7 mars aura été, et c'est bien là l'essentiel, un succès, donnant à la dynamique du mouvement anti-CPE un nouvel élan et permettant d'envisager des suites rassemblant encore plus largement pour arracher au gouvernement le retrait du CPE.

Ce qui a rendu ce succès incontestable, c'est bien le nombre de participants aux manifestations, « organisateurs » et police s'accordant sur le fait essentiel : le nombre de manifestants a plus que doublé en un mois.

C'est précisément dans cette recherche des conditions optimum de réussite des manifestations du 7 mars que s'est inscrite la discussion du Bureau National (BN) du SNES du 21 février et que s'est posée la question d'un éventuel appel à la grève de la FSU.

Si l'idée de recourir à la grève, à chaque fois qu'elle apparaissait comme le moyen d'assurer le succès des manifestations, notamment dans le cadre d'appels unitaires larges et interprofessionnels au plan local, ne posait de problème à personne, les représentants des courants minoritaires et une partie des responsables de sections académiques du SNES défendaient l'idée d'un appel pur et simple à la grève de la FSU. Le BN est revenu sur toutes les raisons qu'ont les enseignants de se sentir pleinement concernés par le CPE par rapport à leurs élèves, mais aussi par rapport à leur propre situation de fonctionnaire et de salarié. Il a fait aussi le constat de la montée

en puissance du mouvement anti-CPE (mobilisation croissante des étudiants et lycéens, basculement de plus en plus net de l'opinion publique). La majorité du BN a cependant considéré qu'il fallait encore convaincre une partie de la profession de passer de l'opposition de principe à la mobilisation active et que ne pouvait être pris le risque de multiplier des appels à la grève qui ne seraient que trop peu suivis. Le BN a finalement conclu qu'une grève ne trouverait tout son sens auprès de l'opinion comme de la profession, et n'avait de chances d'être véritablement suivie, que si elle était suffisamment unitaire et surtout suffisamment interprofessionnelle, la question du CPE ne pouvant être portée par l'action des seuls enseignants et fonctionnaires. C'est dans cet esprit que la FSU a lancé, le 22 février, un appel à toutes les confédérations en faveur d'un appel à la grève interprofessionnelle.

Le 1^{er} mars, au vu d'un certain élargissement des appels à la grève (FO, Solidaires, fonctionnaires CGT, fonctionnaires UNSA) et malgré les limites de cet élargissement, la FSU décidait, avec l'accord du SNES, d'appeler les personnels à participer massivement aux manifestations et à la grève. Le bilan de cet appel fera débat. À chacun de se faire son opinion. L'essentiel étant de poursuivre le mouvement en étant toujours plus nombreux pour imposer le retrait du CPE. ■

Bernard Boisseau

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

Mobilisation sociale contre le CPE

Prendre ses responsabilités ou attendre 2007 ?

Le Bureau national du SNES réuni le 21 février avait, entre autres, à se prononcer sur la participation du SNES à la mobilisation du 7 mars contre le CPE et au-delà sur le mandat qu'il défendrait concernant le positionnement de la FSU. Deux questions étaient posées : le SNES et la FSU devaient-ils appeler nationalement à la grève et à quelles conditions ?

Cette discussion reposait avec acuité la question du rôle que nous voulons voir jouer à notre fédération : cinquième roue du carrosse bien souvent suspendue aux (non)décisions des confédérations ou élément moteur dans la constitution d'un pôle de lutte et de résistance face aux agressions libérales.

En plus des organisations de jeunes mobilisées, plus de 25 sections départementales FSU étaient déjà favorables à la grève ou y appelaient clairement, souvent dans un cadre intersyndical, de même que plusieurs syndicats nationaux de la FSU, FO, Solidaires, la CGT Services publics...

Les élus École Émancipée, mais aussi des responsables académiques du SNES, ont défendu l'idée qu'un appel national à la grève était indispensable et devait être annoncé au plus tôt pour contribuer au succès de cette journée et relancer une dynamique de mobilisation également alimentée par les attaques contre les ZEP et les postes. Pas question, bien sûr, d'abandonner la bataille pour l'Éducation, mais

une victoire contre ce gouvernement serait un encouragement pour les autres mobilisations, entre autres celles de notre secteur, en particulier pour réussir la manifestation nationale Éducation envisagée fin mars/début avril.

Mais le BN a majoritairement fait le choix de conditionner un appel clair et national à la grève le 7 mars à une éventuelle décision de la CGT confédérale.

En définitive, la décision d'appeler à « participer » à la grève, a finalement été prise – à reculons – par la FSU le 1^{er} mars seulement. Ces atermoiements sont une erreur grave, ont fait perdre un temps précieux et ont certainement contribué à limiter le chiffre des grévistes du 7 mars. On peut se demander si la direction Unité Action du SNES a une orientation pour s'opposer à la politique de casse du gouvernement ou si elle se contente de gérer au coup par coup.

Déjà, en 2005, la FSU n'a pas su être à la hauteur lors du mouvement contre la Loi Fillon, laissant les lycéens bien seuls dans la bataille. Sera-t-elle encore en deçà de ce qu'exige la situation ?

Heureusement, le succès des manifestations du 7 mars renforce la dynamique du mouvement contre le CPE.

Tout doit maintenant être fait pour amplifier la mobilisation et faire reculer le gouvernement. ■

ÉMANCIPATION, INTERSYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE

« Dans tout le pays, dans toutes les régions, un seul droit à l'éducation »... et du travail

Le SNES doit appeler à la grève le 16 mars et à la reconduire

Le million de manifestants pour le retrait du CPE montre que la mobilisation dépend de l'unité dans la rue entre la jeunesse qui défend son avenir et les travailleurs qui refusent la fin programmée du CDI et, derrière, des statuts de la fonction publique. Elle montre aussi l'obligation d'amplifier le mouvement en franchissant un nouveau cap.

Cela crée des responsabilités particulières pour les personnels de l'EN et les parents d'élèves qui ne peuvent que refuser la précarité automatique comme débouché de la formation dispensée par l'école. La FCPE s'investit de plus en plus dans l'action contre le CPE et contre la répression des jeunes, mais le SNES prend un retard qui risque d'avoir des conséquences désastreuses. Par exemple en ayant refusé d'appeler nationalement à la grève pour le 7 mars, le SNES s'est relativement déconsidéré dans les milieux syndicaux (la FSU aussi pour ses atermoiements). Le secrétariat national se justifie par « les conditions de l'unité qui ne sont pas réunies », mais on ne peut pas à la fois se targuer de la représentativité du SNES dans l'EN (et dans la FSU) et ne pas assumer la responsabilité d'impulser l'action dans son secteur (au risque comme on le voit d'être contraint à se borner à contribuer aux initiatives interprofessionnelles en remettant l'action des personnels de l'EN à des jours meilleurs). Ou bien encore, « la mobilisation est trop inégale » ! N'était-ce pas le rôle du syndicat, par un appel clair à la grève, d'accroître la mobilisation et de l'égaliser, *a priori* plutôt par le haut, en s'appuyant sur ceux qui sont le plus mobilisés : les non-titulaires au chômage en lutte depuis plusieurs mois et qui proposent de mettre en place une coordination nationale des différents collectifs, ce que refuse le Secrétariat ; les personnels du 93, puis du Havre qui ont par leurs luttes ouvert des perspectives que le S4 n'a pas cherché à généraliser ; les étudiants qui sont fortement mobilisés et les lycéens qui commencent à l'être et qui nous demandent, comme hier, lors de l'AG région parisienne, de tout faire

pour les aider à tenir.

Le SNES peut encore redresser la barre, en rejoignant, sur ses propres bases, les jeunes dans la grève et les manifestations du 16 mars, et en proposant de reconduire la grève, mais aussi en stoppant la répression de la part de certains administratifs et enseignants qui dans les facs et les lycées tentent d'empêcher le développement du mouvement.

Le SNES doit donc intervenir dans le FSU et auprès des syndicats du supérieur, et appeler à prendre contact avec les étudiants et à se rendre dans les universités, à chaque fois dans le cadre le plus interprofessionnel possible. Mais le SNES a une responsabilité plus particulière vis-à-vis des lycéens (voire des collégiens), qui sont menacés de sanctions dans les établissements, pour leur participation aux mobilisations. Le pouvoir emploie actuellement tous les moyens pour dissuader les lycéens de rejoindre le mouvement (reprise des gardes à vue pour des lycéens ayant occupé l'annexe du ministère en avril dernier). La direction du SNES doit appeler ses adhérents à s'opposer dans chaque établissement à la répression contre les lycéens et à rejoindre le comité de soutien aux victimes de la répression du mouvement lycéen. Ne reproduisons pas les erreurs passées et ne prenons pas le risque de désespérer l'avenir, en décourageant les générations « montantes » de lutter et de venir à terme nous renforcer dans l'action syndicale.

Pour contacter Emancipation dans le SNES : Olivier Vinay, 06 20 55 57 61, ovinay@free.fr

Émancipation organise samedi 11 mars, à partir de 9h30, une réunion sur ces questions de la mobilisation et du supérieur, à l'EDMP, 8, impasse Crozatier, Paris 12^e (métro gare de Lyon)

POUR LA RECONQUÊTE D'UN SYNDICALISME INDÉPENDANT

Après la réussite du 7 mars, poursuivre jusqu'au retrait du CPE

Un million de manifestants le 7 mars, journée de grève et de manifestation.

Tous, jeunes, étudiants, lycéens, salariés, enseignants, à quoi nous sommes-nous confrontés ?

Dans les entreprises privées, le CPE et le CNE signent la fin de l'embauche en CDI, la destruction du code du travail.

Dans la Fonction Publique, nous sommes face au transfert des 93 000 TOS aux collectivités territoriales, face au PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique), contrat en alternance rémunéré de 55 à 70% du traitement minimum, face au CDI à la place d'emplois statutaires de fonctionnaires, face aux assistants d'éducation, aides de vie scolaire, assistants pédagogiques, contractuels et vacataires. Nous sommes confrontés au projet de suppression des 900 corps de fonctionnaires et de leurs garanties statutaires au profit de 28 cadres d'emplois déréglementés, confrontés aux milliers de suppressions de postes dans nos établissements et à la déréglementation de nos statuts, en particulier dans les collèges « ambition réussite ». N'est-ce pas une politique visant à la destruction de la Fonction Publique ?

C'est inacceptable. Le 7 mars, partout où l'unité a été réalisée, la participation aux manifestations et à la grève a été massive.

Voilà pourquoi il nous semble qu'il fallait appeler à la grève le 7 mars, afin de permettre la participation de la masse des collègues aux

manifestations, comme l'ont fait 10 sections académiques du SNES et 57 sections départementales de la FSU.

C'est le sens de l'amendement que nous avons déposé au BDFN de la FSU du 27 février pour appeler à la grève le 7 mars, qui a recueilli 21 voix sur 34 soit 61 % des voix, mais rejeté car n'ayant pas obtenu les 70 % nécessaires dans la FSU pour qu'un texte soit adopté, règle que nous contestons. On ne peut que regretter que les trois représentants du SNES au BDFN de la FSU aient voté contre l'appel à la grève.⁽¹⁾

Après le succès du 7 mars, nous sommes devant une nouvelle étape. Est-ce répondre à cette situation que de proposer des manifestations le samedi ou une manifestation strictement réservée à l'éducation ? Il s'agit désormais de poursuivre par l'appel à la grève et la manifestation, avec les jeunes, avec tous les salariés, avec les organisations syndicales confédérées FO et CGT jusqu'au retrait du CPE et la satisfaction de nos revendications. Tous les syndiqués, tous les personnels, toutes les instances du SNES et de la FSU ne doivent-ils pas discuter de cette perspective et décider ? ■

Jack Lefebvre, Edith Danry, Michel Lefebvre
élus PRSI à la CA nationale du SNES pour tous contacts :
jacklefebvre1@free.fr

(1) L'appel du BEFN du 1^{er} mars à participer aux « manifestations et à la grève » a-t-il modifié les choses ?